



29e séance du Conseil général

Lundi 27 octobre 2014 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sylvia Morel (PLR)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Can Oguzhan, , Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Fatton Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jobin Patrick, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Pauli Thierry, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vurucu Inan.

Excusé(e)s : Chantraine Hugues, Kitsos Philippe, Obrist Matthieu, Steudler Adrien

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 23, du 1^{er} avril 2014, est adopté sans modifications.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite à tous la bienvenue et vous remercie d'être présents. J'ouvre cette séance qui est relativement chargée. Tous les rapports vont être traités en débat court, à l'exception du rapport du MBA.

Résolution urgente

Suppression de la filière PCO

Les enseignants de l'ESTER ont appris le 3 octobre dernier que la filière CFC de commerce à plein temps, la PCO, allait être supprimée suite à une décision du Conseil d'État. La proposition de la remplacer par une filière 2+1, c'est-à-dire deux années d'école et une de stage a également été rejetée par le Conseil d'État, malgré le feu vert du SEFRI et des chefs de services. Il faut encore préciser, qu'une à trois classes de PCO sont ouvertes annuellement et que des élèves de l'ensemble du canton suivent cette formation.

Nous nous rendons bien compte qu'il s'agit là d'un problème relevant plutôt du canton et que notre marge de manoeuvre est malheureusement réduite, mais les répercussions d'une telle décision retomberont inmanquablement sur notre commune, du moins en partie. En effet, que vont devenir les élèves de ces classes alors que l'on sait qu'il n'y a actuellement pas assez de places d'apprentissage dans le domaine du commerce dans notre canton ? Devra-t-on ouvrir de nouvelles classes de préapprentissage pour des élèves qui ne devraient de se trouver là ? Auront-ils seulement la chance de pouvoir se former ? Nous savons pertinemment aujourd'hui qu'une formation post-obligatoire réduit les risques de se retrouver tributaire de l'action sociale.

Ces inquiétudes nous amènent à demander au Conseil communal d'intervenir énergiquement auprès du Conseil d'État pour éviter cette suppression de filière ou pour qu'il propose une solution alternative satisfaisante pour ces élèves, en bonne partie chaux-de-fonniers.

Charles-André Favre, Sarah Blum, Maria Belo, Inan Vurucu, Lucie Marchon, Karim Boukhris, Katia Babey, Pascal Buhler, Daniel Musy, Anne Monard, Pierre-Yves Blanc, Marc Fatton, Monique Erard, Frédéric Hainard, Marc Schafroth, Marc Arlettaz

Amendements

Rapport du Conseil communal relatif au bilan des Journées de la Métropole Horlogère et à l'appui d'une demande de crédit de CHF 480000.- pour la poursuite de son action

Amendement n° 1 du groupe UDC

Article premier - al. 2 nouveau

Le montant du soutien visé à l'al. 1 ne pourra excéder, pour chaque année concernée, le tiers du budget annuel des Journées de la Métropole Horlogère.

Amendement n°2 du groupe UDC

Article premier - Modification du texte proposé

Un crédit de CHF 160000.- TTC est accordé au Conseil communal pour soutenir les Journées de la Métropole Horlogère durant la période 2014-2015.

Article 3- Modification du texte proposé

*L'investissement sera amorti au taux de **100%**.*

Marc Arlettaz, Marc Schafroth, Daniel Nussbaumer

Interpellation

Vision à long terme pour les droits de superficie accordés à des tiers par la Commune

Depuis de très nombreuses années, si ce n'est pour certains d'entre eux depuis plus d'un demi-siècle, la ville de La Chaux-de-Fonds a octroyé des droits de superficie dont l'échéance va prochainement arriver.

Ces droits de superficie ont été octroyés :

- En matière de promotion de l'industrie ; des entreprises se sont vu octroyer des conditions préférentielles pour l'acquisition du terrain en droit de superficie afin d'y implanter des entreprises ;*
- En matière de promotion de l'habitat collectif ; des personnes morales, le plus souvent des sociétés coopératives, ont bénéficiés de tels droits de superficie, aussi à des conditions de faveur, ceci afin de favoriser la mise sur le marché d'appartements à prix modestes ;*
- En matière de promotion de l'habitat individuel sous forme de terrains contigus, ou non contigus ; ces droits ont été octroyés à des individus, sans aucune recherche de l'intérêt commun.*

Il s'agit de déterminer pour chaque type de droit de superficie quelle va être l'attitude de la collectivité publique au moment de l'échéance du droit : ces droits vont-ils être reconduits ou le terrain va-t-il être vendu en pleine propriété ?

Si les droits de superficie sont reconduits, à quelles conditions ceci afin de préserver les intérêts financiers de la collectivité publique ?

Les soussignés demandent au Conseil communal de fournir tous renseignements utiles concernant sa matière d'extinction et de reconduction des droits de superficie octroyés jusqu'à présent par la ville de La Chaux-de-Fonds.

Christophe Ummel, Yves Strub, Claude-André Moser, Yves Morel, René Curty

29^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 27 octobre 2014 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Election des membres de la commission temporaire "Transports publics urbains" (13 membres, soit 5 PS, 2 PLR, 2 UDC, 2 Verts, 2 POP)
2. Election d'un membre au sein de la commission de l'action sociale en remplacement de Olivier Ratzé (Verts), démissionnaire
3. Rapport du Conseil communal du 15 octobre 2014 relatif à une demande de crédit de CHF 1'085'000,- pour l'extension du service communal de l'action sociale sur le bâtiment de la rue du Collège 11
4. Rapport du Conseil communal du 2 octobre 2014 relatif à une demande de crédit de CHF 3'900'000.- TTC pour le remplacement du système de gestion climatique, l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment et la mise à niveau des dépôts du Musée des beaux-arts
5. Allocations communales
 - Rapport du Conseil communal du 2 octobre 2014 relatif à une prolongation de l'arrêté du 24 novembre 2009 concernant le montant destiné aux allocations communales (CHF 300'000.-), pour l'année 2014.
 - Rapport d'information du Conseil communal du 2 octobre 2014 relatif à une redéfinition du montant alloué dans le budget du SCAS pour les allocations communales (CHF 300'000.-), pour une lutte contre les effets de seuil avec un nouveau ciblage
6. Rapport du Conseil communal du 15 octobre 2014 relatif au bilan des Journées de la Métropole Horlogère et à l'appui d'une demande de crédit de CHF 480'000.- pour la poursuite de son action
7. Projet d'arrêté de Marc Schafroth déposé le 8 mai 2014 demandant la modification de l'article 95 du règlement général

8. Motion de Monique Gagnebin déposée le 3 juin 2014 concernant la propreté de la Ville + amendement
9. Motion de Anne Monard déposée le 30 juin 2014 *Rendons les trottoirs aux piétons*
10. Projet d'arrêté de Marc Schafroth déposé le 26 août 2014 modifiant l'article 6 du règlement concernant les matches au loto
11. Interpellation de Thierry Pauli déposée le 26 août 2014 relative à la sécurité à la Gare
12. Projet d'arrêté de Christophe Ummel déposé le 26 août 2014 relatif au réaménagement du carrefour Hôtel-de-Ville / Fritz-Courvoisier
13. Interpellation de Hughes Chantraine déposée le 25 septembre 2014 concernant les délais de convocation de la commission de l'action sociale
14. Motion de Philippe Kitsos déposée le 25 septembre 2014 *Un double mandat ne doit pas impliquer un double salaire*
15. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 25 septembre 2014 *Décentralisation des services cantonaux*
16. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 25 septembre 2014 *Des WC pour les conducteurs ?*

Sylvia Morel
Présidente du Conseil général

Mme Sylvia Morel, Présidente : Nous allons passer au point 1 de l'ordre du jour, élection des membres de la commission temporaire transports publics urbains. Nous devons nommer treize membres.

Le Bureau a été informé que l'UDC pensait proposer une autre personne qu'un membre de l'UDC pour siéger à cette commission. Dès lors, nous allons procéder de la manière suivante pour respecter le règlement : nous allons demander à chaque parti de proposer les membres qu'il souhaite faire représenter et il y aura une élection pour chaque personne.

Nous irons dans l'ordre d'importance des partis, je demande tout d'abord au parti socialiste de nous proposer les membres à cette commission.

PS : Mme Célia Clerc, M. Pierre-Alain Borel, M. Yannick Rappan, M. Patrick Jobin, M. Daniel Musy

PLR : M. René Curty, M. Christophe Ummel

POP : Mme Sarah Blum, M. Charles-André Favre

Verts : Mme Anne Monard, M. Philippe Kitsos

UDC : M. Marc Arlettaz, M. Frédéric Hainard

Mme Sylvia Morel, Présidente : Y a-t-il des oppositions ?

Mme Katia Babey, PS : Oui, Madame la Présidente, il y a des oppositions au sein du parti socialiste. Nous demandons un vote.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Le Bureau s'est réuni tout à l'heure et a décidé à l'unanimité de procéder de la manière suivante, c'est de faire voter la candidature de M. Hainard, puisque M. Hainard n'est pas un représentant de l'UDC et que ceci ne correspond pas au règlement de la Ville. Les élections à la commission doivent se faire à la proportionnelle, selon les bulletins de vote. Dès lors, nous allons passer à cette votation.

M. Marc Schafroth, UDC : Motion d'ordre, Madame la Présidente. Je tiens tout de même à m'étonner, au nom du groupe UDC, de cette pratique, puisque dans un courriel qui nous a été adressé le 22 octobre de cette année, un membre de notre parlement rappelait que cette pratique avait déjà eu lieu par le passé, que ça avait déjà eu lieu une fois, qu'un certain parti avait laissé les sièges à un autre parti dans une commission. Nous ne comprenons pas pourquoi aujourd'hui cela ne peut plus être possible. Nous

pouvons penser qu'il s'agit d'une attaque personnelle envers M. Hainard. Nous le déplorons. Nous avons aussi dans l'idée qu'il est préférable de mettre dans les commission des personnes intéressées plutôt que des personnes qui y vont pour y aller.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Je vous remercie. En fait, le Bureau...

M. Charles-André Favre, POP : Motion d'ordre, Madame la Présidente. La personne dont parlait M. Schafroth, sauf erreur, devait être moi-même, lors d'un précédent débat. Il se trouve que je trouve dommage que dans un tel sujet, on soit aussi pointilleux et sourcilieux avec le règlement, parce que si on avait voulu faire autrement, il aurait fallu passer par une commission de 17 membres pour que le NPL y ait droit. Donc finalement, on privilégie aujourd'hui la souplesse de réaction et l'intérêt des personnes. Est-ce qu'on ne peut pas faire une fois un petit truc comme ça, même si ce n'est pas "*Punkt, le règlement*" ? Merci.

M. Frédéric Hainard, NPL : Motion d'ordre, Madame la Présidente !

Mme Sylvia Morel, Présidente : Oui, vous permettez que je donne l'avis encore une fois du Bureau. Je vous donne tout de suite la parole.

Je voulais juste vous dire que le Bureau a pris cette décision simplement parce qu'il voulait respecter le règlement, et que même si on a fait peut-être autrefois autrement, par erreur, nous ne voulions pas prendre le risque qu'un citoyen puisse s'opposer à la création de cette commission. C'est tout. M. Hainard.

M. Frédéric Hainard, NPL : Oui Madame la Présidente, vous m'expliquerez comment vous faites pour créer des commissions d'un membre par parti en respectant le règlement que vous évoquez, à savoir une représentation proportionnelle. Si un membre par parti, soit six membres dans les commissions par un par parti, respecte le règlement, je suis très heureux de vous entendre. Pour le reste je partage l'avis de mes préopinants.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Il ne s'agit pas d'une commission à six membres, mais d'une commission à treize membres, et la commission à treize membres prévoit la répartition telle que vous la connaissez. On applique simplement le règlement.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, dans les commissions à un membre par parti, ce sont des commissions à six membres qui ne sont pas prévues par le règlement général, puisque les

commissions doivent avoir un nombre impair. Les règlements, par exemple, de politique temporaire de stationnement, qui est une commission à un membre par parti, le NPL a un siège, j'en suis d'ailleurs le représentant.

Vous ne vous êtes jamais offusquée dans cette commission-là, que nous avons élue il y a moins d'un mois, que la représentation proportionnelle ne soit pas respectée. C'est juste notre interpellation.

Notre motion d'ordre a juste pour but de vous rappeler que l'écart, ou le grand écart que vous tentez de faire n'est pas très cohérent par rapport à ce que vous avez déjà fait sous votre présidence et ce qui se fait depuis au moins 25 ans. Pour le reste, nous en remettons à la sagesse de l'UDC et du POP.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Je vous remercie. Je ne comprends pas pourquoi vous me parlez personnellement, je parle au nom du Bureau.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lorsqu'il y a des élections comme celle-ci, ne doit-on pas, comme l'article 40 le stipule, le faire au scrutin secret ? A la majorité relative au troisième tour ? Autrement dit, n'y a-t-il pas dans cette situation, j'aimerais savoir parce que si on va voter oui ou non, on aura une commission à douze, treize d'office ? Parce que si on veut une commission à treize, il faut qu'il y ait au moins deux candidats, qu'on puisse voter pour l'un et pour l'autre et que le premier obtienne une majorité absolue, ou sinon qu'on soit au troisième tour avec une majorité relative. Je ne sais pas, j'ai le règlement devant moi, alors expliquez-moi, s'il-vous-plaît, Mesdames et Messieurs du Bureau, la procédure.

Mme Sylvia Morel, Présidente : La procédure, c'est que nous allons voter. On va déjà voir si M. Hainard est élu ou pas. S'il n'était pas élu, on demandera à l'UDC de nous proposer quelqu'un d'autre, pour qu'on ait bien une commission à treize membres.

La candidature de M. Hainard est refusée par 14 voix contre 16.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, nous demandons une suspension de séance de cinq minutes.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, en regrettant l'interprétation à deux mesures du règlement, nous présenterons M. Daniel Nussbaumer.

BROUHAHA (bruit extérieur à la salle)

Mme Sylvia Morel, Présidente : Y a-t-il une opposition à cette candidature ? Si ce n'est pas le cas, M. Nussbaumer est élu. Je vous rappelle que cette commission doit déjà siéger le 30, donc jeudi, à 18h30 à l'Hôtel-de-Ville, salle Lermite, 1^{er} étage.

Nous allons passer au point 2, élection d'un membre à la commission de l'Action sociale en remplacement d'Olivier Ratzé, pour les Verts.

Mme Laure-Anne Herrmann Brand, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous proposons Mme Judith Wurgler.

Rapport du Conseil communal **relatif à une demande de crédit de CHF 1'085'000,- pour** **l'extension du service communal de l'action sociale sur le** **bâtiment de la rue du Collège 11**

(du 15 octobre 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

L'aide sociale est un domaine en constante évolution. De ce qu'elle était il y a encore dix ans, à savoir, un dépannage de courte durée pour des accidents de vie, elle devient souvent le seul moyen de subsistance à long terme pour toute une catégorie de la population. Cela s'explique par différents facteurs croisés dont les principaux sont les diminutions répétées des prestations des différentes assurances sociales, soit notamment le domaine de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité, l'évolution conjoncturelle et la structure de l'économie, la pyramide des âges et le niveau de formation.

Le canton de Neuchâtel est particulièrement touché par l'augmentation de l'aide sociale durant ces dernières années. En plus des facteurs mentionnés ci-dessus, les spécificités telles que la taille des villes, le marché du logement, le fort taux de divorce et la structure économique peu diversifiée (particulièrement dans les Montagnes) sont des facteurs aggravants.

Pour illustrer cette tendance, l'augmentation des charges matérielles de l'aide sociale a évolué dans le canton de 290% entre 2000 et 2013 (240% d'augmentation pour les charges de la Ville).

Selon une conférence de presse de l'initiative des Villes datant de juin 2014, il ressort que Bienne et Lausanne sont également des exemples de Villes où l'aide sociale augmente continuellement. A titre indicatif, la Ville de Bienne, qui connaît le plus fort taux d'aide sociale de Suisse a également donné une conférence de presse sur ce sujet et sur les mesures envisagées conjointement avec le canton. Dans les mesures proposées, on peut relever la création d'une entreprise sociale, des programmes d'insertion à bas seuil et une proportion plus grande des moyens cantonaux dévolus à la Ville de Bienne.

De par son organisation, l'aide sociale représente un coût en constante augmentation pour les communes, alors que le pilotage et la maîtrise sont essentiellement cantonaux. La marge de manœuvre communale est ainsi faible pour tenter d'inverser ces tendances observées depuis plus de dix ans.

De même, l'ouverture des guichets sociaux régionaux en janvier 2014, sur le même modèle impliquant le canton et les communes, représente un investissement qui ne pourra produire des économies qu'après quelques années d'exercice.

En effet, ce projet ambitieux, qui a du sens tant sur le plan économique que social, doit pouvoir se stabiliser, les changements de pratiques, de législation et d'organisation étant très conséquents. De plus, à l'instar de l'aide sociale, les prestations délivrées au travers de ce projet sont elles aussi en augmentation, pour les mêmes raisons que celles évoquées concernant l'aide sociale (notamment les subsides d'assurance-maladie). Celles-ci venant en amont de l'aide sociale, l'ambition est de pouvoir, à terme renforcer le système de protection sociale général afin de pouvoir mieux maîtriser et si possible reculer l'entrée à l'aide sociale. Il est à relever également que le canton a admis après l'ouverture des GSR et quelques mois de recul, que certains GSR étaient en effet sous-dotés et les EPT sont revus à la hausse dans ceux-ci. Pour La Chaux-de-Fonds, les EPT nécessaires reconnus par le canton avait été évalués a priori à 3,5. Toutefois, une erreur d'arrondi ayant été constatée durant la période de formation entre octobre et décembre 2013, le canton avait déjà accepté de reconnaître 4 EPT pour notre GSR : durant l'année 2014, plusieurs GSR ont évoqué le fait qu'une sous-dotation était constatée pour effectuer le travail de suivi correctement.

Le canton a demandé à chaque GSR de chiffrer les EPT supplémentaires nécessaires qui devraient être acceptés dans la subvention en personnel.

Toutefois, nous sommes encore dans l'attente de la confirmation du canton à ce sujet pour 2014. Pour notre GSR, cela représente encore 0,5 EPT supplémentaire, donc un total de 4,5 EPT. Néanmoins, il faut relever que nous avons fait le choix, dans notre GSR de rendre les postes polyvalents entre la réception générale du service et le traitement des dossiers administratifs. Le constat a été fait au cours de l'année que la forte affluence supplémentaire des personnes s'adressant au guichet et au téléphone nécessitait un renfort de la réception. Actuellement, c'est donc 8 EPT qui sont nécessaires pour assumer ces deux fonctions au sein de notre GSR. La subvention en personnel du canton prévoyant une séparation entre les postes GSR et les postes du service liée à l'aide sociale (assistants sociaux et personnel administratif), nous avons demandé le subventionnement de 4,5 EPT à partir de 2014 pour le GSR, les 3,5 EPT liés à la réception étant considérés dans la subvention en personnel administratif.

Le forfait de base pour le calcul de la subvention est le même pour les postes GSR que pour les postes administratifs liés à l'aide sociale.

Et enfin le domaine des prestations complémentaires qui touchent les bénéficiaires de rentes AI et AVS, est également en augmentation.

De ce fait, tous les secteurs du Service communal de l'action sociale (SCAS) connaissent des charges en augmentation linéaire et nécessitent des évolutions en personnel qui suivent la même courbe afin de pouvoir répondre aux besoins de la

population. Il est difficile d'envisager à court terme une stabilisation ou une baisse dans cette évolution, même si des mesures commencent à voir le jour sur le plan cantonal.

Le temps que celles-ci déploient leurs effets concrets sur les charges peut s'envisager sur un moyen terme.

La réfection de Collège 9 s'est réfléchi également en fonction de la possibilité d'étendre le service sur Collège 11. Nous savions, et nous l'avions annoncé, qu'une extension s'avèrerait indispensable (ad p. 387 du PV N°3 – séance du 29 octobre 2012 du CG). Au vu de l'évolution de la situation de l'aide sociale, d'une mauvaise estimation dans la dotation des GSR ainsi que de l'extension de l'office AVS/AI exigée par l'Etat, le bâtiment abritant le Service de l'action sociale est devenu trop exigu pour absorber cette évolution selon les paramètres évoqués ci-dessus.

En date du 29 octobre 2012, lors de l'acceptation par le Conseil général de la transformation de Collège 9, en vue d'abriter le nouveau guichet social régional, le Conseil communal vous avait fait part du fait que d'autres pistes avaient été explorées pour le SCAS, notamment de déménager dans un autre bâtiment communal (ad p 363 et ss du PV N° 3 – séance du 29 octobre 2012 du CG).

Nous avons également fait le constat que l'immeuble sis à Collège 9 est idéalement situé car centré, mais discret, ce qui permet une prise en considération de la gêne de certaines personnes qui doivent solliciter l'aide sociale et les autres prestations issues du projet ACCORD.

Malgré les engagements effectués pour pallier l'urgence, force est de constater que le guichet social régional reste fortement surchargé et que les délais de réponse ne sont pas optimaux. La réfection des locaux de Collège 9 a été basée sur les projections de l'Etat qui, comme indiqué ci-dessus, ont dû être revues à la hausse.

De plus, le nombre de dossiers d'aide sociale continue sa progression linéaire et la norme cantonale sur le nombre maximal de dossiers traités par poste d'assistant social n'est périodiquement pas respectée, ce qui pourrait conduire à la suppression complète de la subvention cantonale. Dans cet office également, les locaux sont saturés et le service n'a plus la possibilité de procéder à de nouveaux engagements.

Et enfin, la caisse cantonale de compensation a communiqué au début de l'année 2014 son inquiétude par rapport à la sous dotation de l'office AVS/AI de La Chaux-de-Fonds, dans lequel l'augmentation de la charge est également très importante. Cela conduit à un retard important dans le traitement des dossiers.

Au vu de ces constats et afin de répondre correctement à la mission du service auprès de la population, il est nécessaire de pouvoir bénéficier de plus d'espace et de profiter du bâtiment voisin à Collège 11 pour étendre les lieux dévolus à l'ensemble du Service de l'action sociale.

Pour rappel, ce bâtiment est également propriété de la Ville, à l'instar du bâtiment de Collège 9. Deux étages sont actuellement occupés par des locataires. Le rez-de-chaussée est dévolu à l'Espace des Montagnes, programme cantonal d'insertion sociale géré par Caritas. Le deuxième étage est loué par la Fondation pour la

coordination de l'action sociale (FAS). Ces deux entités étant des partenaires, des discussions ouvertes doivent avoir lieu et devront être accompagnées de propositions de solutions pour d'éventuels autres locaux appartenant à la Ville.

Les résiliations, en fonction des délais légaux pourront intervenir au cours de l'année prochaine, à savoir au 30 juin 2015 pour la FAS et au 30 septembre 2015 pour l'Espace des Montagnes.

Implications pour le SCAS

Durant l'année 2014, un certain nombre de mesures d'urgence ont été demandées et acceptées par le Conseil communal. Il s'agit d'engagements de personnel, de rencontres entre la cheffe de dicastère et le personnel et de la mise sur pied d'une étude interne afin de permettre de maximaliser l'efficacité. Dans les locaux actuels, plus aucun engagement n'est possible à ce stade, tous les bureaux étant occupés au maximum de leur capacité. Des bureaux d'ailleurs sont partagés ce qui n'est pas viable à terme. La promiscuité des personnes dans l'espace de la réception pose des problèmes au niveau de la tension et du bruit et la masse de travail ne peut être absorbée totalement par aucun des secteurs concernés. Les projections de possibilité d'engagements avec une extension sur Collège 11 permettent d'envisager l'avenir à moyen terme et également une souplesse par rapport à une réorganisation à envisager dans l'attribution des tâches suite à la réflexion interne qui a débuté. Cela pourrait conduire à repenser la délégation des tâches administratives de plus en plus complexes et nombreuses dévolues aux assistants sociaux sur du personnel administratif, ce qui réduirait, à terme les coûts en personnel.

Travaux Collège 11

Suite à une pré-étude dont le principe et le montant ont été acceptés par le Conseil communal en date du 5 mars 2014, il est aujourd'hui possible de chiffrer les travaux nécessaires pour attribuer l'ensemble du bâtiment de Collège 11 au Service de l'action sociale et pouvoir ainsi envisager un fonctionnement adéquat à moyen terme. Les aménagements ont été pensés au plus simple pour que les coûts ne soient pas trop élevés. L'immeuble sis à Collège 11 est mitoyen par le pignon Est à celui de Collège 9.

Des passages horizontaux seront créés dans le mur séparant les deux constructions avec cependant une différence de niveau de 35 cm en moyenne. Cette situation évite la pose d'un deuxième ascenseur, qui a déjà été aménagé à Collège 9. Les aménagements ont été prévus en espaces ouverts, ce qui permet de réduire considérablement les coûts et correspond au fonctionnement déjà en vigueur actuellement pour les secteurs administratifs qu'il est prévu d'installer dans ce nouvel espace.

Dans le cadre d'une anticipation à long terme permettant d'envisager que le service de l'action sociale puisse remplir correctement sa mission dans les prochaines années sans devoir envisager de déplacement, le détail des aménagements pourrait être à terme le suivant : le secrétariat du service serait déplacé dans les

combles de Collège 11 dans un espace ouvert. Cet espace permettrait de renforcer ce secteur pour l'utiliser de manière plus aiguë dans la délégation des tâches des assistants sociaux et de diminuer ainsi les coûts en personnel et l'extension importante de l'équipe des travailleurs sociaux.

Le deuxième étage, actuellement occupé par la Fondation pour la coordination de l'action sociale, nécessiterait très peu de travaux, les espaces actuels en partie ouverts permettant d'y installer la comptabilité et l'office du logement.

Le premier étage est déjà actuellement utilisé par le Service de l'action sociale et est ouvert entre les deux bâtiments.

Le rez-de-chaussée, actuellement occupé par Caritas, nécessiterait quelques travaux, notamment le démontage de la cuisine actuelle et l'aménagement d'une salle d'attente. Il pourrait être utilisé par l'agence AVS. En effet, dans les locaux occupés actuellement par ce secteur, les engagements préconisés par la caisse cantonale de compensation ne sont pas possibles dans leur totalité, l'espace étant saturé. D'autre part, la fréquentation importante de la réception centrale du service depuis l'ouverture des guichets sociaux régionaux pouvant atteindre 200 personnes par jour, influence la qualité de l'accueil réservé aux personnes âgées qui sont actuellement reçues dans l'espace voisin et qui subissent les nuisances de l'accueil et de la tension qui existe depuis la fin des précédents travaux.

Il paraît donc impératif d'isoler l'agence AVS de l'espace général d'accueil. Attendu qu'il n'est pas prévu d'ascenseur dans le bâtiment de Collège 11, le seul espace possible et le plus adéquat pour les personnes âgées ou à mobilité réduite est le rez-de-chaussée. D'autre part, l'espace ainsi libéré au rez-de-chaussée de Collège 9 permettrait de séparer la réception générale du service et la réception du guichet social régional, garantissant ainsi une plus grande confidentialité et une prise en charge plus rapide des demandes qui impliquent aujourd'hui des délais qui sont inadéquats et posent une série de problèmes dans l'attribution des prestations et dans toute la chaîne décisionnelle.

Indépendamment de cet aménagement prévu permettant d'envisager un fonctionnement à long terme, il est clair que l'espace total des deux bâtiments n'est pas nécessaire pour le service de l'action sociale. De ce fait, il est envisagé, d'une part, de réserver (en partage avec l'Office du logement) un espace pour le service de consultation conjugale, qui pourrait poursuivre ses activités comme actuellement.

D'autre part, le 2^e étage pourra être occupé par un ou plusieurs autres services de la Ville, selon les besoins définis par le Conseil communal. Cette option permettra de rentabiliser l'espace au maximum dans l'intérêt de l'ensemble des services de la Ville. De plus, cela permettra d'éviter d'investir à brève échéance dans des travaux relatifs à d'autres bâtiments administratifs de la Ville, notamment dans les niveaux supérieurs de la rue du Rocher 1 qui auraient représenté également un montant important, et de privilégier le déplacement de services qui connaissent également des problèmes d'espace.

Selon l'échéancier actuellement prévu, les travaux débuteraient par les combles et permettraient l'emménagement du secrétariat et de la comptabilité dans cet espace dès l'été 2015. Le deuxième étage pourrait recevoir le ou les services désignés à l'automne 2015 et l'agence AVS pourrait occuper le rez-de-chaussée dès la fin de l'année 2015.

L'option d'effectuer les travaux par étape a été réfléchie et écartée pour des questions de coûts également. En effet, s'il fallait mandater les entreprises en découpant par étage et sur plusieurs années, le coût serait plus élevé (le surcoût aurait pu être de l'ordre de CHF 20'000.- à 70'000.- en fonction des étapes retenues), ce d'autant plus que la reprise de l'entier du bâtiment pour les besoins des services de la Ville permet sa rénovation et sa mise en conformité. Cela correspond également à l'option qui avait été retenue pour les travaux de Collège 9 alors que les mêmes questions s'étaient posées.

Il ne paraît en effet pas opportun d'envisager de représenter de telles demandes dans les années à venir, raison pour laquelle une réflexion permettant d'absorber les engagements futurs nécessaires pour remplir la mission du service de l'action sociale, tout en travaillant en parallèle sur l'organisation pour maîtriser les flux et en rentabilisant l'espace dans l'intervalle avec l'occupation des locaux par d'autres services de la Ville, paraît être la voie la plus raisonnable en termes de prévisions et d'investissement.

Outre la question de la réduction des coûts, l'aménagement en espaces ouverts permet de déplacer les personnes actuellement en fonction et de pouvoir réagir rapidement en cas de nécessité de réorganisation entre les fonctions du service. Cela permet également d'avoir une vision à moyen terme, considérant qu'un espace ouvert laisse plus de possibilités de réaménagements des places de travail, tout en restant dans les normes légales. Certains bureaux actuellement utilisés à Collège 9 sont en effet à la limite des normes légales en matière d'espace minimal de travail. Dans un espace ouvert, cette question est moins sensible et l'espace à disposition plus grand. De plus, en cas de réaffectation future du bâtiment pour d'autres usages administratifs, les aménagements nécessaires internes pourraient être effectués à moindre coût.

La demande de crédit se répartit en trois domaines:

1) Travaux de transformation du bâtiment :	CHF	890'000.-
2) Déménagement (inclus débarras galetas et déchets de chantier) :	CHF	20'000.-
3) Equipement en mobilier (basé sur les chiffres de Collège 9):	CHF	135'000.-
4) Equipement informatique (y.c. recâblage des deux bâtiments):	CHF	40'000.-
5) Total :	CHF	1'085'000.-

Subventions

Selon la nature des travaux projetés, plusieurs sources de subvention seront sollicitées. Par exemple:

- ECAP (environ 15% des travaux volontaires de défense incendie)
- Programme Bâtiment (CHF 30.-/m2 toiture et fenêtres)

Comme à l'accoutumée, les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement d'environ vingt-deux ans au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.9%.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement (4.5%)	CHF	48'830.-
Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement	CHF	15'730.-
Total	CHF	64'560.-

Liste des éléments relevant apparus lors de l'étude du projet

La transformation des surfaces disponibles à Collège 11, permettra de valoriser les combles détruits, puis reconstruits après un incendie, actuellement en nature de dépôt. La production de chaleur étant centralisée dans le sous-sol de Collège 9, les améliorations énergétiques réduiront la consommation d'énergie globale actuelle. Une part importante des investissements liés à l'accueil du public lors des transformations de 2013 (ascenseur, détection incendie, WC, salles d'attente) est déjà présente et sera, par conséquent, "mieux" utilisée dans le futur.

La valeur patrimoniale de ces immeubles communaux situés à l'entrée de la Ville sera encore améliorée et contribuera à la volonté générale d'amélioration de l'image de La Chaux-de-Fonds comme décrite dans le plan de législation en vigueur.

Descriptif technique et commentaires du service d'architecture et des bâtiments

L'état d'entretien actuel de l'immeuble est en retard sur un standard souhaité pour le patrimoine administratif. En effet, presque totalement occupé en location, le strict minimum a été entrepris ces dernières décennies sur ce bien. Sur le plan énergétique, le bilan est négatif. La classification de consommation sera ramenée

de la note "F" actuelle à celle de "C", soit le niveau atteint par l'immeuble voisin, et une amélioration de la consommation au m² chauffé de 50% environ. L'appropriation des combles et le remplacement des fenêtres vétustes en sont essentiellement les facteurs déterminants.

En termes de sécurité et défense incendie, l'interconnexion partielle des immeubles permet de considérer une deuxième voie de fuite verticale. Suite à un examen attentif du flux de personnes dans le cadre du fonctionnement du personnel et des visiteurs, il apparaît qu'une amélioration sera réellement apportée par la suppression de croisements de personnes et nuisances induites inutiles. La gestion interne fonctionnelle découlant de ces transformations des lieux sera indéniablement maximisée.

Sur le plan technique, les mêmes critères et standards de confort seront appliqués aux transformations entreprises, soit :

- amélioration des performances énergétiques;
- mise aux normes des lieux de travail (éclairage, ergonomie, commodités);
- sécurité des personnes et des biens;
- meilleure image extérieure de l'ensemble.

Les coûts de l'opération ont été définis selon un projet dessiné et approuvé par les utilisateurs. Selon la norme SIA112, le degré de précision atteint est de +/-10%, sauf modification importante du projet étudié.

Conséquences sur les ressources humaines

L'ensemble du personnel du SCAS est actuellement au bord de la rupture et plusieurs signaux relatifs à des arrêts maladie ont déjà été observés en 2014. Cette situation extrêmement tendue engendre des réponses inadéquates à la population et ne permet pas de prendre du recul pour analyser les situations complexes des personnes qui demandent de l'aide.

Les nouveaux locaux, selon l'aménagement prévu permettraient l'augmentation progressive de la dotation en personnel dans les secteurs les plus touchés en vue de répondre aux exigences cantonales en matière de subvention. Globalement, ce nouvel aménagement permettrait l'engagement du personnel selon les étapes suivantes :

- déménagement du secrétariat et de la comptabilité en été 2015: pas d'engagement prévu dans ce secteur à court terme, hormis une légère augmentation de la dotation à la comptabilité par l'augmentation du taux d'activité d'une personne en place. Une souplesse serait possible dans le nouvel espace ouvert en cas de modification de l'organisation à plus long terme. Les bureaux libérés à Collège 9 par ces secteurs permettraient, dans un premier temps, de stabiliser la situation prévalant aujourd'hui en évitant que plusieurs assistants sociaux se déplacent constamment de bureaux et d'honorer les engagements prévus au budget 2015 pour les

assistants sociaux, et également d'aménager des bureaux d'entretien pour le suivi des dossiers du guichet social régional, les personnes actuellement en place devant se partager les bureaux actuels selon des tournus qui empêchent le suivi administratif dans des délais raisonnables;

- déménagement à la fin de l'année 2015 ou début de l'année 2016 de l'office AVS/AI : l'espace indispensable au rez-de-chaussée pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite permettrait d'accueillir ce public dans un espace moins agité que celui aujourd'hui mélangé avec la réception centrale. De plus, une salle d'attente plus grande, dotée d'une fenêtre permettrait que ces personnes soient mieux accueillies qu'actuellement.

Ce nouvel espace permettrait d'atteindre en plusieurs étapes la dotation en personnel exigée par la caisse cantonale de compensation pour que le suivi des dossiers puisse se faire de manière régulière et continue. L'espace laissé libre à Collège 9 permettrait de séparer la réception centrale du guichet social régional et d'éviter ainsi la montée de la tension et de l'agressivité et de répondre de manière plus rapide et plus confidentielle aux nouvelles demandes de prestations sociales. La séparation des rôles entre les réceptionnistes et les personnes chargées du suivi administratif des dossiers permettrait également, par la connaissance des dossiers, une amélioration dans les réponses apportées et une distinction entre les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes qui demandent uniquement d'autres prestations incluses dans le cadre du guichet social régional.

En résumé, une meilleure utilisation de l'espace implique une redistribution des tâches nécessaires en fonction des compétences et donc des réponses plus conformes à celles d'un service public. De plus, la confidentialité dans tous les espaces dévolus à de nouvelles demandes serait à nouveau garantie et les délais raccourcis, cela étant une préoccupation importante dans la situation vécue actuellement par l'ensemble du Service de l'action sociale.

La souplesse des espaces ouverts permettraient d'envisager toute réorganisation découlant de l'étude interne actuellement menée en étant en mesure, à tout moment, de réagir rapidement et de réaménager ou de redistribuer les espaces en fonction de l'évolution et des besoins.

Collaboration intercommunale

Selon la convention de collaboration avec les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel acceptée par le Conseil général le 1^{er} avril 2014, celle-ci est valable pour l'aide sociale, le guichet social régional et de l'office AVS/AI.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Revalorisation d'une propriété de la Ville et réduction des dépenses énergétiques futures.

b) Aspect social

La volonté de redresser une situation très tendue au Service de l'action sociale depuis l'ouverture, le 6 janvier 2014 des guichets sociaux régionaux permettra de donner à nouveau des réponses adéquates à la population nombreuse qui fréquente le service et évitera d'amplifier des difficultés sociales préexistantes. De plus, un accueil différencié en fonction des besoins permettra d'éviter des tensions générées par un trop grand afflux simultané de personnes qui doivent attendre des réponses trop longtemps et sera préventif en matière d'agressivité et de violence.

Les délais d'accès aux prestations seront également réduits et dès lors que les personnes seront plus rapidement prises en charge, une meilleure appréhension des problématiques complexes sera possible.

c) Aspect économique

Les travaux prévus permettent l'entretien, la rénovation et le rattrapage du retard d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville. De plus, dans le cadre d'une vision globale de l'administration, cet investissement permet d'éviter d'autres travaux simultanément dans d'autres bâtiments administratifs, notamment l'aménagement des combles à Rocher 1 en regroupant les services et en rentabilisant l'espace.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion de l'action sociale lors de sa séance du 14 octobre 2014 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Une commission de construction va être mise en place, composée d'au moins deux membres de la Commission de l'action sociale (1 droite, 1 gauche).

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE - Collège 9-11
Liste places de travail

COLLEGE 9 - Existant					COLLEGE 11 - Existant / Transformation 2014,...				
	Local	surface m2 Exist	pl de travail Exist	Remarques		Local	surface m2 Exist	pl de travail Exist	Remarques
Comble	Bureau	21.50	1	Bureau 1	Comble	Open Space	130.00	6	Secrétariat
	Bureau	20.00	1	Bureau 2		Bureau	13.50	1	Bureau GED
	Salle séance	(93.00)		(non additionné)				7	sous-total étage
	Salle pause	(36.00)		(non additionné)					
	Cuisine cafet	(15.00)		(non additionné)					
Etage 02	Bureau	18.00	1	Bureau 1					
	Bureau	13.00	1	Bureau 2	Etage 02	Bureau	12.50	1	Bureau
	Bureau	13.00	1	Bureau 3		Bureau	10.50	1	Comptabilité
	Bureau	13.50	1	Bureau 4		Bureau	23.00	2	Comptabilité
	Bureau	15.00	1	Bureau 5 *		Open Space	33.00	2	Office du logement
	Bureau	23.00	1	Bureau 6 *		Open Space	41.50	4	Comptabilité
	Bureau	14.00	1	Bureau 7 *		Bureau	16.00	1	Bureau
	Bureau	13.50	1	Bureau 8 *				6	sous-total étage
	Bureau	24.00	1	Office du logement *					
Etage 01	Bureau	12.00	1	Bureau 1					
	Bureau	7.50	1	Bureau 2	Etage 01	Bureau	16.50	1	Bureau 1
	Bureau	13.00	1	Bureau 3		Bureau	9.50		Bureau 2
	Bureau	11.00	1	Bureau 4		Bureau	19.00	1	Bureau 3
	Bureau	11.00	1	Bureau 5		Bureau	15.50	1	Bureau 4
	Bureau	14.00	1	Bureau 6		Bureau	14.00	1	Bureau 5
	Bureau	16.00	1	Bureau 7		Bureau	9.00	1	Bureau 6
	Bureau	16.00	1	Bureau AS *		Bureau	12.00	1	Bureau 7
	Bureau	13.50	1	Bureau AS *		Bureau	19.00	1	Bureau 8
	Bureau	17.00	1	Bureau Accord					
Rez	Bureau	8.00	1	AVS entretien					
	Bureau	30.00	4	Reception Accord	Rez	Bureau	12.50	1	0
	Salle Attente	(Inclus 8.5)		(non additionné)		Bureau	17.50	2	Bureau
	Bureau	9.60	1	Bureau 1		Salle Attente	(25.00)		(non additionné)
	Bureau	9.60	1	Bureau 2		Open Space	68.50	4	3
	Bureau	8.50	1	Bureau 3					Agence AVS/AI
	Bureau	13.00	1	Bureau caisse					
	Bureau	30.00	4	Reception SCAS					
TOTAL		428.20	34						sous-total étage
					TOTAL EN		114.50	17	181 en réalité 10
					TOTAL après transfo		491.00	351 en réalité 27	

* transformation d'espaces ouverts actuellement en bureaux individuels. Perte de 6 places de travail sur Collège 9. Aujourd'hui 2 assistants sociaux n'ont pas de bureaux individuels. Les 18 places disponibles supplémentaires possible à C11 sont donc en réalité de 12 et 2 bureaux pourraient être mis à disposition à l'externe, donc 10 places pour le SCAS.
48 personnes travaillent aujourd'hui à C9. Certaines surfaces sont hors normes
AG/FC 20.9.2014

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'085'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'extension du service communal de l'action sociale sur le bâtiment de la rue du Collège 11.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 4.5%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Sylvia Morel

La secrétaire

Anne Monard

M. Marc Arlettaz, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a étudié ce rapport dans les moindres détails et soutient pleinement la transformation du bâtiment de Collège 11 et l'extension du service de l'Action sociale dans les étages de cet édifice. Nous acceptons l'entrée en matière et voterons l'arrêté correspondant.

Nous estimons que ces travaux vont dans le sens et l'esprit du Guichet social régional, et qu'une infrastructure conçue préalablement de manière restreinte et étriquée ne peut donner entière satisfaction. En effet, le GSR a été conçu pour faciliter les échanges et le service à une population qui n'a pas les facilités de la plupart d'entre nous. La situation, comme elle se trouve actuellement, est intenable, à moyen voire même à court terme.

Permettez-nous donc un premier constat : le projet initialement mené par l'ancienne conseillère communale montre une nouvelle fois le niveau catastrophique de préparation de ce dossier. Une part de la responsabilité, certes, en revient à l'Etat, dont l'aboutissement du projet et sa mise en œuvre faisait preuve de grandes lacunes. Mais la conception même de la transformation de Collège 9 est la cause principale de la gabegie prévalant aujourd'hui dans ce bâtiment. Les locaux, en nombres insuffisants, trop petits pour la réception, mélangeant les aînés et les personnes à l'aide sociale, sans réelle salle d'attente, la dotation en personnel mal évaluée (erreur cantonale), les graves dépassements de budget, etc. sont autant de dysfonctionnements que nous ne voulons pas revivre avec les travaux envisagés ce soir.

Second constat, les assistants sociaux arrivent inéluctablement à leur niveau de saturation. Il n'y a pas de bureau, ni de local disponible pour de nouveaux collaborateurs. Le stress est permanent. Le tableau qui nous en a d'ailleurs été tracé en commission de l'Action sociale est plus qu'inquiétant, il est déplorable. Comment le Service pourra-t-il, dans une telle ambiance, absorber la croissance ininterrompue de nouveaux dossiers et de demandes venant de la clientèle ?

En outre, nous avons encore quelques autres questions dont nous attendons réponse de l'exécutif. Les travaux ne se feront pas en quelques jours, mais demanderont au service de tourner au moins jusqu'à l'automne dans un climat difficile, d'une part parce que le Service est déjà à la limite de la rupture, et la clientèle particulièrement insatisfaite serait encline à montrer un peu d'agressivité, mais aussi parce que ces transformations occasionneront des contraintes et nuisances supplémentaires, inhérentes à tous travaux (bruit, poussière, déplacements). Comment le Service appréhende-t-il cette dégradation de la situation à venir ? Selon la convention de collaboration avec les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel, il semble évident que ces communes devront participer aux travaux.

Pourquoi la part leur étant dévolue n'apparaît pas dans les incidences financières ? Enfin, qu'en est-il des autres GSR cantonaux, dont les manquements de l'Etat se faisaient déjà cruellement sentir l'année dernière ? Je vous remercie.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le modèle des Guichets sociaux a été imposé par le Canton, qui a, de l'avis général, mal évalué les conséquences pour les communes, tant sur le plan des locaux nécessaires que du personnel.

A La Chaux-de-Fonds, un premier crédit présenté en catastrophe a été accepté, pour la mise en conformité du GSR, dans l'immeuble de Collège 9. Après évaluation du fonctionnement et comme prédit, il s'avère nécessaire d'agrandir et de perfectionner l'outil actuel, tant pour les bénéficiaires que pour les professionnels du SCAS et de l'AVS. Il s'agit ici d'une remise à niveau et les Verts constatent avec satisfaction que le problème est traité avec une projection à moyen-long terme. Ce crédit, nous le considérons comme une nécessité pour assurer une dignité à nos aînés, pour offrir des conditions de travail acceptables, si ce n'est confortables, au personnel du SCAS et pour coordonner des prestations efficaces aux demandeurs d'aide. Un contact avec M. Péquignot, responsable de Caritas, a évoqué sa déception bien sûr, mais ne dramatise pas la situation si la Ville peut lui proposer une solution.

Les Verts acceptent ce crédit sans réserve avec cependant un petit bémol : nous regrettons le manque d'ambition dans la performance énergétique du bâtiment. A ce sujet, nous souhaiterions à l'avenir pour toute rénovation ou transformation du patrimoine communal qu'il nous soit présenté un budget tenant compte d'un best case énergétique (minergie) et d'un worst case, considéré ici comme catégorie C. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera le crédit demandé pour l'aménagement de Collège 11 de manière à répondre aux besoins croissants des différents services constituant l'aide sociale.

Même si cette perspective était annoncée, le fait que ces travaux soient devenus si rapidement urgents démontre à l'évidence la faille du système économique en place, incapable par nature de se préoccuper des plus faibles. Cette responsabilité incombe donc à la collectivité, qui doit alors l'assumer. Pour que cette mission puisse être menée dans de bonnes conditions, la loi de l'empilement maximum n'est pas le concept idéal et il faut donc en sortir au plus vite, d'où notre acceptation de ce crédit pour des solutions déjà éprouvées à Collège 9. Nous regrettons toutefois que ces travaux soient à la seule charge de la Ville.

Par ailleurs, le travail social peut-il s'exercer dans de bonnes conditions si on admet que chaque assistant ou assistante peut gérer jusqu'à 120 situations de personnes ? Nous ne le pensons pas. On est au taquet, bien que les charges de l'aide sociale aient augmentés de 240% entre 2000 et 2013 pour notre ville. Une action de réflexion devra être menée, sur un plan plus vaste, avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux si l'on veut en sortir. Nous y reviendrons.

Enfin, nous espérons que les actuels occupants des locaux puissent être relogés à satisfaction.

Pour terminer, nous souhaitons savoir où en est la liste promise des interventions destinées à répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite en matière de circulation verticale. Si en effet le problème est résolu dans le cas présent, avec le passage entre Collège 9 et 11, rappelons-nous qu'à la faveur de l'adoption du crédit pour Collège 9, notre Conseil avait adopté un postulat concernant le bâtiment où nous nous trouvons. Or, si le monte-personnes est aujourd'hui installé à l'Hôtel-de-Ville, nombre de bâtiments de notre collectivité sont dans l'attente d'une solution vis-à-vis de l'échéance fédérale, rappelons-le, de 2025. Je vous remercie.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Disons-le d'emblée, le PLR accepte ce rapport, en sachant qu'il a été abondamment discuté en commission et qu'il fût accepté par tous les représentants des partis présents.

Le projet de l'ouverture des guichets sociaux relève du bon sens, avec un souci de rationalisation, d'efficacité, de contrôle des données, de meilleur traitement des citoyens et du personnel, et à terme, d'économies financières. Le rapport explique avec correction des enjeux en présence. In fine, nous sommes appelés à fournir un outil performant, tant sur le plan physique qu'humain. La correction s'adresse tant aux employés qu'aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale. La séparation des flux de personnes émergentes à l'assurance vieillesse et à celle de l'aide sociale est également fort avantageuse.

Ceci dit, notre Commune a été placée devant une situation organisationnelle et financière inextricable par la faute de l'Etat. Les fausses informations fournies par le Canton ont conduit au choix de rénovation du bâtiment de Collège 9, en pensant ainsi assurer la création du site de travail nécessaire et suffisant. Deux ans après cette première rénovation, la sous-estimation des besoins et les statistiques erronées oblige la Commune à envisager l'extension projetée. Celle-ci est certes la plus économe dans les conditions présentes. Dans l'idéal, une configuration objective et réaliste des nécessités aurait sûrement poussé notre autorité à choisir de construire du nouveau, un site moderne, spacieux, efficace et plus économique. La facture finale se trouve ainsi mal répartie entre le Canton et la Commune. Les exigences de bonne

gouvernance s'adressent aussi bien au gouvernement cantonal que communal. La bonne gouvernance rappelle que le fond du problème se situe aussi dans les conditions fiscales, qui font les riches contribuables quitter notre canton pour Fribourg et le Valais, pour laisser en place les citoyens moins aisés.

Enfin, comme discuté au sein de la commission ad hoc, nous demandons que l'association Caritas soit traitée correctement, avec respect, lors de sa cessation de bail au Collège 11, ainsi que la réinstallation judicieuse de cet acteur social incontournable. Je vous remercie.

M. Yannick Rappan, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'Action sociale est une thématique importante de notre ville. C'est un sujet sensible, que les autorités que nous sommes doivent appréhender de manière réfléchie et de concert avec l'évolution sociétale et institutionnelle que nous connaissons aujourd'hui.

L'aide sociale, ce n'est pas seulement une aide temporaire aux personnes qui en ont besoin, mais c'est plus largement un processus de cohésion sociale, permettant la réinsertion dans notre cité. Elle permet également de lutter contre les phénomènes d'exclusion et de précarisation, qui sont des dangers pour une vie en collectivité. Notre ville a une place pour chacun et chacun a une place à prendre.

Le rapport proposé par le Conseil communal souligne clairement les changements ainsi que les besoins actuels en lien avec l'Action sociale. La société évoluant, l'aide sociale doit en parallèle pouvoir y répondre avec des moyens appropriés, que ce soit en terme de ressources financières, de ressources humaines ou encore de ressources immobilières et matérielles. Notre groupe est conscient et se préoccupe des inquiétudes relevées dans le rapport, qui sont pour le moins préoccupantes et auxquelles nous devons répondre. Dans ce sens, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le crédit proposé.

Toutefois, au-delà de la nécessité générale de ce crédit, certains questionnements sont venus à nos esprits. Tout d'abord, nous avons été quelque peu surpris du manque d'information concernant les postes budgétaires mentionnés en page 8. En quoi consisteront les travaux de transformation du bâtiment ? Le Conseil communal peut-il nous en dire davantage ? Nous ne souhaitons tout de même pas signer un chèque en blanc.

Conscients du fait que certains services de la Ville sont surchargés au niveau de la place disponible, nous nous réjouissons que l'extension du bâtiment puisse accueillir certains collaborateurs en provenance d'autres services que celui concerné. En revanche, nous souhaitons davantage de détails sur l'aide qui est fait mention dans l'accompagnement de la

fondation pour la coordination de l'Action sociale et de Caritas, qui sont des partenaires d'importance pour la ville. Quel sera cet accompagnement ?

D'autre part, le rapport fait mention à plusieurs reprises d'une préétude. Qu'en est-il réellement de celle-ci ? A-t-elle été diffusée à l'intérieur du service, voire est-il prévu d'en donner connaissance au Conseil général ou du moins à la commission de gestion de l'Action sociale ? Enfin, allant de pair avec l'agrandissement des locaux, quelle sera l'évolution du service de l'Action sociale, notamment au niveau de son personnel et des postes de travail à disposition ?

Le groupe socialiste acceptera le rapport et remercie par avance le Conseil communal pour ses éclaircissements.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je vous remercie de l'attention que vous avez porté à ce rapport ainsi que de son accueil positif.

Comme vous le savez, le taux d'aide sociale augmente d'année en année, tout le monde est préoccupé par cette augmentation. Le monde politique est inquiet, le Conseil d'Etat et les membres de la conférence des directeurs du social, donc la CDC sociale essaye de trouver des solutions pour remédier à cette situation. Cette inquiétude est aussi partagée par l'ensemble du personnel du SCAS face à cette augmentation linéaire. Plus d'un quart, 25,6%, de tous les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse vivent dans les six villes de plus de 100'000 habitants (Zurich, Winterthur, Berne, Bâle, Lausanne et Genève). Les villes, comme vous le savez, présentent généralement des taux d'aide sociale plus élevés que les régions limitrophes. Les villes sont des systèmes d'alertes précoces en matière sociale et de ce fait, aussi des facteurs sociopolitiques importants. Les problématiques sociales nouvelles apparaissent d'abord dans les villes, contraignant ces dernières à trouver des solutions. Les groupes qui présentent un haut risque de dépendre de l'aide sociale sont absolument identiques au niveau suisse, à savoir les familles monoparentales et leurs enfants, les couples avec plus de trois enfants, les personnes à faible qualification professionnelle, les étrangers, les personnes sans travail et les personnes en fin de droit de plus de 55 ans.

Comme on le sait également, le canton de Neuchâtel est particulièrement touché par l'augmentation de l'aide sociale et a été touché durant ces dernières années. La problématique de l'aide sociale étant répartie dans notre canton entre compétences cantonales et communales, la manière d'influencer sur le taux d'aide sociale nécessite bien évidemment des politiques coordonnées. Sur le plan de l'application des normes et de l'intervention en matière de l'aide sociale, aucune marge de manœuvre n'est donnée au SCAS. Tous les dossiers sont contrôlés de

manière très intensive par l'Office cantonal de l'aide sociale au niveau de l'intervention, au niveau du suivi des dossiers et au niveau de l'application stricte des normes. Il n'y a donc pas de possibilité d'être plus généreux qu'une autre commune ou de se distancer des normes en vigueur. Toutefois, dans l'attente des effets d'une politique active de renversement de cette tendance, vous l'avez compris et je vous en remercie, il est impératif que le Service puisse remplir son mandat, sans quoi la diminution de l'aide sociale ne pourra pas se faire sans professionnels en nombre suffisant pour traiter les dossiers.

Je profite ici ce soir de remercier tout particulièrement Mme Fabienne Cosandier, M. Tony Galvan, M. Vincent Jeanneret ainsi que toute l'équipe du SCAS pour leur engagement et pour leur professionnalisme. Je remercie également M. Antoine Guilhen et tout son service pour le magnifique travail qu'il a effectué et je remercie aussi mes collègues, les membres de la commission de l'aide sociale ainsi que vous, membres du Conseil général, pour votre soutien.

Bien évidemment, je ne vais pas paraphraser le rapport. Je vais essayer de répondre aux diverses questions. En préambule, je voulais porter à votre connaissance que le montant de CHF 890'000.- peut être découpé comme suit, c'est une estimation et c'est important de le retenir : environ CHF 500'000.- pour l'entretien, considérant que si entretien il y a, l'isolation du toit se fait afin d'anticiper l'aménagement des combles, quelle que soit l'utilisation future pour ce type de bâtiment et CHF 390'000.- pour les aménagements internes.

Je vais maintenant passer aux questions, tout d'abord les questions de l'UDC, M. Arlettaz. Comment le Service a-t-il prévu de s'organiser durant la période des travaux ? Il n'y aura pas de conséquence sur le personnel durant les travaux, à mesure que cela ne touche pas Collège 9, ce n'est pas comme la première réfection où là on a eu beaucoup de courage au niveau des employés et des cadres. Le personnel reste à sa place actuelle et déménagera au fur et à mesure que les locaux seront prêts. Donc il n'y a pas d'organisation particulière à prévoir, hormis bien évidemment les éléments ponctuels une fois que les bâtiments seront faits.

Quel montant de l'investissement des communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel ? Je me réfère à la convention, aux articles 3 et 12 : le SCAS est chargé de l'organisation du Service. Aucun montant concernant les investissements n'est prévu, par contre, les amortissements, loyers, coûts informatiques, font partie de la facture annuelle. C'est donc par ce biais que les communes participeront.

Les GSR des autres régions ont-ils les mêmes problèmes que nous, et si oui dans quelle mesure ? Les situations les plus tendues et similaires, je pense que vous l'aurez deviné, sont dans les grandes villes, notamment à Neuchâtel et au Littoral ouest.

Une question du parti socialiste concernant Caritas, qui regroupe aussi les interrogations du PLR. Pour Caritas, nous essayons bien évidemment de trouver des solutions. Le bail ne prévoit pas l'indemnisation. J'ai proposé à M. Péquignot, avec qui nous sommes en relation, que je pourrais éventuellement rencontrer le responsable de la LORO pour expliquer cette situation. Le délégué au marketing urbain, M. Yanick Stauffer, a aussi été mis rapidement au courant des besoins et transmet les informations via le SCAS sur les locaux qui pourraient correspondre. Deux propositions ont déjà été faites. Par rapport à l'investissement de Caritas, parce que je sais que c'est un grand problème pour tous les conseillers généraux ici ce soir. Donc les CHF 180'000.- qui avaient été investis, il y a une grande partie qui avait été investie par la LORO, environ CHF 100'000.-, et CHF 20'000.- par la Ville. En contrepartie, vous savez que quand on déménage des locaux, normalement on doit faire payer aux locataires les frais de remise en état, bien évidemment que nous n'allons pas faire ça pour Caritas.

Il y a une chose qui m'a interpellée aussi par rapport à l'intervention de M. Strub, c'est par rapport à la "maltraitance", vous n'avez pas utilisé ce mot, mais simplement pour vous dire que Caritas a toujours été mis au courant step by step. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler quand même que les services privés ont des mandats de prestations avec l'Etat et qu'ils accomplissent des missions dévolues à l'Etat en priorité. Bien évidemment, personne ici ne conteste la nécessité de Caritas. Ce sont des partenaires indispensables avec lesquels la collaboration est excellente.

D'ailleurs, dans cet état d'esprit, le directeur a été tenu au courant dès l'acceptation de la préétude et au fur et à mesure de l'avancement du projet. C'est vrai que c'est une situation difficile et compliquée, mais j'ai encore eu M. Péquignot au téléphone, qui m'a permis de signaler que ce n'est pas agréable pour lui mais il comprend bien la situation, bien évidemment. Concernant la question de la préétude, c'est clair qu'elle était plutôt destinée à la préparation du rapport pour le Conseil communal. Bien évidemment, si le Conseil communal n'avait pas accepté cette rénovation, on en serait resté aux préétudes, comme ça se fait quasiment dans tous les dossiers. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

Je me permets juste de terminer par la conclusion faite par Mme Jemmely lors de la séance du Conseil général qui date du 29 octobre 2012, par rapport à la réfection de Collège 9, qui a rappelé le préambule de la Constitution fédérale et qui dit *"La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible et de ses membres"*. Ce soir, je crois que ce préambule s'applique bien. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, j'espère avoir pu répondre à vos questions. Le Conseil communal vous demande d'adopter ce rapport. Je vous remercie de votre écoute.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis désolé de revenir, mais je n'ai pas obtenu, en tous cas pas entendu de réponse par rapport à la problématique des circulations verticales. Je sais bien que ça ne touche pas uniquement ce dossier-là, mais c'est une problématique qui touche l'ensemble de tous les bâtiments communaux qui ne sont pas encore équipés. Ce n'est pas tout à fait les cinq premières minutes d'un discours de Fidel Castro, mais quand même.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Oui, je vous prie de m'excuser, M. Favre, je n'ai pas répondu à cette question mais je vais laisser mon collègue M. Théo Huguenin-Elie donner la position de son dicastère.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Très volontiers. Effectivement, cette demande a été formulée à plusieurs reprises, notamment si je ne fais erreur par M. Favre, au moment des débats sur le programme de législature.

Où en sommes-nous ? Nous devons appliquer cette disposition de la LHand d'ici 2025, avec l'adaptation des bâtiments publics. Vous savez que les travaux avancent, on a quelques cas, vous en avez cité un, l'Hôtel-de-Ville, il y a bien sûr Collège 9 et désormais bientôt, pour 2015, Collège 11, l'adaptation des trottoirs en ville de La Chaux-de-Fonds, il y a également le collège de la Promenade, qui sera équipé d'un ascenseur dès 2015, qui aujourd'hui est à l'étude.

La liste des bâtiments à adapter a été établie par le Service d'architecture du bâtiment, pour les mettre en conformité. A partir de cette liste-là, il s'agira maintenant d'établir une planification avec des priorités et d'analyser chaque cas où il y a impossibilité constructive, voire déraison de la rationalité des coûts à engager. Je vous donne un exemple qui me vient à l'esprit, c'est la difficulté que rencontrera le Service d'architecture du bâtiment pour équiper le collège des Endroits, qui est fait de différents blocs, avec des demi-étages. Que s'agira-t-il de faire au collège des Endroits ? On doit encore le déterminer. Est-ce qu'il s'agira d'équiper un bloc, mais qui est relativement petit, avec impossibilité d'accéder aux autres blocs ? Est-ce qu'il s'agirait d'équiper tous les blocs, mais en même temps au niveau des coûts ce serait déraisonnable ? Donc le Conseil communal, pour ce type de cas-là devra trancher, devra choisir une solution. Nous comptons venir devant votre autorité avec cette liste, avec la définition des priorités, avec la planification et avec des discussions qui pourront se faire au cas par cas sur les cas difficiles et sur l'orientation qu'aura pris le Conseil communal sur ces cas difficiles, par exemple sur le

collège des Endroits. On compte revenir devant votre autorité avec un rapport d'information au printemps 2015.

Le rapport est accepté par 25 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit de CHF 3'900'000.- TTC
pour le remplacement du système de gestion climatique,
l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment et la mise à
niveau des dépôts du Musée des beaux-arts**

(du 2 octobre 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Inauguré le 5 juin 1926, le bâtiment du Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds constitue et abrite une part importante du patrimoine culturel de notre Ville.

Cependant, ce presque-nonagénaire accuse le poids des ans et les rares entretiens ponctuels qui y ont été faits ne permettent plus de garantir ni sa préservation, ni la conservation des collections muséales.

La mise sur pied – depuis la création des services généraux des musées en 2011 – de protocoles d'entretiens et de contrôles réguliers n'a pas permis de ralentir le vieillissement du bâtiment mais a uniquement rendu visibles d'importants problèmes qui n'avaient pas été détectés jusqu'alors.

Ainsi, force est de constater que d'importants travaux doivent être réalisés. Ils sont l'objet de la présente demande de crédit.

Historique du bâtiment

Avant l'inauguration du bâtiment actuel en 1926, le Musée des beaux-arts (MBA), fondé en 1864, occupe différents endroits de la ville : le foyer du Casino, les salles du Collège industriel ou encore l'Hôtel des postes.

Suite à un legs important de Léon Gallet pour le fonds de construction d'un musée et à la collaboration étroite entre la Société des amis des arts, le Bureau de contrôle et les Autorités de la Ville, la construction d'un nouveau bâtiment est acceptée par le Conseil général. Le concours est lancé et, en 1923, le jury attribue les deux premiers rangs aux projets « Saint-Georges » et « Léopold Robert » du tandem René Chapallaz et Charles L'Eplattenier. Les deux architectes présentent des nouveaux plans en 1924.

Le bâtiment sur deux niveaux, comprends un corps central composé d'une double enfilade de salles à l'étage, éclairées par des verrières zénithales, et deux ailes symétriques comprenant, à l'est, l'entrée principale et l'escalier monumental, à l'ouest, sur trois niveaux, les services et une salle d'exposition. D'influence néoclassique, le bâtiment, inauguré le 5 juin 1926, appartient au style « art déco » par sa polychromie intérieure et extérieure et son décor dus à L'Eplattenier. Le haut-relief de la façade principale et les mosaïques du hall d'entrée font l'objet d'un concours séparé, remporté par Charles L'Eplattenier pour l'un et Charles Humbert pour l'autre.

Dès la fin des années 1930, le manque de place se fait ressentir. Jusqu'aux années 1980, plusieurs projets d'agrandissement au sud du bâtiment, comme l'avaient prévue Chapallaz et L'Eplattenier, sont toutefois écartés par manque d'argent.

En 1986 enfin, le legs de la collection René et Madeleine Junod, à laquelle une salle doit être consacrée en permanence, impose une restructuration du musée du point de vue de la distribution des espaces comme de la sécurité et de la climatisation. Les travaux commencent en 1990 avec le projet d'extension du bâtiment proposé par l'architecte chaux-de-fonnier Georges Haefeli. L'extension sud, à structure en béton armé, est souterraine pour conserver l'intégrité des façades anciennes et ne pas empiéter sur le parc, et est éclairée naturellement par des verrières zénithales. Elle est constituée de trois salles alignées symétriquement et parallèlement aux axes de l'édifice auquel elle est reliée. Le bâtiment de 1926 est classé comme monument d'importance nationale en 1988.

Etat des lieux

Conservation

Selon *L'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale* le MBA est un objet d'intérêt national. Son bâtiment et sa collection appartiennent à la catégorie d'importance nationale de « classe A »¹ et ont une place centrale dans le patrimoine culturel suisse. La protection de la collection et l'entretien du bâtiment font donc partie des responsabilités majeures de notre Ville.

Par ailleurs, les normes internationales en matière de conservation et de présentation des œuvres d'art sont particulièrement strictes. En plus de garantir une stabilité quasiment absolue pour les facteurs ci-dessous, les installations techniques doivent permettre d'atteindre des valeurs déterminées:

¹ www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home/themen/kgs/kgs_inventar/a-objekte.parsys.00016.DownloadFile.tmp/ne2014.pdf

- Température 18°C-20°C
- Taux d'humidité relative 50-55%
- Intensité lumineuse max. 250 lux pour les peintures (50 lux pour les œuvres sur papier)

Vu la vétusté des équipements climatiques et l'isolation thermique insuffisante du MBA, la température moyenne dans les salles d'exposition et les dépôts avoisine 23°C. Elle peut dépasser 30°C en été dans les salles de la collection permanente. Le taux d'humidité relative est insuffisant et n'atteint, en hiver, que 35%.

Dans de telles conditions², le MBA n'est plus en mesure de remplir sa mission à long terme de sauvegarde et de conservation des collections. De la même manière, ces conditions rendent impossible l'accueil de certaines expositions dont les prêteurs refusent, à juste titre, que leurs œuvres soient potentiellement menacées.

La dégradation des collections est déjà en cours et engendrera, dans les années à venir, des frais non négligeables de restauration. Seule une intervention rapide permettra de limiter, autant que faire se peut, les dégâts aux œuvres.

Technique du bâtiment

Le concept traditionnel qui privilégie l'apport de lumière naturelle tamisée dans toutes les salles d'exposition reste une gageure. Lorsque ce pari fut tenté au début du XX^{ème} siècle, les exigences en matière de sécurité des constructions, de gestion de l'énergie et de conditions de conservation des œuvres étaient nettement moins exigeantes qu'actuellement.

Par ailleurs, hormis les interventions du début des années 1990, peu de travaux ont été réalisés sur le bâtiment du MBA qui souffre naturellement de vétusté.

Une exception peut cependant être relevée; en 2013 et suite à de nombreuses infiltrations, les verrières de l'extension sud ont été remplacées et équipées de stores d'obscurcissement afin d'améliorer les conditions de conservation des œuvres exposées.

Si ce type de problèmes d'étanchéité (également constatés sur la toiture principale) est aisément identifiable, l'évaluation d'autres domaines constructifs a nécessité la réalisation de plusieurs études dont voici quelques exemples ayant permis d'identifier les points à régler:

- Audit sur la gestion climatique (Energys / Voegtli – 2011-2012). Cette étude a concerné l'ensemble des locaux et différentes campagnes de mesure ont montré les faiblesses et dysfonctionnement de la maîtrise du climat intérieur:

² Aline Michel. *Evaluation climatique du Musée des beaux-arts de La-Chaux-de-Fonds et évaluation des conditions de conservation de ses dépôts*. Rapport de stage, HEAA Arc, Filière Conservation-restauration, 2008.

- Non-conformité du fluide frigorigène R22. L'appareillage devrait être remplacé selon les normes en vigueur avant fin 2014
- Renouvellement de l'air traité par les monoblocs se fait actuellement sans récupération de chaleur sur l'air évacué alors que le Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie³ l'impose
- Climat extérieur influence fortement les conditions de température intérieure, notamment en cas de surchauffe estivale sous les verrières de toiture.
- Audit sur la sûreté du bâtiment (2011)
- Audit sur la sécurité incendie pour les personnes (Prévention incendie de la Ville et ECAP – 2012)
- Audits sur la sécurité incendie pour les œuvres (ECAP – 2013) et le cloisonnement coupe-feu vertical (JM Conseils – 2014)

Programme des travaux

A ce stade des investigations, nous mesurons aisément l'influence majeure de la qualité des éléments d'enveloppe sur le climat intérieur. Le concept d'amélioration des installations CVS (chauffage, ventilation, sanitaire) ne peut que s'appuyer sur une augmentation des performances d'isolation en général.

De manière plus globale, des interventions sont à prévoir dans les domaines suivants:

- Climat: Remplacement des installations CVS
- Toiture et verrières: isolation, étanchéité et pose de protection solaire
- Façades vitrées: isolation et étanchéité à l'air
- Façades en maçonnerie: isolation et drainage nord
- Compartimentage coupe-feu
- Eclairage des façades
- Amiante: diagnostic et traitement
- Collections : déménagement, inventaire et réaménagement des dépôts

Climat

Le rapport Energys cité ci-dessus conclut que le remplacement des installations existantes par du matériel répondant aux normes actuelles est devenu impératif et permettra:

- Meilleure maîtrise du climat
- Réduction de la pollution de l'air intérieur du musée
- Diminution des coûts d'exploitation

³ <http://rsn.ne.ch/ajour/default.html?74010.htm>

- Amélioration du contrôle, de la maintenance et une optimisation du fonctionnement général des installations CVS
- Minimisera l'impact visuel des installations.

Toiture et verrières

La toiture du musée est constituée principalement de vastes verrières et de zones opaques mal isolées, revêtues en tôles de cuivre. Les exigences constructives actuelles (sécurité des personnes et des œuvres, énergie, cohésion des parties d'ouvrage) vont alourdir l'ensemble de la toiture. La charpente métallique fut pensée et conçue, dès l'origine, pour offrir le plus de légèreté visuelle, laissant ainsi entrer le maximum possible de lumière naturelle.

Cette situation a rendu indispensable en 1991 une analyse statique de cette partie d'ouvrage, analyse qui concluait que la charpente ne pouvait supporter simultanément les charges propres des verrières, du toit plat, des appareils technique de ventilation et d'une couche importante de neige. (Bongini Ingénieur – 1991). Il est donc obligatoire d'étudier une intervention de renfort de cette charpente avant toute application de nouveaux éléments. A première estimation, les nouvelles verrières devraient voir leur poids propre augmenter de 30%. Dans ce cadre, une étude (BCS SA – 2014) a permis d'identifier et de chiffrer les interventions nécessaires (comprises dans le budget ci-dessous).

Les lignes directrices du cahier des charges concernant les interventions sur les verrières sont les suivantes:

- Diminution du problème essentiel de la gestion des surchauffes estivales:
 - Variations importantes directement liées à l'ensoleillement.
 - Absence de protection solaire
 - Impact direct sur les températures des salles éclairées
 - Quantité d'énergie nécessaire au refroidissement
- Amélioration de l'évacuation à l'extérieur de l'air surchauffé
- Conservation du concept d'éclairage zénithal type "atelier"
- Amélioration de l'isolation thermique

Les lignes directrices du cahier des charges concernant les interventions sur les toitures sont les suivantes:

- Réfection de l'étanchéité de la toiture
- Rénovation des descentes d'eau pluviales
- Amélioration de l'isolation thermique

Façades vitrées

Comme toutes les autres parties du bâtiment, les verrières de façade ont vieilli et posent différents problèmes. Les interventions prévues contribueront à l'amélioration de l'isolation thermique, de l'étanchéité et du niveau de sûreté tout en conservant l'aspect visuel "vitrail" des ouvrages en place. De plus le sas d'entrée nord sera rénové.

Concernant les verrières de liaison à l'extension sud, ou "tourelle"; les travaux prévus permettront:

- Amélioration énergétique (isolation thermique et protection solaire)
- Amélioration de la résistance antieffraction
- Création d'une sortie de secours normalisée

Façades en maçonnerie

Élément central de l'œuvre de René Chapallaz et Charles L'Eplattenier, les façades polychromes offrent un triste spectacle. Usées par le temps et attaquées par la pollution, elles s'effritent toujours plus. Par ailleurs, des problèmes de drainage en pied de façade accentuent encore leur dégradation. Les principales interventions prévues sont les suivantes:

- Réfection des crépis et peinture. L'aspect extérieur rénové, ainsi que sa mise en couleur selon le concept original de Chapallaz et L'Eplattenier seront validés par l'Office du patrimoine et de l'archéologie
- Reprise des canalisations de drainage en pied de la façade nord et dans les zones vertes
- Nettoyage et ravalement des parties en pierre

Compartimentage coupe-feu

La conception du musée permet d'offrir à chaque salle du premier étage un éclairage zénithal naturel. De ce fait, les salles communiquent entre elles par-dessus les faux plafonds translucides. Un compartimentage (cloisonnement physique au moyen de parois ad hoc) doit être réalisé pour stopper la progression du feu entre locaux d'exposition. De même les conduits d'air ou tout passage technique entre locaux doivent être obturés avec des clapets motorisés ou matériaux ignifugés. Les portes de communication seront adaptées pour atteindre la classification EI30.

Eclairage des façades

Rénovées, les façades seront également mises en valeur de nuit par la remise en fonction, la modernisation et l'extension des éclairages extérieurs. Ceci devrait évidemment permettre de faire disparaître certaines zones sombres et diminuer ainsi les risques de vandalisme ou de brigandage.

Diagnostic amiante

Un rapport d'expertise (HSE Conseils SA – 2014) a conclu à une faible présence de matériaux contenant de l'amiante. Les coûts d'élimination de ces matériaux sont compris dans les devis ci-dessous.

Collections

a) Déménagement

Afin de garantir la sécurité et la conservation des œuvres, toutes les salles d'exposition et tous les dépôts devront être vidés, alternativement, durant les travaux. Pour minimiser les risques liés au transport, l'entreposage est prévu à l'intérieur du musée fermé au public. Cette fermeture permettra, outre la possibilité d'avoir suffisamment d'espace pour le stockage des collections, d'affecter une partie du personnel au conditionnement et à la manipulation des œuvres

b) Inventaire

En outre, ces déplacements des collections permettront à l'équipe du musée d'accentuer les efforts sur le travail d'inventaire et de recollement des œuvres. Ils seront aussi l'occasion d'effectuer un contrôle général de leur état de conservation.

c) Réaménagement des dépôts

Enfin, avoir des dépôts vides permettra de poursuivre leur restructuration, leur rénovation et la mise en place d'équipement répondants aux normes et besoins actuels.

Coût des travaux

A ce stade, l'estimatif des coûts qui vous est présenté se base sur deux types de sources:

- Calculs d'entreprises répondant à une demande précise de notre part en l'état de nos connaissances
- Estimations basées sur des ratios de prix unitaires connus. (m^2 , m^3 , prix par pièce)

Estimation des coûts	CHF (TTC)
Technique du bâtiment (CVS)	450'000.-
Compartimentage coupe-feu	260'000.-
Façades maçonnerie	96'000.-
Ravalement pierre	25'000.-
Peinture façades	65'000.-
Verrières verticales	314'000.-
Verrières en toiture	650'000.-
Verrières "tourelle"	120'000.-
Renfort charpente	270'000.-
Echafaudages + élévateur	120'000.-
Ferblanterie toiture générale	250'000.-
Eclairage de façade	30'000.-
Honoraires architecte et spécialistes	350'000.-
Honoraires liés à AIMP	35'000.-
Divers et imprévus (10%) - hors honoraires	265'000.-
SOUS-TOTAL TRAVAUX 1	3'300'000.-
Marge d'incertitude selon SIA118 +10%	333'000.-
Frais de déménagement	115'000.-
SOUS-TOTAL TRAVAUX 2	3'745'000.-
Frais d'équipement (dépôt)	155'000.-
TOTAL	3'900'000.-

Phasage des travaux

Comme indiqué, de tels travaux rendent obligatoire la fermeture du musée au public, tant pour des questions de sécurité de celui-ci que pour celle des collections. Compte tenu des impératifs climatiques et de l'intense programmation du musée, le créneau de fermeture retenu est du 2 mars au 27 novembre 2015, soit près de 9 mois. Actuellement, la réouverture est prévue le 28 novembre 2015 par un vernissage.

Phase 0: du 2 au 15 mars 2015

- Démontage de l'exposition « Cendrars au cœur des arts »
- Conditionnement et déménagement des œuvres de la collection permanente vers les salles d'expositions temporaires

Phase 1: du 15 mars au 15 octobre 2015

- Installations CVS
- Toiture et verrières
- Façades
- Compartimentage coupe-feu

Et, parallèlement, en fonction de l'avancée des travaux et de la libération des différentes salles:

- Conditionnement et déménagement des œuvres des dépôts vers les salles disponibles du musée, travail sur l'inventaire et sur les constats d'état
- Nouvel aménagement des dépôts intérieurs
- Réaménagement des œuvres dans les dépôts intérieurs préparés
- Déménagement d'une partie de la collection vers les dépôts extérieurs
- Nouvel accrochage de la collection permanente (projet, montage, signalétique)

Phase 2: du 15 octobre au 27 novembre 2015

- Finition travaux
- Montage de l'exposition "De l'utopie au quotidien. Le design industriel soviétique 1953-1985 »

Malgré tout le soin apporté à la planification de ces interventions, les critères internes et externes pouvant générer des retards ne peuvent être exclus. Par exemple:

- Découverte d'un mauvais état caché de parties d'ouvrage actuellement invisibles
- Inadéquation de procédés de rénovation retenus avec l'ouvrage réel
- Incidence des procédures AIMP (recours ou non réponse d'entreprises)
- Conditions météo exceptionnelles

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Les travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit s'inscrivent notamment dans l'axe 1 « *Bien vivre dans la cité* » et l'axe 4 « *Une ville qui rayonne* » du programme de législature 2012 – 2016.

Ils permettront, entre autres, de contribuer à la réalisation des objectifs 1.4 « *Améliorer les infrastructures de loisirs, culturelles et sportives* ». 4.2 « *Améliorer l'image de la ville à l'extérieur* » et 4.4 « *Renforcer le positionnement touristique de la Ville* ».

Subventions

Vu l'importance du bâtiment et la nature des travaux réalisés, plusieurs sources de subvention seront sollicitées. Par exemple:

- ECAP
- Programme Bâtiment
- Office du patrimoine et de l'archéologie
- Office fédéral de la culture

En ce qui concerne l'ECAP et le Programme Bâtiment nous pouvons espérer un montant de l'ordre de CHF 75'000.-. Pour les parties patrimoniales seul les travaux concernant l'enveloppe peuvent faire l'objet d'un soutien. Des contacts ont été pris avec l'Office cantonal d'où il ressort que ce projet pourrait bénéficier d'un soutien de l'ordre de CHF 225'000.-.

Comme à l'accoutumée, les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes. La charge financière est calculée sur une durée d'amortissement d'environ dix-huit ans au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.9%.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement (5.3%)	CHF	206'700.-
Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement	CHF	56'600.-
Total	CHF	263'300.-

Conséquences sur les ressources humaines

L'investissement souhaité procurera une amélioration du confort intérieur pour le personnel et les visiteurs. Aucun engagement supplémentaire pérenne n'est induit par cette demande.

Durant la fermeture du MBA au public, le personnel sera réaffecté au traitement des collections et aux tâches d'inventaire.

Les phases de préparation et de réalisation de ce chantier seront confiées à un mandataire externe.

Collaboration intercommunale

Ce projet concerne exclusivement le patrimoine chaux-de-fonnier de sorte qu'il n'a pas été évoqué avec d'autres communes. Celui-ci répond toutefois aux problématiques soulevées au niveau cantonal sur la rénovation et la préservation du patrimoine en lien notamment avec les économies d'énergie.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Les interventions précitées vont dans le sens d'une meilleure gestion de la consommation énergétique du bâtiment (amélioration de l'enveloppe).

Il n'est pas prévu l'implantation de panneaux solaires au vu des faibles besoins en eau chaude sanitaire.

b) aspects sociaux

Cet investissement pour une infrastructure culturelle dédiée au plus grand nombre contribue à favoriser une cohésion sociale autour de la diffusion de la culture.

c) aspects économiques

L'ouverture d'un chantier de rénovation important profite à l'économie locale en sollicitant les PME du bâtiment et autres mandataires. Les procédures d'attribution de marché seront de type "ouverte" ou "sur invitation" pour les plus importantes d'entre-elles.

Ce rapport sera soumis à la Commission du Musée des beaux-arts lors de sa séance du 15 octobre 2014.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce rapport et la demande de crédit y relative en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberg

Le chancelier

Thibault Castioni

E CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission du Musée des beaux-arts

arrête:

Article premier.- un crédit de CHF 3'900'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement du système de gestion climatique, l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment et la mise à niveau des dépôts du Musée des beaux-arts.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 5.3%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La présidente	La secrétaire
Sylvia Morel	Anne Monard

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PS a pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'intérêt. En effet, le vote d'un crédit de près de CHF 4'000'000.- ne peut nous laisser indifférents. Dans une première phase, notre groupe était certes acquis à ce crédit, mais avait quelques réticences à voter un montant aussi conséquent sur la base du seul rapport en notre possession. Cela nous paraissait difficile.

Le magnifique bâtiment qui abrite notre musée et notre superbe collection ne nous semblait pas, de prime abord, être en si triste état, notamment l'extension, dont le début de la construction date de 1990. Il nous semblait pouvoir tenir encore quelques années, de même peut-être que la façade.

Le Conseil communal a, dans une deuxième phase, organisé une visite des coulisses et une bonne part de nos réticences se sont envolées, notamment en découvrant la bâche rapiécée sur le toit. Oui, nous avons eu l'occasion de monter sur le toit, expérience riche en émotions pour moi qui souffre de vertiges, mais riche aussi et surtout en constatation de l'urgence des travaux à effectuer, de petits lacs s'étant formés sur le toit. Nous avons aussi pu constater des infiltrations sous les verrières qui menacent les œuvres à chaque épisode pluvieux. La visite des sous-sols, dédiés aux dépôts des œuvres, nous a aussi convaincu que des améliorations sont nécessaires à la préservation de notre collection. En effet, ce que l'on voit accroché aux murs de notre musée ne constitue qu'une infime partie de notre patrimoine que nous nous devons d'entreposer dans les meilleures conditions possibles. D'où la nécessité de permettre aux élus de pouvoir de visu constater l'étendue des dégâts pour ensuite pouvoir voter en connaissance de cause les crédits demandés, surtout lorsque ces derniers se chiffrent en millions.

Le PS remercie les collaborateurs présents vendredi dernier lors de la visite pour leurs explications claires et complètes qui nous permettent ce soir de voter le crédit non seulement à l'unanimité, mais avec enthousiasme. Ce montant de CHF 3'900'000.- est certes élevé et les travaux qui seront effectués ne se verront pas, contrairement à ce qui s'est fait au Musée d'histoire, où la transformation est spectaculaire. Mais sans ces travaux, ce qui pourrait se voir assez rapidement, c'est la détérioration de nos œuvres et l'impossibilité d'organiser des expositions temporaires faute de pouvoir garantir la sécurité des œuvres prêtées. C'est pour cela que le parti socialiste acceptera ce crédit à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pas encore remis des festivités relatives à l'inauguration de la magnifique restauration du Musée d'histoire que nous sommes déjà sollicités pour un nouveau crédit très important, portant cette fois sur le

Musée des beaux-arts. Il est dans la tradition du PLR de soutenir la culture et, au passage, nous profitons de remercier la conservatrice et son équipe pour son dynamisme et pour la qualité des expositions temporaires qu'elle nous propose et qui contribuent à la renommée du musée.

Par contre, bien conscients de l'importance culturelle et patrimoniale que représente le Musée des beaux-arts pour notre ville, le besoin de mise en valeur et de protection de toute nature que nécessite sa précieuse collection, le rapport qui nous est soumis nous a laissé perplexe. En effet, comment se fait-il qu'il ait fallu attendre 2011 pour détecter d'importants problèmes liés au bâtiment ? Comment se fait-il que personne ne s'en soit aperçu auparavant ? Il nous semble revivre, par certains aspects, le désagréable épisode de la rénovation des immeubles de la rue du Commerce.

Une gestion plus attentive aurait probablement permis une rénovation progressive et financièrement plus facile à intégrer, car répartie dans la durée. Aujourd'hui, nous devons agir dans l'urgence, puisque selon le rapport, et nous avons pu le constater de visu, la collection risque de se dégrader et que des collectionneurs pourraient refuser, à juste titre, de prêter leurs toiles. Nous n'avons donc plus de choix et sommes placés sous la contrainte, ce qui nous déplaît.

Nous avons pris bonne note des subventions attendues de l'ECAP et du "*Programme bâtiments*". Par contre, le Conseil communal peut-il nous éclairer au sujet des CHF 225'000.- attendus ? S'agit-il d'une contribution cantonale ? Et si oui, que peut-on attendre de l'Office fédéral de la culture ?

Par ailleurs, nous souhaitons une rénovation de qualité, gérée de manière très rigoureuse, afin d'éviter au maximum le recours au poste divers et imprévu : CHF 265'000.-, les marges d'incertitudes sont ici à CHF 118'333.-. Chaque franc économisé est précieux, dans un contexte conjoncturel qui donne des signes d'affaiblissement, et alors que nous voyons poindre à l'horizon une nouvelle sollicitation pour le MIH. Sans compter les deux projets phare en gestation, à savoir le zoo-musée et le Centre aquatique des Mélèzes, qui ne seront pas sans incidence sur nos finances. Malheureusement, l'argent ne croit pas sous les arbres du magnifique écrin de verdure qui entoure nos trois musées, mais dont l'éclairage public devrait être repensé.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, c'est plus par nécessité, mais sans enthousiasme que le PLR acceptera ce rapport. Merci de votre attention.

M. Inan Vurucu, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre groupe a pris connaissance de ce rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 3'900'000.- pour l'optimisation énergétique et climatique ainsi que de la mise à niveau du dépôt du Musée des beaux-arts.

Notre parti est favorable à cette demande de crédit, car cet investissement technique dans un domaine culturel favorisera une cohésion sociale autour de la diffusion de la culture dans de meilleures conditions climatiques et répondra également à la politique énergétique de notre ville. De plus, nous souhaitons souligner que cette demande améliorera les conditions de conservation des œuvres entreposées et exposées dans ce magnifique bâtiment.

Toutefois, nous avons quelques petites questions. Quelle est la situation énergétique actuelle et future de ce bâtiment ? Comment la quantité d'air renouvelée sera-t-elle gérée, car les volumes sont importants et le flux du nombre de visiteurs est très variable. Le renouvellement de l'air demande une grande quantité d'énergie, de chauffage, de refroidissement, d'humidification et de déshumidification malgré la présence d'un récupérateur d'énergie. Le vitrage de la verrière sud ne pourra-t-il pas être photovoltaïque ? Cela ne figure pas dans l'architecture. Le surcoût pourrait être pris partiellement, voire totalement en charge par un investisseur tiers, par exemple Viteos. Cela améliorerait encore plus le bilan énergétique de ce bâtiment. L'étude technique climatique énergétique est-elle terminée ? Comment la commission de construction et le suivi financier des travaux seront-ils constitués en cas d'acceptation du projet ? Nous souhaiterions également que le Canton soutienne, dans la mesure du possible, cet investissement, car la nouvelle péréquation cantonale tend à défavoriser les villes ayant des infrastructures d'intérêt national, voire international, dont bénéficient les habitants des communes proches.

Nous remercions le Conseil communal de la visite organisée, un peu tardivement, vendredi dernier, car elle a pu faire prendre conscience aux personnes présentes de la nécessité des travaux proposés. Par conséquent, lors d'une demande de crédit comme celle-ci, où la nécessité que des travaux soient entrepris est démontré, notre parti se montrera favorable. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre groupe a pris connaissance de ce rapport avec un intérêt certain. Si, de prime abord, le montant de CHF 3'900'000.- nous a interpellé par son importance, nous avons, au fil des pages de ce rapport, réalisé l'importance des travaux qui devront être réalisés.

Que ce soit par le changement des installations CDS, le renforcement de la charpente, l'isolation, l'étanchéité de la toiture, des façades, en passant par le compartimentage coupe-feu des différents locaux afin que le bâtiment réponde aux normes de protection incendie actuelles, nous ne pouvons nous opposer à ce rapport. L'UDC ne mettra jamais la sécurité des personnes en jeu et défendra le fait d'avoir des bâtiments répondant aux normes sécuritaires nécessaires, bien que celles-ci, évoluant sans cesse, coûtent extrêmement cher à la collectivité.

De plus, la conservation des œuvres d'art possédant des normes internationales particulièrement strictes, nous sommes face à deux possibilités : arrêter d'exposer les œuvres, et donc renoncer au MBA dans son ensemble, ou alors nous adapter à ces normes avec les travaux et les conséquences financières qui en découlent. Choix mince, voire regrettable. C'est la seconde option qui est retenue, alors nous nous devons, en tant que législatif, de voter pour ce crédit, même conséquent, afin d'assumer les choix politiques décidés, mais également afin de protéger au niveau sécuritaire les personnes travaillant ainsi que les personnes venant visiter cette exposition. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Plusieurs questions se posent à nous, la première, qui est celle du rapport, est de savoir si nous sommes prêts à mettre CHF 4'000'000.-, comme on nous le demande ce soir, pour la sauvegarde d'une partie de nos biens culturels et du bâtiment qui les exposent. Les suivantes : ces œuvres d'art et leur bâtiment en valent-ils la peine et comment le savoir ? Et la dernière question : Qui serions-nous si nous ne faisons pas tout pour sauvegarder ces biens et permettre aux générations futures d'en profiter comme nous pouvons le faire ? La réponse qu'il nous faudra trouver à cette dernière question si nous refusons de permettre à ces richesses de continuer d'exister à de quoi m'inquiéter.

Permettez un petit détour par l'histoire. Lors de la visite du Musée de l'Ermitage, toute proportion gradée, sans commune mesure avec notre situation actuelle, dans un contexte historique dramatique, j'ai appris que les personnes en charge des œuvres d'art de ce musée, lors du siège de Leningrad, qui débuta en 1941, siège qui a duré tout de même 872 jours avec 2'000'000 de morts, que ses gardiens, sans aucune rémunération, dans des conditions de froid extrême, bien souvent affamés, ont réussi, au péril de leur vie, à préserver ce magnifique patrimoine, alors qu'il aurait été plus simple de se chauffer avec ces tableaux, de fuir la ville ou de se cacher dans les caves de l'Ermitage à la place d'y ranger ces millions d'œuvres.

J' imagine que notre conservatrice d'origine russe doit connaître tout cela bien mieux que moi et aussi eu égard à son investissement, à la qualité des expositions présentées, les Verts vont voter ce crédit. Comme cela a déjà été demandé en commission financière, nous aurions besoin de connaître les prochains gros investissements qui seront soumis à notre autorité ces prochaines années. Merci de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas revenir sur les propos de mon collègue de parti dont je partage totalement la position et les préoccupations, qui sont celles

de tous les conseillers généraux PLR. Je ne reviendrai pas sur le volet politique mais plutôt sur des questions techniques.

J'ai eu l'occasion, en tant que membre de la commission de gestion du MBA, que je préside, de prendre connaissance de ce rapport en commission peu avant qu'il nous soit envoyé. Je regrette que cette commission de gestion du musée n'en ait pas eu connaissance plus tôt, elle aurait pu suggérer ou y apporter quelques compléments d'informations et précisions, qui à mon sens, font défaut dans le rapport qui a finalement, pour diverses raisons, dû être préparé dans l'urgence. C'est une commission composée de personnes qui connaissent bien l'institution et notamment l'histoire du bâtiment et des travaux, avec entre autres deux architectes dont la vision est intéressante. La commission n'a été saisie du dossier que l'avant-veille de l'envoi aux conseillers généraux, ses éventuelles remarques ou propositions ne pouvaient dès lors plus être prises en compte. Il n'a même pas été possible de faire figurer au rapport qu'elle l'avait approuvé. Nous savions cependant que des travaux allaient devoir être faits, on nous avait fait visiter les combles il y a quelques mois et la perspective d'une fermeture temporaire du musée était connue.

Il ressort insuffisamment du rapport que nous avons reçu que des travaux sérieux, ayant fait l'objet d'un rapport tout aussi circonstancié que celui-ci, ont été effectués pour une somme à peu près équivalente à celle que nous votons il y a 25 ans. Le rapport de 1989 évoque les mêmes problèmes de climatisation avec quasiment les mêmes exigences, qui n'ont pas changé. Nous souhaiterions dès lors que le Conseil Communal nous donne quelques explications complémentaires concernant ces travaux de l'époque. Pourquoi cette climatisation ne peut-elle pas être réparée ? Le Conseil communal peut-il nous donner des précisions quant aux conséquences par rapport aux exigences de la climatisation, mon collègue l'a évoqué tout à l'heure, d'une augmentation de la fréquentation du musée, telle qu'on l'observe aujourd'hui au MBA sur le plan climatique, avec l'arrivée de visiteurs nombreux, mouillés par exemple, avec un temps froid ?

Malgré le rapport Bongini de 1991, on avait pu renoncer à renforcer la toiture à l'époque. Ce rapport disait qu'il fallait la remplacer. On a pris les mesures hivernales qui s'imposaient et le toit ne s'est pas écroulé. Pourquoi aujourd'hui ce changement s'impose-t-il ? Faut-il regretter aujourd'hui que l'on n'ait pas agi dans le cadre de la rénovation précédente ? La tourelle doit être déjà refaite aujourd'hui, elle date de la même époque. Le rapport soumis au Conseil général en 1989 était divisé en deux parties, une partie consacrée à des rénovations pour la somme à peu près équivalente, c'est celle que nous venons d'évoquer, et une partie consacrée à l'agrandissement du musée. La tourelle qui relie par l'extérieur le premier étage à l'extension appartenait au deuxième volet du rapport. Pourquoi doit-elle être déjà refaite aujourd'hui ?

Enfin, le Conseil communal peut-il nous donner un peu plus de précisions que celles contenues dans le rapport sur les activités du personnel du musée pendant la fermeture et dans quelle mesure l'institution pourra en tirer profit ?

Nous nous sommes interrogés en commission, au vu de l'importance du crédit, et du contexte général que mon collègue a évoqué tout à l'heure, pourquoi une séance d'information n'avait pas été prévue pour les conseillers généraux. Même si c'était un peu tard, on peut se féliciter qu'elle ait finalement eu lieu. Si d'autres crédits du même type nous sont demandés, il serait bien qu'une telle séance soit organisée, avant la réunion des groupes. Je remercie le Conseil communal pour ses précisions.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne peux qu'opiner avec M. Moser, actuel président de la commission. En 1993, ce musée a été inauguré, pour la rénovation intérieure. Et ici il est nécessaire de dire que contrairement à ce que la presse a pu dire, ce n'est pas vrai que ce bâtiment construit en 1926 n'avait connu que très peu de travaux d'entretien depuis lors, puisque M. Moser a rappelé qu'il y avait eu un crédit à l'époque de CHF 3'500'000.- compris dans le crédit de CHF 7'000'000.- pour rénover l'intérieur, en particulier CHF 700'000.- pour les verrières et CHF 200'000.- pour la climatisation.

Ces éléments sont obsolètes maintenant, les normes ont changé, cela a été dit, mais il faut quand même penser qu'à l'époque, il se trouve que j'étais président de cette commission, que j'ai inauguré ce musée et que nous avons l'impression d'avoir fait quand même du bon travail de rénovation. Les normes ont beaucoup changé, énormément changé dans le monde des musées, on n'est absolument pas aujourd'hui dans, disons, le milieu de classement d'une équipe de ligue A, avec notre Musée des beaux-arts. Nous sommes parfois dans la ligue des champions, avec certaines expositions, l'exposition Le Corbusier, l'exposition Cendrars qui va s'ouvrir. Alors être dans la ligue des champions, c'est exactement comme un stade qui veut accueillir des matchs de la ligue des champions. Il doit être aux normes. Mais n'oublions pas que ce musée, qui a 25 ans, a fait l'objet de travaux conséquents pour l'amélioration de sa fonctionnalité intérieure et M. Moser a bien rappelé à quel point le rapport du Conseil communal sur ce plan-là était relativement lacunaire. On souhaite en effet recevoir les explications circonstanciées du Conseil communal sur ce qui, en 25 ans, est devenu obsolète. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, je vous prie de recevoir mes excuses tout à fait personnelles sur la question de la visite des coulisses du Musée des beaux-arts,

manifestement à tors ; il ne m'avait pas semblé indispensable d'occuper une de vos soirées, qui sont déjà largement sollicitées. Je dis manifestement à tors parce que vu d'une part la nature des questions qui ont été soulevées dans les groupes, respectivement l'intérêt manifeste suscité par cette proposition, qui vous est parvenue pourtant le mercredi dans l'après-midi pour une visite le vendredi soir, 14 membres du Conseil général étaient présents. Ils ont effectivement pu traverser la totalité de l'institution jusqu'à en visiter la toiture. Je pense que nous garderons tous cette image dans notre tête.

J'aimerais aussi remercier bien sûr les services, en particulier le Service architecture et bâtiments, le Service général des musées, la direction et les collaborateurs du Musée des beaux-arts pour le travail fourni pour arriver à vous présenter ce rapport ce soir. Je remercie aussi bien sûr de l'intérêt et de l'accueil positif que vous avez manifesté vis-à-vis de ce rapport.

Je vais dire aussi un mot, effectivement, la commission du Musée des beaux-arts n'a pu préavisier le rapport qu'après l'adoption par le Conseil communal. Il l'a fait à l'unanimité des membres présents. J'ai été confronté à un problème de calendrier des séances du Conseil communal, ce qui m'a empêché de pouvoir obtenir le préavis de la commission avant la lecture définitive par le Conseil communal, en ce sens M. Moser a parfaitement raison. J'ajoute simplement que la commission avait déjà eu l'occasion au moins à deux reprises, même si elle n'avait pas eu le rapport évidemment dans les mains, d'être informée des éléments fondamentaux qui figurent dans le rapport.

Je commencerai par un petit peu d'histoire, plusieurs d'entre vous l'ont fait. Le Musée des beaux-arts, vous le savez, a été fondé en 1864. Le bâtiment qui l'abrite a été construit entre 1923 et 1926. Il a été classé monument historique d'importance nationale en 1988. Sa collection, elle aussi, est reconnue d'importance nationale. Ce bâtiment a été remis à la Ville en 1925. L'acte de donation précise notamment qu'il est affecté à perpétuité au Musée des beaux-arts et qu'il est placé sous la gestion d'une commission comprenant à part égales des représentants de la Ville, du Bureau de contrôle en métaux précieux et de la Société des amis des arts, qui depuis est devenue la Société des amis du Musée des beaux-arts. Le MBA devient pleinement un service communal en 1986, suite à la signature d'une nouvelle convention avec la SaMba.

Peu de travaux d'envergure ont été effectués avant 1989, et en particulier les façades et verrières en toiture et de façade n'ont par exemple jamais intégralement été refaites. Donc on peut dire qu'elles ont quand même bien supporté l'outrage des années. Le crédit accordé par le Conseil communal en 1989, auquel faisaient référence tant M. Moser que M. Musy, poursuivait deux objectifs. La création d'une extension, devenue nécessaire afin de pouvoir accueillir le legs Junod, d'un montant d'environ

CHF 4'000'000.- et des travaux de rénovation pour CHF 3'500'000.- comprenant des interventions urgentes et indispensables, déjà urgentes à l'époque, à effectuer pour adapter le bâtiment aux exigences de conservation. Il s'agissait de doter le musée d'une installation de ventilation, jusque là il n'en était pas pourvu, afin d'améliorer la conservation des collections, à l'époque dans le rapport on parlait de relevés de températures jusqu'à 42°C en été dans les salles d'expositions, respectivement d'un taux d'humidité trop faible. Ces installations de ventilation ont donc, aujourd'hui, près de 25 ans. Il fallait réparer l'étanchéité du toit en terrasse, palier aux écoulements d'eau de la façade nord, intervenir afin de diminuer l'éclairage naturel et artificiel qui était trop intense, là aussi on mesurait à l'époque jusqu'à 10'000 lux, alors que la norme est de 300. Pour ce faire, les verrières intérieures du musée ont été remplacées et dotées de vitrages isolants, anti-réfléchissants et filtrant les UV. Ces verrières, aujourd'hui, sont toujours en place et ne seront pas changées. En matière de sécurité à l'époque, il s'agissait aussi de doter le bâtiment d'un système de détection d'incendie et le système anti-intrusion devait être changé et complété. Un ascenseur a été installé dans le bâtiment à l'occasion de ces travaux et enfin, le hall d'entrée a été rénové, on y a installé de nouveaux sanitaires. Les salles de collection permanente ont été rénové, les réserves remises à niveaux, l'appartement du concierge supprimé afin de créer des espaces de bureau et une bibliothèque. Les fenêtres d'origine de la façade nord ont été rétablies à l'occasion de ces travaux. Evidemment, l'ensemble de ces travaux comprenaient également les réfections de sols, de maçonnerie, de plâtrerie et de peinture.

La demande de crédit qui nous occupe ce soir concerne donc des parties du bâtiment qui n'avaient pas été rénovées en 1989, mis à part bien sûr les installations de ventilation. Elles ont aujourd'hui 25 ans d'âge, on n'obtient plus de pièces de rechange et le fluide qui est utilisé dans ces installations sera interdit dès le 1^{er} janvier 2015.

Concernant la mise à niveau des installations de sécurité et feu, il s'agit notamment de poser des compartimentages dans les salles et des capets coupe-feu, et bien sûr d'améliorer la sécurité intrusions, point sur lequel le Conseil communal ne va bien sûr pas trop s'étendre, puisque la première règle de sécurité c'est de ne pas dévoiler quelles sont les mesures de sécurité.

Vous l'avez donc bien compris, aujourd'hui le crédit qui vous est demandé vise à rénover la toiture et remplacer les verrières extérieures. La surface de ces verrières a frappé les conseillers généraux lorsqu'ils ont eu l'occasion de monter sur le toit, parce qu'on n'a pas exactement la même vision quand on est devant le bâtiment. On parle de surface de 5 mètres de haut sur 60 mètres de longueur, sur deux pans de toit. On ne visualise pas complètement ces dimensions quand on est en bas du bâtiment. Cela nécessite de renforcer la charpente, c'est même plus que nécessaire, c'est

indispensable à cause de la charge nouvelle induite en toiture par le remplacement des verrières. Il faut refaire l'étanchéité de la toiture plate, de même que l'ensemble de la ferblanterie. L'isolation thermique doit être nettement améliorée. Elle permettra, on estime grossièrement, environ 50% d'économie d'énergie sur le bâtiment. Il faut également rénover les façades, y compris les importantes surfaces de verrières qu'elles comprennent. Là aussi, quand on passe devant le bâtiment, on n'a peut-être pas conscience de l'importance des surfaces de verrières de façade. Arrêtez-vous devant le bâtiment, vous verrez que c'est assez conséquent. De même, il s'agit de reprendre les canalisations et la façade nord.

Ces travaux importants impliquent une fermeture temporaire du musée et le déménagement des collections, qui devront être mises en sécurité dans l'extension. Compte tenu de cela, il est évident qu'il convient aussi de profiter d'avoir vidé ces dépôts pour une remise à niveau de ceux-ci. Je pense notamment aux herse, qui accusent elles aussi leur quart de siècle de bons et loyaux services. Leur état les rend difficiles à bouger, ce qui crée des vibrations importantes, et donc des risques de petits chocs et de perte de matière sur la surface picturale et sur les cadres des œuvres.

Vu l'importance du montant, le Conseil communal s'est demandé, comme la commission et auparavant le Service architecture et bâtiments et les services généraux des musées s'il ne convenait pas d'imaginer plusieurs étapes pour ce chantier. Assez rapidement, tout le monde est arrivé à la même conclusion : le seul lot de travaux qui peut être séparé des autres concerne les façades, qui n'ont jamais été intégralement refaites depuis 1925. Elles doivent être refaites. Le crépis commence de tomber par plaques entières, et ce type de détériorations augmente en général de manière exponentielle avec le temps. Les frais inhérents à la réfection des façades représente environ CHF 500'000.-. L'installation d'un échafaudage sur un bâtiment des dimensions du Musée des beaux-arts coûte CHF 120'000.-. Le calcul est donc vite fait, si la réfection de la façade devait être reportée, elle nous coûterait 24% de plus dans quelques années.

J'en viens maintenant aux questions des groupes. Tous les groupes se sont interrogés sur le montant total du crédit. J'ai déjà évoqué cette question dans le préambule. Il faut déjà avoir en tête la volumétrie très importante du bâtiment. Par comparaison, il s'agit d'un bâtiment cinq fois plus grand que le Musée d'histoire, on a une surface au sol de 1'200 m² pour 250 m² au Musée d'histoire. Hormis les travaux qui concernent la ventilation, la sécurité feu et anti-intrusion, il s'agit de faire aujourd'hui ce qui n'était pas encore nécessaire de faire en 1989, en particulier sur l'enveloppe. La visite des locaux, la promenade sur le toit a permis aux conseillers généraux qui ont profité de cette visite de mieux mesurer l'ampleur de ces travaux. Et comme pour la salle de musique, l'essentiel des interventions restera invisible du public. La première estimation des

coûts, celle qui figure au budget, a été faite avant que l'ensemble des rapports techniques ne nous soient parvenus. Elle était donc basée, comme c'est assez fréquemment le cas dans le budget des investissements, sur un rapport prix-surface-volume. Elle n'incluait notamment pas le renforcement de la charpente, le compartimentage coupe-feu entre les salles, les honoraires, les frais de déménagement des collections, les frais d'équipement de dépôt et on a eu la mauvaise surprise d'avoir CHF 300'000.- de plus-value par rapport au premier devis estimatif des verrières, y compris la tourelle, et bien sûr les divers et imprévus.

J'en viens maintenant à vos questions. Pour le PLR, en ce qui concerne les subventions, le montant mentionné dans le rapport cumule les montants qu'on peut espérer du Canton et de la Confédération. Il faut savoir que même s'il s'agit de travaux extrêmement importants, CHF 3'900'000.-, la seule partie pour laquelle nous pouvons obtenir des subventions est sur la partie de l'entretien patrimonial, et le seul élément pris en considération, c'est les façades. Cela dit, on va poursuivre notre recherche de soutien possible, parce que nous sommes tout à fait disposés à accepter des subventions supérieures.

La marge dans le crédit divers et imprévus, ainsi que les 10% selon la norme SIA 118, M. Surdez l'a dit, le Conseil communal l'affirme aussi, un crédit est une autorisation de dépenser. Le Conseil communal s'engage comme il le fait chaque fois à n'utiliser ces réserves qu'en cas de nécessité : mauvaise surprise, découverte en cours de chantier, adjudication supérieure au montant estimé par exemple.

Pour les Verts, en ce qui concerne la planification des investissements, c'est mon collègue Pierre-André Monnard qui vous donnera quelques indications.

Pour répondre aux questions du POP, comment sera géré la quantité d'air de renouvellement ? Il n'y a pas de modification du volume actuel, le bâtiment reste identique, l'équilibrage entre l'air extérieur totalement neuf et frais et l'air recyclé sera amélioré. On aura moins besoin de tirer de l'air extérieur qu'actuellement.

Est-ce que la verrière sud pourrait être de type photovoltaïque ? Techniquement oui, je ne sais pas sur les questions de respect du patrimoine d'un bâtiment qui est classé d'importance nationale. Techniquement oui, on pourrait installer du photovoltaïque, mais la quantité d'éclairage zénithal délivré par ces verrières ne doit pas être diminuée par l'usage des surfaces opaques. Le traitement des verres remplacés, protection contre la surchauffe estivale notamment, va déjà réduire sensiblement cet apport, qui fait partie du concept original du bâtiment. En hiver, par temps ensoleillé, l'apport de chaleur est nécessaire. Il ne saurait être compensé par une production d'électricité photovoltaïque. Une variante verrière opaque et éclairage artificiel LED a été envisagée, mais

non retenue pour cette raison, parce qu'elle se révèle, vous l'avez compris finalement, écologiquement moins favorable que la solution retenue.

L'étude climatique énergétique est terminée, mais elle doit être encore affinée dans les aspects de détails. Il y aura une commission de construction, elle sera présidée par le chef de dicastère et réunira le chef du Service architecture et bâtiments, un représentant du Service des finances comme c'est toujours le cas, l'administrateur du dicastère et bien sûr la direction du Musée des beaux-arts. La commission du musée sera soit associée à cette commission, soit très régulièrement informée de l'avancement du chantier.

Restaient encore quelques questions et demandes de précisions de M. Moser. Je crois que j'ai expliqué pourquoi la climatisation ne pouvait pas être réparée.

Précision sur les conséquences des exigences de climatisation avec l'augmentation de la fréquentation du Musée des beaux-arts : le public, et particulièrement lorsqu'il est nombreux, influence bien sûr la température d'une salle, mais plus encore son degré d'hygrométrie, quoique, à La Chaux-de-Fonds, le public ne rentre jamais mouillé parce qu'il y fait toujours beau. La norme admise pour ce taux d'hygrométrie est comprise dans une fourchette qui oscille entre 45% et 55%. Donc notre équipement doit être en mesure de corriger le plus rapidement possible les variations induites notamment par les visiteurs, parce qu'il serait quand même bête d'avoir un musée et de ne pas laisser rentrer les visiteurs pour respecter les normes d'hygrométrie. Notre installation doit donc pouvoir réagir rapidement. Actuellement, certains prêteurs nous demandent, avant d'accepter de nous confier une œuvre, que nous leur fournissions nos relevés hygrométriques sur plusieurs semaines. Si dans la durée le taux ne se situe pas dans la fourchette, ils refusent le prêt.

Doit-on regretter de ne pas avoir renforcé la charpente en 1991 ? Non, absolument pas. A ce moment-là, ces travaux étaient conseillés, mais pas nécessaires, pas indispensables. Comme indiqué en préambule, les travaux entrepris à cette époque étaient d'une nature différente de ceux que nous allons entamer prochainement.

Pourquoi doit-on déjà refaire la tourelle alors qu'elle date du début des années 90 ? L'intégralité des verrières de l'extension a dû être changée. Vous avez accordé ces dernières années des crédits spéciaux pour ce faire. Tant la structure métallique qui était rouillée que les verrières qui elles aussi ont dû être remplacées par du verre triple isolant et sécurisé. Seule la tourelle n'a pas encore bénéficié de cette réhabilitation, même si cela n'est pas visible de l'extérieur, on le perçoit mieux de l'intérieur, elle est effectivement atteinte par la rouille. Il s'agit aussi ici d'intervenir tant pour des raisons de sécurité que d'isolation du bâtiment.

Ensuite, les activités du personnel durant la fermeture : hormis l'important travail nécessaire au déménagement et au réaménagement des

dépôts et à l'accroche de la nouvelle exposition de référence du musée et de l'exposition d'ouverture, l'entier des ressources humaines du musée va être affecté au traitement de la collection. Il s'agit de profiter de cette période pour conditionner et inventorier les œuvres du Musée des beaux-arts. Soulignons ici, j'ai déjà eu l'occasion de le faire d'ailleurs, que l'inventaire des plus de 7'000 objets qui constituent les collections du musée est très lacunaire. L'inventaire dans un musée, c'est la pierre angulaire de la gestion de sa collection. Par ailleurs, l'inventorisation est doublée d'un travail de documentation des œuvres (photographique et scientifique) qui permettra une mise à disposition de plus d'informations pour le public une fois le musée réouvert. Et enfin, un travail en amont, un second volume de catalogage des collections. Il sera également intéressant de se dire que c'est l'occasion pour organiser quelques événements ouverts au public pour rendre visible ce travail qui se fait en coulisses, dans les musées, par les collaborateurs, qui permet également de sensibiliser les visiteurs aux travaux de restauration et de conservation.

Il me semble ainsi avoir répondu à l'ensemble de vos questions. J'espère avoir levé les derniers doutes qui pourraient subsister dans vos esprits avant d'accorder ce crédit nécessaire à la sauvegarde d'un bâtiment emblématique de notre ville. Je vous remercie de votre patiente attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais un petit peu plomber l'ambiance aujourd'hui, mais effectivement, la problématique des nombreux investissements que nous avons à réaliser sont de nature à nous faire froid dans le dos et à nous voir faire un équilibrage difficile. Vous avez parlé de l'équilibre que vous aviez au sommet du toit, on est un petit peu dans cette vision-là.

Il y a trois éléments dont il faut tenir compte dans ce contexte. Vous avez tout à l'heure parlé du contexte conjoncturel. Certes, nous sommes tributaires sur le très long terme, ce sont des éléments pour lesquels nous devons nous adapter, et c'est assez difficile. Par contre, il y a d'autres éléments qui sont de contexte beaucoup plus sûr en l'état actuel et qui sont de nature à nous poser quelques idées de réflexion, avant que je ne réponde précisément à la question que vous posiez.

Tout d'abord, il y a le contexte des reports des charges. De toute évidence, le Canton nous dirait qu'il n'y a plus de report des charges, mais c'est des non-subventionnements qui sont réalisés, ce qui globalement revient à la même option, aux mêmes caractéristiques le cas échéant. Ce qu'on peut dire, en l'état actuel, c'est que nous avons déjà perdu les impôts sur les frontaliers, en tout cas une bonne partie. C'est quelque chose qui déjà l'année dernière était annoncé, mais sur lequel nous allons devoir travailler à partir de l'année 2016, dans la mesure où effectivement ces montants-là ne viendront plus dans notre comptabilité. Vous vous

souvenez qu'effectivement, en l'état actuel, les impôts sur les frontaliers c'est 150 % au niveau de la Commune, c'est 50 % au niveau du Canton. Pour des questions d'harmonisation, mais ça c'est toujours très facile de le dire du point de vue cantonal, on va se retrouver avec la même répartition que pour les personnes morales, respectivement pour les personnes physiques, c'est-à-dire de l'ordre de 80 % pour la Commune et 130 % pour le Canton. On perd. Quand je dis "on", je dis la communauté chaux-de-fonnière, grosso modo CHF 6'000'000.- d'impôts. C'est une somme que nous allons devoir trouver dans des économies à réaliser.

Le deuxième élément de ce contexte de report cantonal. Vous n'êtes pas sans ignorer, là je parle aux députés, qu'effectivement il y a une demande "pendante" d'économies de l'ordre de CHF 160'000'000.- au niveau du Canton. J'arrondis les chiffres parce qu'au niveau de ces éléments, on peut se permettre de les arrondir. Ces CHF 160'000'000.-, on nous a fait très clairement entendre que les collectivités communales devraient en prendre une partie à charge. Le montant qui est estimé, qui nous a été communiqué pour le moment par le Canton, ceci dit toujours pour mettre un petit peu de piment dans notre discussion de ce soir, est de l'ordre de CHF 40'000'000.-. Ce qui veut dire que la collectivité chaux-de-fonnière, bon an mal an, va devoir s'accommoder d'une diminution de subventionnement de l'ordre de CHF 10'000'000.-, auxquels s'ajoutent évidemment les CHF 6'000'000.- que nous avons précédemment. Donc ces éléments-là, sans aucun autre élément de compensation (enfin on est évidemment en train de se battre et ce que le Canton devrait prendre en plus sur les infrastructures industrielles, par exemple) mais sur le fond, on a maintenant à chercher grosso modo CHF 15'000'000.- à CHF 16'000'000.- qui doivent être soit des travaux que le Canton financerait, on peut imaginer par exemple que le Canton devienne "propriétaire" du MIH, qui est quand même un élément de type cantonal. Il y a de nombreuses discussions qui ont lieu actuellement pour savoir justement qu'est-ce que le Canton devrait prendre dans ses charges de centre, parce qu'elles représentent quelque chose qui est à l'image du canton. Si le Canton prend le Laténium, il est clair que le MIH a la même visibilité. Il y en a peut-être d'autres dans le canton ; il faut voir un petit peu la structure qui sera prise en considération. Il va donc falloir travailler sur le rapport cantonal sur lequel nous travaillons déjà de façon importante, parce qu'effectivement, le budget 2016, si ce n'est pas aujourd'hui c'est demain pour nous.

Maintenant, vous avez le nouveau contexte légal. Je m'appuie beaucoup sur MCH2 ces derniers temps, mais on a cette approche de MCH2 qui est éminemment importante et qui va apporter des modifications fondamentales dans notre vision de voir les choses. J'en avais déjà parlé la dernière fois en parlant de notre frein à l'endettement. Je vous rappellerais que la nouvelle loi MCH2 prévoit explicitement qu'il y ait un frein à

l'endettement communal. Vous m'aviez signalé la dernière fois qu'effectivement, c'est quelque chose qui est inquiétant. Oui, c'est inquiétant, il va falloir s'accommoder de cette vision-là pour être sûr que ça fonctionnera. Cela veut dire a veut dire qu'à partir de 2016, nous allons, sur la base de règles que vous allez devoir valider, puisque la Commune a quelques petites possibilités d'intervention dans ce contexte, nous adapter à un système de frein à l'endettement. Nous avons regardé avec les services financiers quels étaient les résultats que nous obtiendrions si nous nous tenions aux chiffres actuels, connus, de 2012-2013 pour voir quelle serait notre capacité d'investissement acceptée ou acceptable selon un frein à l'endettement. Et là, cela va aussi vous poser quelques sujets de réflexion, c'est un sujet qui m'empêche parfois de dormir ces derniers temps : le montant actuellement calculé sur la base des règles de l'Etat, vous aurez quelques possibilités d'intervenir là-dessus, c'est CHF 17'000'000.-, mais ce sera peut-être CHF 20'000'000.-, CHF 25'000'000.-, je n'en sais rien. Mais sur les CHF 40'000'000.- que nous avons dans les années précédentes, nous allons devoir nous adapter à cette nouvelle norme, nous n'aurons pas le droit, si ce n'est une fois par législature, de dépasser le montant du frein à l'endettement. Donc nous allons avoir des raisonnements extrêmement difficiles et des séances extrêmement difficiles à vivre. C'était donc pour planter le décor.

Maintenant, si on regarde les investissements importants que nous avons à faire ces prochains temps, j'en relève en tous cas quatre qui sont de l'ordre de plus de CHF 10'000'000.-. Il y a d'abord le Centre aquatique des Mélèzes, dont on a déjà parlé ici, et chacun peut à peu près s'imaginer le montant. Les écoles, qui vont aussi nous demander des investissements importants suite aux différents changements intervenus dans le cadre de l'organisation des écoles en général. Le zoo-musée, et pour finir, la place de la gare. Evidemment, compte tenu de ces nouvelles règles, pour cette année on va pouvoir passer sur un budget qui est peut-être différent. On sait aussi que chaque année on dépense effectivement environ CHF 25'000'000.-. Si on en met CHF 44'000'000.- au niveau du budget, il y a une large différence entre les vœux pieux que nous émettons, la réalité des choses et la capacité que nous avons à réaliser les objets. Mais ça signifie très clairement qu'il y a deux choses à envisager, mais là on est dans les phases de réflexion au niveau du Conseil communal, d'abord c'est l'étatisation. Vous en avez parlé tout à l'heure. C'est sur cet élément que nous sommes en train de travailler au niveau du Service financier actuellement. On a reçu les vœux des quatre prochaines années, il faut qu'on les adapte à cet élément.

Ce que je relève avec un certain plaisir, qui est venu des rangs du POP ce soir, on va devoir travailler sur des financements externes. On a parlé de Viteos, on peut parler d'autres éléments. Je crois que la collectivité

se devra de trouver des financements qui ne soient pas des financements propres et liés à l'impôt.

Oui, nous allons au devant d'une situation difficile. Oui, l'ensemble des collectivités neuchâtelaises va au devant de ces conditions. Cela nécessitera, et je reprends les informations que nous avons eues la semaine dernière, mentionnée par le POP également. Effectivement, le grand risque, et on l'a vu au niveau de l'Etat, c'est que ce frein à l'endettement est certes important, et je crois qu'on est tous conscients du fait qu'il faut être le plus économe possible, il ne faut pas dépenser plus que ses propres moyens, mais d'un autre côté, nous avons un certain nombre d'éléments à assumer qui sont importants.

Ce que j'ai dit sur le principe, c'est que depuis 2008, j'ai vécu en tant que financier quelques années de bonheur, je m'attends maintenant à quelques années extrêmement difficiles, que quelque part, nous assumerons. Voilà, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, peut-être qu'avant la pause, l'ambiance est un peu plombée, mais je tenais à vous le dire.

Le rapport est accepté par 33 voix sans opposition.

PAUSE

Rapport du Conseil communal

relatif à une prolongation de l'arrêté du 24 novembre 2009 concernant le montant destiné aux allocations communales (CHF 300'000.-), pour l'année 2014.

(du 2 octobre 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Allocations communales situation jusqu'à fin 2013

Le 14 février 2003, aboutissait une initiative populaire communale intitulée « Pour une allocation annuelle de solidarité » déposée par le Parti Ouvrier et Populaire. Le 10 juin 2003, le Conseil communal proposait de rejeter cette initiative devenue caduque par la modification du coefficient fiscal et de présenter un rapport allant dans le même sens le 30 juin 2003 et répondant à une motion interpartis de février 2001. Cette motion faisait référence aux différents changements intervenus sur le plan cantonal, notamment l'imposition à 100% des rentes et les nouvelles taxes qui risquaient de mettre en péril certaines catégories de personnes.

Depuis 2003 et suite à trois rapports successifs soumis au Conseil général les 30 juin 2003, 2 novembre 2006 et 24 novembre 2009, la Ville de La Chaux-de-Fonds octroyait des allocations communales aux personnes subissant les effets de seuil et à titre de cadeaux de Noël pour les enfants des bénéficiaires de l'aide sociale.

Une première catégorie était constituée de personnes ayant des revenus fiscaux juste en-dessus des montants de l'aide sociale selon les normes en vigueur et bénéficiant de subsides pour l'assurance maladie en catégorie 1. La détermination des personnes concernées se faisait selon un système très complexe géré par le personnel administratif du Service de l'action sociale. Une autre catégorie était constituée des personnes ayant ouvert un dossier de prestations complémentaires et bénéficiant d'un subside maximal pour l'assurance maladie et le remboursement des frais médicaux, mais sans droit aux prestations complémentaires versées mensuellement.

Et une dernière catégorie concernait les enfants des bénéficiaires de l'aide sociale par la remise d'un montant de CHF 50.-, puis de CHF 30.- par enfant pour des cadeaux de Noël.

Le ciblage n'étant plus totalement adéquat et le système trop complexe, une réflexion, pour redéfinir une lutte mieux ciblée contre les effets de seuil, a été entamée selon un rapport d'information porté à votre connaissance.

Prolongation

Etant donné que les allocations communales ont été versées, en principe pour la dernière fois en 2013 et que le temps d'élaboration d'un nouveau projet nous conduit à sa concrétisation pour 2015, nous proposons que le budget 2014 soit encore utilisé pour verser les allocations sous la même forme que précédemment, avec une communication claire à chaque ayant-droit sur le fait qu'il s'agit d'un dernier versement sous cette forme.

Conséquences sur les finances

Pour 2014, le montant de CHF 300'000.- est inclus au budget du service de l'action sociale. De 2015 à 2017, le même budget pourrait être utilisé pour la nouvelle définition de la lutte contre les effets de seuil selon le rapport d'information.

Conséquences sur les ressources humaines

Le personnel du SCAS est habitué aux versements des allocations sous la forme qui a prévalu jusqu'en 2013 et la prolongation d'une année n'aurait pas d'incidence en termes de ressources humaines.

Collaboration intercommunale

Les communes partenaires n'ont pas été concernées par les allocations communales jusqu'en 2013 et ne le seraient pas non plus en cas de prolongation pour 2014.

Eléments relatifs au développement durable

Aspect social

Les buts clairs de ce projet ont toujours été la lutte contre les effets de seuil subis par les personnes qui ne bénéficient pas de prestations publiques, mais paient en totalité des charges fiscales et des primes d'assurance maladie.

Aspect économique

La lutte contre les effets de seuil évite une péjoration de la situation socio-économique des familles concernées. Le versement d'une allocation annuelle peut permettre d'encourager le maintien en emploi.

Ce rapport sera soumis à la Commission de gestion de l'action sociale lors de sa séance du 14 octobre 2014.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- La validité et l'application du règlement relatif à l'allocation communale en matière sociale (RSC 82.100) du 24 novembre 2009 sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2014.

Article deux.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La présidente	La secrétaire
Sylvia Morel	Anne Monard

Rapport d'information du Conseil communal relatif à une redéfinition du montant alloué dans le budget du SCAS pour les allocations communales (300'000.-), pour une lutte contre les effets de seuil avec un nouveau ciblage.

(du 2 octobre 2014)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Allocations communales situation jusqu'à fin 2013

Le 14 février 2003, aboutissait une initiative populaire communale intitulée « Pour une allocation annuelle de solidarité » déposée par le Parti Ouvrier et Populaire. Le 10 juin 2003, le Conseil communal proposait de rejeter cette initiative devenue caduque par la modification du coefficient fiscal et de présenter un rapport allant dans le même sens le 30 juin 2003 et répondant à une motion interpartis de février 2001. Cette motion faisait référence aux différents changements intervenus sur le plan cantonal, notamment l'imposition à 100% des rentes et les nouvelles taxes qui risquaient de mettre en péril certaines catégories de personnes (Extrait PV CG du 30 juin 2003).

Ce qui est couramment appelé "effets de seuil" est en réalité une injustice créée par le système lui-même. Il s'agit en fait de personnes qui, en réalisant un revenu juste supérieur aux normes d'aide sociale, ne peuvent pas prétendre à cette aide, mais qui se retrouvent de fait avec un revenu disponible plus faible que des personnes qui auraient un revenu juste inférieur et pourraient entrer dans le système de l'aide sociale.

En effet, le recours à l'aide sociale implique actuellement une remise des impôts lorsqu'il y a un revenu et une prise totale des subsides d'assurance maladie. De ce fait, c'est le saut entre les personnes qui peuvent juste entrer dans le système et ceux qui sont juste en-dessus qui produit les effets de seuil. Ceux-ci ne peuvent pas disparaître totalement dans le système en vigueur actuellement. Par contre, c'est en agissant sur la progression des catégories de subsides de caisse maladie, ainsi que sur la progression fiscale que ces effets peuvent être atténués.

Dans l'attente de l'effet de mesures qui sont progressivement prises sur le plan cantonal en collaboration avec les communes pour viser ce lissage, il est important qu'à son échelle, une collectivité publique de proximité puisse mettre en œuvre des corrections de cette injustice induite par le système.

Depuis 2003 et suite à trois rapports successifs soumis au Conseil général les 30 juin 2003, 2 novembre 2006 et 24 novembre 2009, la Ville de La Chaux-de-Fonds octroie des allocations communales aux personnes subissant les effets de seuil et à titre de cadeaux de Noël pour les enfants des bénéficiaires de l'aide sociale.

Une première catégorie est constituée de personnes ayant des revenus fiscaux juste en-dessus des montants de l'aide sociale selon les normes en vigueur et bénéficiant de subsides pour l'assurance maladie en catégorie 1. La détermination des personnes concernées se fait selon un système très complexe géré par le personnel administratif du Service de l'action sociale. Une autre catégorie est constituée des personnes ayant ouvert un dossier de prestations complémentaires et bénéficiant d'un subside maximal pour l'assurance maladie et le remboursement des frais médicaux, mais sans droit aux prestations complémentaires versées mensuellement. Une dernière catégorie concerne les enfants des bénéficiaires de l'aide sociale par la remise d'un montant de CHF 50.-, puis de CHF 30.- par enfant pour des cadeaux de Noël.

Les comptes des années concernées présentent des montants inférieurs à CHF 300'000.- pour toutes les années de versement, hormis pour les années 2006, 2007 et 2008. Cela peut s'expliquer par les mesures drastiques en matière d'aide sociale prises durant cette période et la recrudescence de personnes bénéficiaires de la catégorie 1 du subside de l'assurance maladie. En analysant les dépenses des dernières années, il a été constaté que le budget n'était plus utilisé dans sa totalité et que le ciblage devenait de plus en plus inadéquat.

Cela peut s'expliquer en partie par les efforts partiels effectués sur le plan cantonal pour lutter contre les effets de seuil, progressivement durant les dernières années et notamment sur le plan de catégories supplémentaires de subsides pour la caisse maladie. Si les efforts doivent être poursuivis, notamment sur le plan de la fiscalité, il apparaît clairement qu'il s'agit d'une problématique cantonale qui doit désormais se résoudre à cette échelle avec l'appui des communes pour la réflexion et la mise en œuvre de mesures concrètes. Toutefois, dans l'attente de l'effet de telles mesures, la Ville se doit de poursuivre l'atténuation des effets de seuil en redéfinissant un ciblage qui tienne compte de la réalité actuelle.

Au vu de la situation du moment, il s'agit de redéfinir en profondeur les mécanismes de lutte contre les effets de seuil, pour atteindre réellement les personnes concernées.

La complexité du système actuel de versement des allocations communales, de même que la diminution du nombre de personnes touchées par ce biais conduit à penser que le ciblage n'est plus adéquat.

Cependant, la lutte contre les effets de seuil reste une forme de réparation d'une injustice sur le plan du revenu disponible.

Le Conseil communal souhaite continuer de répondre à la demande initiale découlant de l'initiative populaire communale : "Pour une allocation annuelle de solidarité". Pour ce faire, il s'agit de redéfinir précisément les personnes qui subissent aujourd'hui ces effets de seuil en prenant en considération les éléments qui ont été modifiés par l'Etat depuis 2003, à savoir, les nouvelles catégories de subside pour l'assurance maladie, les déductions fiscales supplémentaires et également pour effectuer un comparatif, les normes actuelles de l'aide sociale. Cela permettrait de poursuivre efficacement ce qui a été fait de 2003 à 2013 en intégrant les nouvelles données et en atteignant plus de personnes avec des montants d'allocations qui pourraient, eux aussi, différer des montants versés jusqu'ici. Ce projet doit être élaboré avec précision dans le premier semestre 2015 et fera l'objet d'un rapport détaillé sur les mécanismes techniques retenus.

A noter que les réflexions en 2014 avaient aussi porté sur le développement d'un projet totalement différent répondant aussi à une nécessité sociale qui consistait à créer une structure d'activités à très bas seuil pour les personnes marginalisées. Le Conseil communal souhaite toutefois privilégier la poursuite de la lutte contre les effets de seuil, c'est donc ce projet qui vous est présenté dans ce rapport d'information.

Conséquences sur les finances

Le montant de CHF 300'000.- est inclus au budget du service de l'action sociale. De 2015 à 2017, le même budget pourrait être utilisé pour définir le nouveau mécanisme de lutte contre les effets de seuil.

Conséquences sur les ressources humaines

Hormis le travail important de définition à la base, le personnel du SCAS peut ensuite effectuer le travail de définition annuelle des ayants-droits et de versement des allocations sans effectif supplémentaire.

Collaboration intercommunale

Les versements se limiteraient aux habitants de la Ville.

Eléments relatifs au développement durable

Aspect social

La lutte contre les effets de seuil, vue comme une réparation d'une injustice créée par le système de protection sociale lui-même, a des effets clairs de prévention au découragement et au risque d'abandon d'emploi.

Ce rapport sera soumis à la Commission de gestion de l'action sociale lors de sa séance du 14 octobre 2014.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce rapport a engendré un débat animé au sein de notre groupe. D'une part, nous sommes convaincus du bien-fondé de ces allocations. D'autre part, nous ne pouvons accepter la façon peu sérieuse du Conseil communal de traiter ce sujet.

L'année dernière, il a été annoncé aux bénéficiaires de ces allocations qu'il s'agissait du dernier versement. Finalement, pour des raisons un peu sombres, il est décidé de reconduire de la même manière, mais à présent il s'agit vraiment de la dernière fois. Enfin. Qui sait ce que l'avenir nous réserve ? Nous espérons vivement que le Conseil communal ait déjà bien avancé dans l'élaboration de son projet, car il semble qu'une année entière ne soit pas suffisante pour le mener à bien. Même si, comme annoncé dans le prochain rapport, le Conseil communal s'est donné la peine de réfléchir à un projet totalement différent, pour finalement se rendre compte qu'il souhaite tout de même continuer dans la même voie. Quelle énergie gaspillée, dommage. Nous ne souhaiterions pas, ou plutôt nous n'accepterions pas que l'ancien système soit reconduit une toute, toute dernière fois en 2015. Préservons le peu de crédibilité qu'il nous reste.

Parlons de crédibilité : comme dit précédemment, nous soutenons le but de ces allocations, soit la lutte contre les effets de seuil. Comme tout le monde dans cette salle, j'en suis persuadé, nous souhaitons que les gens qui travaillent ne soient pas prétérités par rapport aux personnes qui bénéficient de prestations publiques. Il s'agit là, et je vous prie de m'excuser si mon expression ne plaît pas, de vrai social.

Par conséquent, il va de soi que l'acceptation de ce rapport s'impose. Sauf que le rapport suivant démonte quelque peu celui-ci, en nous annonçant que le ciblage n'est pas optimal. Que faire ? Nous allons accepter ce rapport, en serrant un peu les dents et en fermant un œil pour ne pas prétériter les personnes qui ont besoin de cet argent. Mais tout ceci nous laisse un goût bien amer dans la bouche. Je vous remercie.

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP salue la volonté de poursuivre cette analyse plus en profondeur, et dans cette attente, nous acceptons bien évidemment la prolongation de l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

Mme Anne Monard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La demande de prolonger le montant destiné aux allocations communales de CHF 300'000.- pour l'année 2014 sera acceptée par les Verts. Concernant les années suivantes, toujours pour ce montant de CHF 300'000.-, les Verts demandent qu'il continue d'être maintenu au budget de l'Action sociale.

L'Etat prend actuellement des mesures pour diminuer, et peut-être un jour supprimer les effets de seuil. Si tel est le cas, il s'agira d'étudier la

meilleure façon d'utiliser ce montant, parce que le nombre de personnes qui vivent dans la précarité ne cesse d'augmenter. La Ville se doit de continuer à venir en aide aux plus démunis et nous faisons confiance au SCAS pour continuer à faire de ce montant le meilleur usage possible. Merci de votre attention.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je crois qu'on traite le sujet A, c'est juste ?

Le PLR accepte aussi cette prolongation des allocations citée. Pour assurer la couverture sociale, le budget a été déjà dépensé et un refus serait inconcevable. Cependant, nous demandons que le respect des arrêtés sur les périodes d'application définies soit mieux assuré à l'avenir. A décharge, le SCAS n'a pu gérer l'application ponctuelle de ce dossier fort complexe par le manque de moyens et de temps pour l'information et pour l'accompagnement des bénéficiaires de l'Action sociale. Les règles d'application sont fort nombreuses et intriquées, munies d'exigences strictes de contrôle. La réorganisation des Guichets sociaux régionaux présente une charge envahissante et chronophage, qui alourdit la tâche. Avec mes remerciements pour votre attention.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre intervention concerne les deux rapports. Notre groupe acceptera ces deux rapports liés aux allocations communales et souhaite replacer ses acceptations à travers plusieurs axes contextuels.

D'abord, le contexte national. Dans les domaines économique et social, des écarts de plus en plus importants se créent dans le pays dit le plus riche du monde. Ecart entre riches et pauvres, souligné la semaine passée par l'Union syndicale suisse qui relève, je cite ici l'agence télégraphique suisse, que *"la Suisse n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui"*. Pourtant, de nombreuses personnes ont de la peine à joindre les deux bouts. 9% des ménages auraient des difficultés à boucler les fins de mois. Ces vingt dernières années, les gros salaires, les actionnaires, les employeurs se sont réservés une part toujours plus grande d'une prospérité en hausse. Par contre, nombre de personnes actives sont pratiquement restées les mains vides. A la différence de beaucoup d'autres pays, la problématique des bas salaires ne s'est pas améliorée en Suisse, constate l'Union syndicale suisse. Dans d'autres domaines comme les charges de travail, la fiscalité et l'imposition au chômage caché, la Suisse est tout sauf le paradis. C'est dit que pour les petites mesures d'atténuation, cet écart par nos allocations participe pour nous à la justice sociale élémentaire que tous les partis de ce Conseil reconnaissent.

Deuxièmement, le contexte cantonal est particulièrement douloureux, avec une forte augmentation des primes d'assurance maladie. Une

diminution prévue, mais contestable des subsides aux personnes dans les homes, qui précарiserait encore plus nombre de citoyennes et citoyens. Le problème des effets de seuil est préoccupant. On peut le résumer ainsi : alors que certaines personnes bénéficiant de l'aide sociale se voient prises en charge quand il s'agit, par exemple, d'acheter de nouvelles lunettes, le contribuable qui a un travail peu rémunéré, lui, sera contraint de s'en priver. Ben sûr, loin de nous l'idée de contester le principe de l'aide sociale. D'ailleurs, notre position politique sur le sujet a été longuement développée en novembre 2009 et nous ne pourrions y revenir ici dans le temps qui nous est imparti. Donc, comme la taxation fiscale également commence assez bas dans l'échelle des revenus, la situation de ces personnes à la limite de la pauvreté rend pour nous indispensable ce mince effet correctif de ces allocations communales, qui nécessitent une subtile analyse affinée pour déterminer lesquels des citoyens doivent en priorité en être bénéficiaires.

Cela concerne plutôt le deuxième rapport. Sur le plan communal, ce rapport d'information qui nous est présenté omet de se référer au postulat PLR de novembre 2009, qui demandait l'étude d'une méthode qui éviterait les effets de seuil entre les personnes bénéficiant de l'aide sociale et celles se trouvant dans une situation professionnelle précaire. On lit même d'ailleurs dans notre rapport d'aujourd'hui que le Conseil communal, je cite, veut *"redéfinir un ciblage qui tienne compte de la réalité actuelle"*. Or, c'est justement ce que nous souhaitions que le Conseil communal fasse, et qu'il ne fait pas vraiment ici. Nous le regrettons un peu et faisons l'hypothèse que le Service de l'Action sociale est submergé de travail, ce qui rend plus prioritaire la résolution de cas concrets que la rédaction de rapports pour les élus. Mais dans l'ensemble, nous accepterons ces deux rapports.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je vous remercie de l'attention que vous avez porté à ce premier rapport. Vous l'avez compris et deviné, ces deux rapports sont liés, même si on va les prendre les uns après les autres. Mon explication, bien évidemment, tiendra compte de ces deux rapports.

Vous l'aurez compris, notre soucis lorsque nous avons demandé cette prolongation de l'arrêté du 24 novembre 2009 était de porter à votre connaissance l'intention du Conseil communal, donc informer le Conseil général que nous allons mettre en place un projet futur qui tient compte de cette réadaptation de la lutte contre les effets de seuil. Le Conseil communal souhaite continuer de répondre à la demande initiale découlant de l'initiative populaire communale pour une allocation de solidarité et bien évidemment, le Conseil communal tiendra compte, et je vous en remercie M. Musy, de ce postulat PLR pour justement vous présenter, comme on vous l'a annoncé, un rapport circonstancié en 2015.

On va vous proposer un projet adapté à la situation actuelle, afin de continuer de lutter contre les effets de seuil, qui reste bien évidemment une forme de réparation d'une injustice sur le plan du revenu disponible. Vous l'avez compris, on a déposé un rapport de prolongation en vous donnant un rapport d'information, mais ce rapport d'information vous donne simplement des pistes pour que vous puissiez comprendre que le Conseil communal s'est penché sur la question et vous fera un rapport circonstancié en début 2015, comme annoncé dans le rapport d'information. Je vous remercie.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Mme Schallenberger nous a déjà répondu. Je voulais simplement dire que le PLR accepte ce rapport, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une simple prolongation de l'arrêté de 2009.

Le sujet des effets de seuil est un serpent de mer qui occupe aussi bien l'Etat que les Communes. Il s'agit de ne pas perdre de vue les personnes aux revenus limités qui travaillent et qui s'acquittent de leurs devoirs citoyens. La définition fiscale ultime autorisant le juste règlement de cette anomalie qu'est l'effet de seuil dépend aussi de l'autorité cantonale, soit du parlement du Conseil d'Etat. Ce débat et les décisions qui en découlent ne peuvent être renvoyés aux calanques grecques. La pression des Communes doit se faire sentir pour qu'une décision soit prise. Mme Schallenberger nous a répondu, on en parle déjà en 2015.

Nous demandons donc que ce rapport présente les limitations d'application par périodes dans le temps, de trois ans par exemple. A cela, les explications précises des besoins et des résultats obtenus sont à fournir à notre autorité afin que ce financement ne soit pas vain et que l'Etat entreprenne la réforme d'autre part. Je vous remercie.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a attentivement étudié ce rapport d'information du Conseil communal et ne prendra pas acte de celui-ci, trop peu explicite et vide de sens.

En fait, il y a longtemps que l'on nous promet une nouvelle politique dans ce domaine, et toujours rien de concret à l'horizon. On nous dit à la page 4 que c'est un projet qui nous est présenté dans ce rapport. Nous avons bien cherché, mais n'avons rien trouvé qui allait dans ce sens. Etant donné que le groupe UDC n'a pas pour habitude de signer des chèques en blanc, nous attendrons de voir ce que le Conseil communal entend par *"ciblage qui tient compte de la réalité actuelle"* dans un rapport futur. Je vous remercie de votre attention.

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP n'est pas opposé au fait qu'il faille à terme repenser la

formule de ces allocations de solidarité. Il nous semble toutefois que l'analyse de la situation ne soit qu'à ses prémises. Est-ce que le Conseil communal peut nous dire un petit peu plus en détail ce qui a conduit à proposer cette redéfinition ?

Le POP se réjouit bien évidemment qu'une réflexion plus approfondie soit menée, afin de trouver le mécanisme qui permette au plus près et par le haut de compenser les biais du système actuel. Il lui importe toutefois et impérativement que cette somme reste allouée dans le sens voulu par l'initiative, à savoir la lutte contre les effets de seuil et non pas des programmes parallèles. Si des propositions considérant un autre axe idéal social peuvent tout à fait s'avérer utiles, et nous les soutiendrons volontiers si elles sont pertinentes, il faudra alors imaginer constituer une autre enveloppe. En ce sens, nous nous demandons s'il ne serait pas utile de créer un groupe de réflexion, avec des représentants politiques, des professionnels de l'aide sociale, mais aussi des représentants du privé et des usagers de l'aide sociale, afin de réfléchir à une politique globale d'encouragement qui tienne non seulement compte de la complexité administrative, mais aussi des réalités vécues et d'où pourraient peut-être émaner des propositions innovantes. Nous pensons par exemple à quelque chose qui puisse permettre aux personnes bénéficiaires de provisionner une partie de leurs gains intermédiaires en vue d'un projet dans le sens de l'autonomie, comme une formation ou une activité indépendante qui ne pourrait pas être viable après trois mois seulement.

Nous sommes convaincus que quel que soit le nombre de dossiers ouverts, que le rôle des assistants sociaux ne doit pas se résumer à l'ouverture et à la fermeture d'un tiroir-caisse. Même si la mécanique du système est bonne, il faut qu'ils aient le temps de considérer les situations des usagers dans leur globalité et avec leurs singularités, et même si possible de prendre les libertés nécessaires.

Par ailleurs, nous nous demandons ce que vont devenir les cadeaux de Noël. Est-ce qu'il en sera toujours question ? Nous espérons qu'il n'est pas question de les supprimer sans raison.

Le POP acceptera bien entendu ce rapport et veut toutefois s'assurer que la commission sociale sera bien associée à la réflexion et que l'esprit d'initiative demeure dans l'allocation des montants prévus. Je vous remercie de votre attention.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je remercie tant le PLR que le POP des remarques faites et bien évidemment nous en tiendrons compte. Il va de soi que la commission sociale sera mise au courant et je pense qu'une sous-commission va de nouveau être mise en place avec chaque représentant de parti pour élaborer le projet.

Trop peu explicite, nous dit l'UDC. Vide de sens, même. Mais je crois que le rapport est clair : ce sont des pistes que l'on vous donne. Ce sont les pistes qui nous permettront justement d'élaborer un projet. Ce projet, cela figure en page 3, doit être élaboré avec précision dans le premier semestre 2015. Il fera l'objet d'un rapport détaillé sur les mécanismes techniques retenus. Il me semble que c'est clair, dans le sens que nous voulions vous donner des pistes. La piste, c'est bien sûr les effets de seuil, que pouvons-nous faire, comment pouvons-nous réadapter la situation ? Suite à cette réadaptation, nous allons vous faire un rapport détaillé et circonstancié dans le premier semestre 2015.

Je vous remercie.

L'arrêté relatif une prolongation de l'arrêté du 24 novembre 2009 concernant le montant destiné aux allocations communales (CHF 300'000.-), pour l'année 2014 est accepté par 35 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport relatif aux effets de seuil par 32 voix contre 1.

Rapport du Conseil communal

relatif au bilan des Journées de la Métropole Horlogère et à l'appui d'une demande de crédit de CHF 480'000.– pour la poursuite de son action

(du 15 octobre 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Résumé

"Les Journées de la Métropole Horlogère (JMH)" est une association qui vise à promouvoir la Métropole Horlogère aussi bien en termes culturels, professionnels, que touristiques.

La Ville a soutenu cette association par un versement de CHF 400'000.– pour la période de 2008 à 2011.

Le bilan de ces quatre années est conforme à ce qui avait été annoncé.

Fort de son expérience, et après une large démarche de concertation avec les principaux protagonistes du monde horloger, l'association a redéfini ces objectifs et son organisation. À terme, son activité devrait entre autre mener à la création d'un label qui mette en avant la Métropole Horlogère au même titre que d'autres labels, comme le Poinçon de Genève.

Les objectifs de cette association correspondent fortement à la volonté de notre ville de développer l'attractivité de notre cité en s'appuyant sur le thème du temps et de l'horlogerie. C'est pourquoi notre Conseil souhaite pouvoir continuer de soutenir l'activité des JMH pour ces trois prochaines années. Il est prévu que ce montant soit complété par du sponsoring privé et les autres soutiens étatiques.

Introduction

En 2008 (PV de la 51^e séance du 14 avril 2008, pages 4420 et suivantes), votre Conseil nous autorisait à consacrer CHF 400'000.– sur trois ans à la mise en valeur de la filière horlogère et de son savoir-faire au travers de l'organisation des Journées de la Métropole Horlogère (JMH).

Parallèlement, le comité de l'association sollicitait l'aide du Canton, de la Confédération et des milieux privés.

Si le Canton et la Confédération se sont engagés à soutenir la manifestation par le biais de la politique régionale, ils l'ont fait tardivement et dans une moindre mesure que souhaité. Les milieux privés se sont avant tout investis en offrant des prestations gratuites ou à tarifs préférentiels.

Rappel et bilan de 2008 à 2011

Les JMH sont l'aboutissement d'une idée née en 2007, issue de la réflexion d'un groupe de femmes et d'hommes attachés à une région toute entière, extraordinairement singulière par ses compétences, ses savoir-faire et l'histoire de son industrie et désireux de la mettre en valeur.

«Les Journées de la Métropole Horlogère (JMH)» est une association à but non lucratif, fondée le 19 septembre 2008 à La Chaux-de-Fonds.

Les journées organisées par cette association se sont rapidement imposées comme l'événement rassembleur et promotionnel dont la région avait besoin pour communiquer cette unicité patrimoniale.

La vocation des JMH est principalement:

- de mettre en lumière l'exceptionnel patrimoine industriel et culturel de notre région;
- d'en souligner l'ADN étonnant qui fait son unicité;
- de restaurer cette région dans la notoriété industrielle et professionnelle qu'elle mérite;
- de stimuler la fierté d'appartenance des populations locales;
- de faire rayonner l'entier de la région au-delà des limites nationales;
- de stimuler les atouts régionaux en termes touristiques;

Autrement dit, faire des Journées de la Métropole Horlogère un rendez-vous annuel, aussi pertinent qu'incontournable, dédié à l'horlogerie dans son sens le plus large, laquelle serait mise en valeur au travers d'événements aussi bien culturels que promotionnels dont les effets sont profitables à l'image de la région aussi bien en termes culturels, professionnels que touristiques.

2008

L'année 2008 a revêtu une importance capitale puisqu'elle a été celle de la mise en place de la substantifique moelle des JMH, en commençant par la création de l'Association, l'élaboration de ses statuts et la nomination de l'organe de contrôle.

Les membres du Comité Directeur ont œuvré dans les secteurs suivants:

- recherche de fonds;
- établissement des contacts administratifs;
- mise en place de la stratégie de communication;
- définition du graphisme identitaire de l'association;
- construction d'un site Internet;
- organisation d'un événement RP (relations publiques) et presse pour rendre public le lancement des JMH, le mardi 4 novembre 2008 au Club 44.

Un travail conséquent a été ainsi réalisé pour construire l'image, la communication, la promotion et le tissu connectif dont les JMH ont besoin pour être connues et reconnues.

Du 5 novembre au 9 décembre 2008, quelques manifestations ont été organisées et intégrées aux Journées de la Métropole Horlogère, avec notamment:

- «24 images par seconde»: cycle de films sur la thématique du Temps au cinéma, dans les salles de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel;
- la 3^e Journée de Recherche en Marketing Horloger, organisée en collaboration avec la Haute école de gestion Arc de Neuchâtel, au Club 44 à La Chaux-de-Fonds;
- la 12^e Journée Internationale du Marketing Horloger sur le thème de «La communication horlogère» au théâtre de l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds;
- le 2 décembre 2008, au MIH Musée International d'Horlogerie, «24 images par seconde», une conférence par Vincent Adatte sur le thème de la représentation du Temps au Cinéma.

2009

Le véritable coup d'envoi des JMH est donné le 4 novembre 2009.

Trente-six manifestations sont programmées sur la période allant du 4 novembre au 21 décembre 2009.

Du rapport d'activités détaillé, nous retiendrons les points suivants:

- le comité exécutif s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2009 pour ses séances de travail et pour les rencontres avec les autorités, les partenaires et les médias ;
- le Conseil consultatif, constitué de personnes représentant les milieux partenaires de l'association, s'est réuni à cinq reprises;
- le comité directeur s'est chargé de faire le lien avec les instances publiques et les services administratifs concernés par le projet;
- une importante recherche de fonds a été menée. Toutefois, plus que des sponsors, les JMH ont bénéficié du soutien de nombreux partenaires dont les prestations non facturées ont contribué à la réalisation du programme.

Le bilan de ce premier exercice est positif, même si des ajustements ont été nécessaires par la suite.

2010

Malgré un changement au niveau de la présidence, ce sont les mêmes objectifs et ambitions que ceux établis en 2008 qui sont en ligne de mire lors de l'établissement du programme. Le profil des JMH 2010 est cependant substantiellement modifié dans la durée et l'articulation des manifestations.

Un lieu ouvert durant toute la durée des JMH, nommé «Watch Gallery», devient le cœur battant de la manifestation. Une exposition horlogère y est organisée grâce à la participation de vingt-cinq marques horlogères parmi les plus prestigieuses de Suisse.

Des conférences, colloques et autres ateliers d'initiation couplés aux Journées du Patrimoine permettent la tenue d'un programme cohérent et une fréquentation très honorable de la Watch Gallery.

La recherche de fonds a été laborieuse et, en 2010 comme en 2009, les JMH doivent davantage à leurs nombreux partenaires prestataires d'avoir pu réaliser une session relativement dense qu'à ses sponsors.

Deux réunions du Conseil consultatif sont organisées en 2010, sans pour autant recueillir une adhésion très marquée des différents participants.

La presse régionale n'a pas tenu son rôle lors de la session 2010 et il faut bien relever que même la presse horlogère ne s'est pas sentie concernée par ce qui se passait à La Chaux-de-Fonds. Il convient de préciser que l'actualité horlogère est extrêmement intense à cette époque de l'année, où de nombreuses expositions sont organisées pour et par les marques aux quatre coins du globe. Il en résulte peu de disponibilités, aussi bien de la part des journalistes que des acteurs horlogers.

A ce constat, il convient d'ajouter qu'une manifestation dont le but est d'avoir une visibilité internationale doit pouvoir mettre à son programme au moins un événement de grande amplitude qui justifiera le déplacement des personnalités du milieu professionnel et des amateurs (clients et collectionneurs). Or, financièrement, les disponibilités des JMH en 2010 n'ont pas permis d'intégrer à sa programmation un élément de cette nature.

2011

Au programme, une vingtaine de manifestations, dont «l'épicentre» demeure la Watch Gallery et où étaient présentés respectivement:

- quatre thèmes d'expositions, à savoir:
 1. les travaux des Lauréats du Concours de Chronométrie 2011
 2. les travaux des Lauréats de la Société Suisse de Chronométrie 2011
 3. une sélection de montres à chronoscope
 4. une sélection de montres exceptionnelles
- Les Ateliers d'initiation
- Le Cinémontre

Univers dédié à l'horlogerie, la Watch Gallery a été ouverte au public chaque jour durant toute la durée des JMH.

Rappelons que cet espace n'aurait pas vu le jour sans le soutien des marques horlogères, ainsi que le partenariat avec le Concours de Chronométrie et la Société Suisse de Chronométrie, dont la participation a ajouté une crédibilité de haut niveau.

L'autre élément ayant donné un éclat tout particulier à la Watch Gallery a été l'organisation des Ateliers d'initiation, lesquels ont rencontré un succès remarquable. De fait, au cours de deux week-ends où professeurs et élèves de l'école d'horlogerie du CIFOM ont donné de leur temps pour faire rêver les amateurs de l'art horloger, la Watch Gallery a accueilli jusqu'à 150 personnes par jour et, qui sait, fait naître quelques vocations auprès d'un public fasciné par la mesure du temps.

En mettant à son programme:

- la conférence organisée par l'OCOSP, destinée à ses collaborateurs conseillers en orientation professionnelle;
- l'inauguration du CARROUSEL DES MONTRES;
- les Journée de Recherche du Marketing Horloger - JRMH et Internationale du Marketing Horloger – JIMH ;
- l'exposition «L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE» ;
- deux sessions de travaux de l'ECOLE D'ARTS APPLIQUÉS;
- la Bourse du MIH;
- la Journée FSRM;
- les rencontres du JMH Club Convergence;

les JMH 2011 ont démontré non seulement la diversité des thèmes qui peuvent être abordés au cours d'une telle manifestation, mais également l'intérêt que représente la plateforme JMH pour l'ensemble de ce secteur professionnel.

Enfin, c'est une grande première qui a lieu le 7 novembre 2011, à savoir la rencontre publique de deux patrons horlogers, Maximilian Büsser, MB&F et Jean-Frédéric Dufour, Zénith, qui, l'espace d'un Face à Face, ont confronté leur vision de l'horlogerie. Ce Face à Face marque les JMH d'une couleur nouvelle et innovante.

À l'heure des bilans, il convient d'analyser objectivement un élément majeur des JMH 2011, à savoir le sponsoring.

En effet, malgré des efforts particulièrement soutenus, tant auprès des organismes bancaires que des sociétés et institutions directement liées à l'horlogerie, le résultat de ces démarches a été médiocre, pour ne pas dire inexistant.

Les établissements bancaires, notamment, semblent lire l'organisation des JMH comme une promotion faite à l'horlogerie qui intéresse au premier plan l'horlogerie elle-même, autrement dit les entreprises, les pouvoirs publics de la région (Neuchâtel et Jura), le secteur du tourisme, ainsi que les divers organismes liés à l'industrie horlogère. Nombre d'institutions semblent estimer qu'il ne leur incombe pas de soutenir cette démarche dès lors que le milieu horloger jouit d'une santé telle qu'elle pourrait financer cette démarche promotionnelle sans faire appel à un sponsoring extérieur.

A ce constat, il faut ajouter que les organismes, directement liés à l'industrie horlogère, ne peuvent entrer en matière non plus quant à un sponsoring en raison de leur manque de budget.

C'est donc en négociant âprement chaque montant et en faisant appel au soutien de partenaires qui limitent le montant de leurs factures et/ou offrent des prestations que les JMH 2011 ont pu être organisées et soutenues par une communication conséquente.

Un partenariat conclu avec Worldtempus a permis aux JMH d'être présentes durant six semaines sur ce site largement fréquenté par un public d'amateurs et de professionnels.

Enfin, un encart dans la presse régionale (L'Impartial et L'Express) présentant la totalité du programme a permis de rendre visibles les JMH comme jamais auparavant.

A l'identique des autres années, la Librairie Payot a relayé les JMH dans onze de ses points de vente, distribuant le programme des JMH et placardant l'affiche JMH dans ses vitrines.

Il n'en demeure pas moins que cette année encore, la modestie du budget global des JMH n'a pas permis au Comité Directeur de promouvoir la session 2011 comme elle l'aurait voulu, le temps manquant autant que l'argent.

Repositionnement pour 2015 à 2017

Avant de relancer un nouveau programme d'activités, le Comité Directeur des JMH a souhaité procéder à une analyse objective des éditions passées. Il a ainsi lancé une large démarche de concertation avec les principaux protagonistes du monde horloger, à savoir les marques, associations, institutions, écoles et offices de tourisme.

Avec chacun de ces acteurs, les points suivants ont été évoqués:

- Les JMH ont-elles véritablement séduit le monde horloger, le programme d'activités correspondait-il aux besoins et comment obtenir une plus grande implication des milieux concernés?
- Comment générer une croissance plus significative de la fréquentation des JMH? La durée de l'événement et les moyens de communication sont-ils adéquats?
- Comment générer plus de sponsoring en sus des nombreux partenaires «donateurs»? Faut-il revoir les événements ou introduire d'autres éléments, notamment des événements festifs que les sponsors pourraient s'approprier et partager avec leur clientèle?

De ces échanges, il ressort le besoin des milieux horlogers de s'associer à un concept ambitieux et innovant, de sorte que la région tout entière en soit valorisée tout en permettant de souligner l'extraordinaire accession des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Suite de quoi, le Comité Directeur a décidé:

- de renforcer les bases des JMH et sa stratégie;
- de créer un dialogue avec le monde horloger afin qu'il s'exprime sur ses attentes et ses besoins;
- de créer un lien entre le monde horloger et les autorités politiques de La Chaux-de-Fonds;
- de mettre en valeur le concept Métropole Horlogère au travers de quelques événements annuels, de courte durée mais de très grande tenue;
- de se donner les moyens financiers d'une communication active, nationale, voire internationale, de sorte à notamment restaurer une réelle fierté d'appartenance de tout le bassin de population attaché à notre industrie et d'en promouvoir activement les atouts et le dynamisme dans les différents milieux économiques concernés.

Le Comité Directeur a redéfini ses objectifs et son organisation afin de pouvoir mettre en œuvre des activités pouvant s'ancrer dans la durée et apporter la valeur ajoutée attendue par la communauté.

Aujourd'hui, par ses diverses activités, l'association ambitionne:

- de contribuer au rayonnement de la Ville de La Chaux-de-Fonds en tant que Métropole Horlogère, au niveau national et, dans une moindre mesure, au niveau international;
- de mettre en avant l'incroyable richesse du tissu économique et les opportunités offertes tant par la solidité des conditions cadres que par la diversité industrielle;
- de donner de la visibilité à l'intégralité de la chaîne de valeurs de l'industrie horlogère;
- de promouvoir les filières de formation locales liées à l'horlogerie.

A terme, l'activité de l'association doit mener à la création d'un label qui permette une reconnaissance de La Chaux-de-Fonds Métropole Horlogère et à la préservation de son savoir et de sa compétitivité, au même titre que d'autres labels, tel que le poinçon de Genève.

Les JMH se voient comme le point de convergence, le trait d'union entre public et privé, entre la collectivité, les habitants et les acteurs économiques. A ce titre, elle souhaite se mettre au service de la Ville pour encourager et développer les potentiels et opportunités développés par la collectivité.

Le Comité Directeur des JMH n'envisage d'ailleurs pas son action sans une coordination avec les services de la Ville, principalement au niveau économique, de la communication et avec les Journées du Patrimoine Horloger.

Aussi, pour pouvoir mener à bien ce programme ambitieux, les JMH ont élargi leur Comité Directeur, qui est l'organe exécutif, en intégrant deux représentants de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Comité Directeur est en outre composé de Jean-Claude Cattin, trésorier, et de Kalust Zorik, qui sont tous deux à la genèse des JMH. Ils ont été rejoints récemment par Nathalie Veyssset, qui a repris la présidence de l'association. Mme Veyssset est une native de La Chaux-de-Fonds et a été l'ancienne directrice des montres DeWitt. Basée aujourd'hui à Genève, elle dispose d'une excellente connaissance des acteurs de l'horlogerie.

Le Comité Directeur sera épaulé par un Comité stratégique, composé de représentants de la collectivité publique et de l'industrie horlogère dont la mission sera de s'assurer que les activités des JMH restent profondément liées aux besoins de la Métropole Horlogère.

Concept pour les années 2015 à 2017

Un événement de lancement aura lieu en marge des Journées Internationales du Marketing Horloger, qui se tiendra le 4 décembre 2014. Les JMH profiteront ainsi de la présence ce jour-là de plus de 300 acteurs de l'horlogerie provenant de tous horizons, dont une importante représentation des médias.

A cette occasion, les nouvelles orientations des JMH, ainsi que le programme 2015, seront dévoilées.

Contrairement aux éditions précédentes, les Journées de la Métropole Horlogère n'auront plus lieu sur une période compacte de plusieurs semaines. En effet, ce format se révèle inadapté au maintien de l'attention médiatique, à l'assurance d'une bonne fréquentation et à la recherche de sponsors.

La nouvelle mouture prévoit une série de temps forts répartis sur toute l'année, en coordination avec les autres événements horlogers se déroulant au niveau local et national:

- *Événements de Networking*: un des principaux besoins évoqué par le monde horloger était celui de pouvoir se rencontrer à intervalles réguliers et pouvoir échanger plus facilement. Cette série d'événements, qui se tiendront chaque trimestre, a justement pour but de permettre une plus grande concertation à l'intérieur du monde horloger.
- *Conférences au Club 44*: dans la continuité des éditions précédentes, une à deux conférences seront organisées chaque année, permettant de faire vivre ce lieu emblématique autour de questions de fond.
- *Journées d'initiation / Valorisation des métiers*: un des grands succès des éditions précédentes, ces journées destinées à faire découvrir la richesse de la chaîne de valeurs horlogère au grand public seront évidemment reconduites, en collaboration avec les filières de formation et des acteurs de l'horlogerie.
- *Journées d'évaluations*: les JMH souhaitent ainsi répondre à une question souvent posée: la valorisation des patrimoines souvent familiaux, tant en pièces d'horlogerie qu'en outillage ancien. En s'associant à une maison

d'enchère, les JMH proposeront une journée d'évaluation officielle, faite par un expert reconnu du monde des enchères.

- *Watch Gallery*: certainement un des événements les plus appréciés, la Watch Gallery sera reconduite, car c'est une des uniques occasions dont dispose la population et les acteurs de la chaîne de valeurs horlogère de découvrir la richesse de ses créations.
- *Exposition l'Heure Métropolitaine*: création d'une seconde exposition permettant de focaliser l'attention des passionnés d'horlogerie sur la Métropole, sous l'angle de la célébration de l'heure publique, du design horloger, et des modes contemporains d'afficher et de donner l'heure. L'exposition comprendra 24 panneaux représentant les 24 heures d'une journée.
- *Le Grand Prix de la Métropole Horlogère*: organisé en alternance avec le Prix du Design et de la Technique Horlogère, le Grand Prix permet de donner aux JMH un véritable rayonnement international. Le Grand Prix est décerné à une personnalité féminine marquante de l'horlogerie, quelque soit son origine.
- *Le Prix du Design et de la Technique Horlogère*: il vise à mettre en avant la richesse et l'excellence des filières de formation. Intégré dans le cursus de formation, il permet, tous les deux ans, à une volée d'étudiants d'axer leur travail de diplôme sur des thèmes liés à l'horlogerie. Ce prix vise également à créer une pépinière de talents et de les rendre plus visibles pour le monde horloger.

Élément fondamental, qui est également ressorti de manière très claire de l'audit, la communication joue un rôle central dans la nouvelle stratégie des JMH.

Désireuses de se donner les moyens de ses ambitions, les JMH ont entamé une refonte complète de leur site internet. Elles donneront ainsi plus de place aux acteurs du monde horloger par la création de pages partenaires.

Un programme actif de communication digitale permettra d'augmenter la visibilité des JMH, de ses activités et de ses partenaires. Les JMH s'adjoindront les services de professionnels de la communication pour renforcer leur message et leur présence, tant de manière continue que ponctuelle, autour des différents temps forts de ses activités.

Le budget minimal annuel des JMH permet non seulement de couvrir les différentes activités prévues, mais comprend également une importante activité de promotion réalisée au niveau de la communication digitale et des relations avec la presse, ceci afin d'offrir un maximum de visibilité tant à la Ville de La Chaux-de-Fonds qu'aux différents partenaires industriels.

Il se présente comme suit:

ACTIVITE	BUDGET MINIMAL ANNUEL
Lancement du Programme 2015-2017	9'800.–
Conférences au Club 44	84'200.–
Grand Prix de la Métropole Horlogère	65'900.–
Journées d'initiation / valorisation des métiers / Journées d'évaluation	101'700.–
Événements de Networking	33'600.–
Expositions	71'600.–
Frais de Communication	120'700.–
TOTAL	487'500.–

Pour pouvoir atteindre ses objectifs, la démarche des JMH doit s'inscrire dans la durée, au-delà du programme 2015-2017, et nécessite de ce fait un soutien à long terme.

Le financement sera basé sur trois piliers:

- Sponsoring privé: afin d'améliorer les opportunités, les JMH ont mis en place un programme dynamique permettant de solliciter des sponsors sur de nombreux plans, dont des partenariats, l'accès à la plateforme de communication des JMH, des sponsoring d'événements, ainsi que des prix. Le sponsoring privé devra couvrir entre un tiers et la moitié du budget annuel.
- Subvention par la Ville de La Chaux-de-Fonds: le soutien de la Ville de La Chaux-de-Fonds est indispensable et devrait couvrir au moins un tiers du budget annuel.
- Autres subventions: le reste du budget devrait être couvert par d'autres subventions, obtenues au niveau cantonal et fédéral.

Notre Conseil souhaite renforcer de manière notable la collaboration entre le Service économique et toutes les organisations telles que les JMH qui concourent à mettre en valeur la créativité liée à l'industrie et aux métiers d'art de notre cité.

En effet, les associations sont un lien indispensable entre la Ville et les acteurs de la vie économique et touristique que nous voulons développer.

Notre soutien aux JMH doit donc servir de levier et encourager tout acte consistant à retrouver une notoriété que notre région a quelque peu perdue au profit notamment de Bienne ou Genève, dont la vitrine horlogère est une référence.

Conséquences sur les finances

Ainsi, notre Conseil est d'avis de participer à hauteur de CHF 480'000.– sur trois ans pour soutenir ce projet, dont la portée est considérée comme stratégique.

Le tableau suivant donne le détail financier:

Amortissement (33%)	CHF	158'400.00
Intérêts (2.9%) sur la moitié de l'investissement	CHF	6'960.00
Total :	CHF	165'360.00

Il est à noter que les JMH ne sollicitent qu'occasionnellement nos services pour des prestations supplémentaires en nature.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le soutien aux JMH participe à la concrétisation du programme de législature 2012-2016 sur plusieurs axes, notamment l'axe 1, "Bien vivre dans la cité", par l'objectif 1.8 "Soutenir la vie sociale et la vie associative" ; l'axe 3, "Prosperer et se développer", par l'objectif 3.1 "Planifier le développement de la ville sur le long terme"; et l'axe 4, "Une ville qui rayonne", par l'objectif 4.2 "Améliorer l'image de la ville à l'extérieur".

Conséquences sur les ressources humaines

Les éventuelles tâches assumées pour l'organisation des JMH seront suivies dans le cadre normal du travail des services concernés.

Collaboration intercommunale

À ce jour, les motivations des autorités locales pour une collaboration avec les JMH n'ont pas encore été déterminées. Les JMH souhaiteraient également étendre à l'avenir les JMH au Locle, pour autant qu'elles puissent y rencontrer un soutien appuyé des autorités du lieu.

Éléments relatifs au développement durable

Cette démarche, qui participe à une image positive et forte de notre Ville, contribue à développer autour des compétences industrielles phares de la région des activités de services. Elle permet de fixer des revenus tirés de l'exportation. Ainsi, le projet constitue une contribution au développement économique de la région, qui plus est dans la perspective d'un développement durable.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberg

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 480'000.– TTC sur trois ans est accordé au Conseil communal pour soutenir les Journées de la Métropole Horlogère.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 33%.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Sylvia Morel

La secrétaire

Anne Monard

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La Chaux-de-Fonds et l'horlogerie forment un ensemble indissociable. Elles constituent toutes les deux l'histoire, l'économie et la société de toute une ville, une région, un pays. Ce patrimoine est le résultat du travail d'hommes et de femmes qui ont façonné notre univers, ont contribué et continuent à contribuer à notre prospérité.

Aujourd'hui, le Conseil communal nous demande de soutenir financièrement un groupe de personnes qui œuvrent pour notre ville, notre région, notre pays, à travers l'association des Journées de la Métropole Horlogère. Dirigés principalement par des spécialistes du monde horloger, les JMH ont fait preuve d'une initiative qui vise à promouvoir nos valeurs et notre savoir-faire. C'est pourquoi, le 14 avril 2008, le législatif avait approuvé ce projet en lui accordant une contribution financière de CHF 400'000.-.

La première édition qui s'est tenue de 2008 à 2011 a été concluante et nous en remercions les organisateurs, tout autant que le Conseil communal de nous avoir dressé un petit bilan de ces quatre années dans le présent rapport. Les objectifs présentés en 2008 nous semblent avoir été atteints, à peu de choses près. En effet, il est étonnant de constater que l'article premier de l'arrêté adopté par le Conseil général le 14 avril 2008 prévoyait que le crédit d'investissement soit accordé à la condition d'une participation équivalente du Canton. Or, il s'est avéré que cette contribution n'a été que de moitié. Doit-on penser que l'Etat n'a pas eu le temps de suivre la nouvelle politique régionale, entrée en vigueur la même année 2008 ? Nous l'espérons, tout en invitant le Conseil communal à insister sur ce point pour l'édition à venir.

Le nouveau concept des JMH prévu pour 2015 à 2017 nous enthousiasme et devrait aussi réjouir notre pays. Sur ce point, nous espérons également un plus grand soutien de la Confédération, car La Chaux-de-Fonds contribue au rayonnement international de la Suisse par son industrie horlogère, qui fait de cette ville un pôle central, et non périphérique. Sur ces points, une question se pose : quelles sont les mesures envisagées par le Conseil communal et les JMH ?

Par ailleurs, nous estimons que l'horlogerie est un bien patrimonial commun avec la ville du Locle : l'inscription à l'UNESCO en est sans doute la preuve. Dès lors, nous aimerions savoir comment et dans quelle mesure est-ce que le Conseil communal et les JMH pourront étendre le projet à notre ville voisine ?

L'idée, entre autres, d'organiser la remise d'un prix nous réjouit, puisqu'il s'agit d'un élément fort pour le rayonnement international de nos Montagnes, au même titre que cela l'est pour Genève en ce qui concerne le Grand prix d'horlogerie de Genève. Toutefois, nous nous interrogeons sur l'intention de limiter le futur Grand prix de la métropole horlogère

uniquement à des personnalités féminines, et ce tant pour des questions d'égalité, que pour des raisons de pérennité et d'attrait du prix.

Concernant le budget présenté par le Conseil communal, notre groupe regrette que les informations ne soient pas plus détaillées, notamment en ce qui concerne la prévision de l'enveloppe budgétaire maximale dévisée pour le financement privé. Nous considérons en effet qu'il est important que le Conseil communal nous fournisse ces estimations, ne serait-ce que pour avoir une vision globale des investissements. Compte tenu de cela, le Conseil communal peut-il nous en dire davantage sur les chiffres exacts venant des privés lors de la première édition des JMH et ceux dévisés pour la prochaine édition ?

En somme, vous l'aurez compris, le groupe socialiste, dans sa majorité, est favorable à l'octroi d'un crédit de CHF 480'000.- aux JMH. L'impact visé relève un enjeu important pour notre avenir économique et social. La Chaux-de-Fonds est une métropole horlogère et nous ne pouvons que souhaiter qu'elle devienne la référence en matière horlogère, à travers les Journées de la Métropole Horlogère (JMH), la Journée internationale du marketing horloger (JIMH), Journée du patrimoine horloger (JPH), les autorités des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, le Canton et la Confédération, lesquels forment un ensemble de forces contributrices au rayonnement horloger de notre pays.

Notons aussi que les JMH sont l'occasion de rapprocher davantage les autorités communales et les marques horlogères en renforçant les liens, des liens qui semblent parfois inexistantes. Dans l'ensemble, les JMH proposent un concept global intéressant, qui s'inscrit dans la durée. De plus, avec ses compétences, la nouvelle équipe sera sans doute en mesure de réaliser et de développer davantage ce beau projet local, régional, national et international. Nous leur souhaitons donc bonne chance. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Arlettaz, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec un grand intérêt que le groupe UDC a étudié le rapport du Conseil communal relatif aux Journées de la Métropole Horlogère. Nous savons évidemment tous l'importance fondamentale que relève l'horlogerie pour notre ville. La promotion de ces activités est donc tout aussi indispensable si l'on veut réduire l'écart gigantesque de visibilité entre La Chaux-de-Fonds, Genève, Bienne ou Bâle.

Notre groupe a pu se faire une idée précise du bilan des JMH à l'occasion de la séance de commission économique du 14 octobre dernier. En tant que représentant du groupe UDC, j'ai d'ailleurs été extrêmement étonné d'être seul à cette séance. Oui, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, aucun des commissaires politiques n'était présent. Cela, je vous l'avoue, m'a quelque peu déconcerté.

Mais revenons-en aux JMH proprement dites. A la lecture de la première partie du rapport, il apparaît que le bilan de la période 2008-2011 n'est pas aussi réjouissant que ce qui avait été annoncé en avril 2008. On y ressent assez clairement un essoufflement des ressources, en particulier financières, durant les quatre années, comme le soulève le rapport en de nombreux passages. La recherche de fonds a été laborieuse, sans recueillir une adhésion très marquée des différents participants. La presse horlogère ne s'est pas sentie concernée et en parlant du sponsoring, le résultat de ces démarches a été médiocre, pour ne pas dire inexistant. On est loin de la troisième phrase du rapport, qui annonce que le bilan de ces quatre années est conforme à ce qui était annoncé.

Le rapport est ensuite lacunaire quant aux résultats de la large démarche de concertation lancée avec les principaux protagonistes du monde horloger pour définir l'avenir des JMH. Tout au plus apprend-on que les milieux horlogers ont besoin de s'associer à un concept ambitieux et innovant. Certes, mais ambition et innovation ne doivent pas être synonymes de démesure, car les déceptions des quatre années passées risqueraient alors fort de se reproduire.

Le concept présenté pour 2015-2017 apparaît donc plus restreint qu'auparavant. Plus restreint, donc certainement plus en adéquation avec les moyens financiers à disposition. Mais attention : le programme reste touffu et si les ambitions devaient être revues à la baisse, il serait indispensable de fixer des priorités quant aux manifestations les plus porteuses qu'il s'agisse de sauvegarder.

Une fois de plus, le rapport ne fait aucune mention de ce qui se passerait si le budget ne pouvait pas être atteint. Car le budget ne se limite évidemment pas aux CHF 160'000.- annuels de la Ville, mais bien à trois fois plus, soit CHF 487'500.- annuels. Le groupe UDC émet de sérieux doutes sur la capacité des JMH à recueillir chaque année plus de CHF 320'000.- par le biais d'autres financements, lorsqu'on voit à quel point le sponsoring a été difficile entre 2008 et 2011. Et quand on sait les difficultés financières de l'Etat, qui ne favoriseront pas un cofinancement public de la part du Canton.

La Ville a vocation à aider les JMH, mais pas toute seule. Dès lors, nous n'osons pas imaginer que la ville garantisse ces CHF 160'000.- annuels si les autres partenaires venaient à se désintéresser de leur participation. Par conséquent, nous demandons que la subvention de la Ville représente au maximum un tiers du budget annuel effectif des JMH. Les deux autres tiers devront être trouvés auprès d'autres collectivités publiques ou auprès de partenaires privés. Un amendement est déposé en ce sens par le groupe UDC.

Je l'ai dit à l'instant, le bilan 2008-2011 a été en demi-teinte. En outre, le programme 2015-2017 reste ambitieux. Raisonnablement ambitieux ou démesurément ambitieux ? Difficile de le dire aujourd'hui. Il ne nous est

donc pas possible de souscrire une subvention acquise sur trois ans sans aucun bilan intermédiaire. Nous sommes d'avis que le bilan 2014-2015 devra être présenté au Conseil général afin que celui-ci puisse se prononcer en toute connaissance de cause pour l'exercice suivant. Cela permettra aussi pour l'exercice 2016-2017 de laisser la décision au Conseil général élu en 2016. De ce fait, le groupe UDC dépose un amendement limitant la subvention communale à l'octroi de CHF 160'000.- pour la période 2014-2015.

Persuadé que ces quelques contraintes sont des conditions impératives pour une participation mesurée de la Ville à une manifestation ambitieuse mais réaliste, le groupe UDC entrera en matière sur le projet d'arrêté, mais réserve son acceptation en fonction de l'accueil qui sera fait à ses deux amendements. Je vous remercie.

Mme Sarah Blum, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a bien pris connaissance de ce rapport et a découvert avec intérêt le bilan des Journées de la Métropole Horlogère, ainsi que son positionnement pour les prochaines années. Le POP soutient ce type de manifestations, qui sont positives pour le rayonnement et la visibilité de notre ville.

Nous appelons toutefois à une bonne cohérence entre les JMH et les autres lignes directrices de la ville, dont le Prix Gaïa par exemple. L'un de ces derniers récipiendaires, Philippe Stern, président d'honneur de Patek Philippe, a créé son propre poinçon et est sorti du Poinçon de Genève, n'ayant pas supporté l'arrivée de Cartier que venait de racheter le groupe Richemont. Nous nous interrogeons ainsi sur la pertinence de la création de nouveaux poinçons. Ne serait-ce pas mieux de valoriser ce qui existe déjà, et qui gagnerait à être mieux connu ? Par exemple, en venant renforcer le label Qualité Fleurier qui vient de fêter ses dix ans et qui semble actuellement confiné au Val-de-Travers. Les montres qui bénéficient de ce label ont toutes réussi les tests COSC (Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres).

Vous l'aurez compris, malgré quelques retenues, le groupe POP soutiendra ce rapport. Merci de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a lu avec attention ce rapport. Il souscrit notamment à l'intervention de l'UDC. Il avait aussi dans l'idée en tous cas de demander la garantie de la répartition d'un tiers deux tiers pour la commune et demander à ce que l'argent qui sera attribué le soit pour le futur et non pour d'éventuels déficits passés. Sinon, évidemment, La Chaux-de-Fonds a comme vocation aussi de soutenir ces Journées. Nous accepterons le rapport. Merci.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts souhaiteraient obtenir quelques précisions sur ce rapport car nous nous posons la question de la pertinence du versement d'une subvention de près de CHF 500'000.-, certainement appelée à être renouvelée d'ici quatre ans, à une association qui pour nous reste quelque peu brumeuse et nébuleuse.

En effet, le rapport présenté ici nous laisse songeurs. Alors voici quelques questions. Ce rapport est-il un rapport relatif au bilan des Journées de la Métropole Horlogère, au bilan de l'association ? Pour nous, c'est un doux mélange. Est-ce délibéré ? Combien de membres compte cette association ? Quels sont les critères, selon les statuts, pour devenir membre de cette association ? Pourrions-nous obtenir des chiffres concrets sur la fréquentations des diverses manifestations, pas comme en bas de page 4 *"un programme cohérent et une fréquentation honorable"*. Le seul chiffre du rapport, nous l'avons trouvé en page 6 : 150 personnes par jour.

On peut discuter voir gloser en terme d'image, je vous laisse apprécier celle-ci, je cite en page 6 : *"Une grande première a eu lieu le 7 novembre 2011, à savoir la rencontre publique de deux patrons horlogers qui, l'espace d'un Face-à-Face (avec majuscule, s'il-vous-plaît) ont confronté leur vision de l'horlogerie. Ce "Face-à-farce" marque les JMH d'une couleur nouvelle et innovante."* Ou encore, en page 7 : *"Un encart dans la presse régionale présentant la totalité du programme, a permis de rendre visibles les JMH comme jamais auparavant."* Wahou, après trois ans d'existence et CHF 120'000.- de budget comm, peut-on vraiment appeler cela un succès ? Que dire du site Internet, qui s'ouvre, après la page d'accueil, sur une page nécrologique, et dont l'information la plus récente date de 2012.

A combien se montent les frais non facturés de la commune pour les événements organisés par cette association ? Juste pour mémoire, l'association qui dirige la Plage et qui attire selon les années entre 75 et 90'000 personnes en six jours reçoit elle environ CHF 50'000.- de la commune. Donc un budget de CHF 150'000.- pour la période considéré, avec, il est vrai, environ CHF 30'000.- de frais non facturés par la commune.

En bas de page 6, on peut lire, je vous la fais courte : *"A l'heure des bilan, le sponsoring a été médiocre, pour ne pas dire inexistant"*. Cela signifie-t-il que personne ne peut, ou ne veut soutenir les JMH en dehors de la commune ? A titre personnel, mais je ne suis pas stratège en marketing, cela veut dire que personne ne veut de leur truc, mais bon. Corroboré ce constat en page 7, je cite toujours : *"Nombre d'institutions semblent estimer qu'il ne leur incombe pas cette démarche, dès lors que le milieu horloger jouit d'une telle santé qu'il pourrait financer cette démarche promotionnelle sans faire appel à du sponsoring extérieur"*. Les Verts ne

sont pas loin de partager ce constat, notre communauté ayant peut-être d'autres priorités.

Les ambitions affichées par l'association en page 9 peuvent paraître séduisantes, le concept pour les années à venir également. C'est vrai que le projet de création d'un label est particulièrement ambitieux, à l'heure même où Fleurier tente de faire le sien.

Vous l'avez compris, nous demandons à être convaincus, alors, s'il-vous-plaît, convainquez-nous. Merci de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe NPL a examiné le rapport qui nous est soumis, rapport dont on peut dire que la clarté n'est pas le maître mot, ou encore qu'il est à l'image du fonctionnement de la commission économique : promesse rime plutôt avec répétition qu'avec information.

Le premier rapport qui a été soumis à la commission économique, qui a été convoquée le 14 octobre 2014, avait une mention qui a disparu du rapport du 15 octobre 2014, c'était la mention selon laquelle le rapport avait été accepté par les membres de la commission économique. Cette mention a disparu. Le conseiller communal en charge du dicastère avait informé, suite à une interpellation de celui qui vous parle, la commission économique que le procès-verbal de la séance du 14 octobre serait distribué aux membres avant la séance de ce soir. Le procès-verbal n'a pas été transmis, et pour cause : nous apprenons maintenant qu'un seul membre sur six était présent lors de cette rencontre.

Cela étant, nous avons considéré que nous devons mesurer nos propos pour être fidèles à la nouvelle réputation qui va nous coller. Mais après avoir entendu le représentant des Verts, nous pouvons poser un certain nombre de questions complémentaires. Le Conseil communal estime-t-il normal qu'une association dont nous ne connaissons finalement ni les membres, ni sa composition, ni le rôle de la ville, hormis les représentants en son comité, bénéficie d'une subvention sans que nous n'ayons un accès aux comptes, ni même au bilan ? Pourquoi le rapport ne nous donne pas d'informations sur les promesses publiques au trois niveaux qui étaient engagées ou qui auraient pu l'être sur la période 2008-2011 et qui ne l'ont pas été ? A quel taux, à quel montant et pourquoi les montants ont été versés à la baisse, ce qui permet d'ailleurs au Conseil communal de dire que les engagements ont été dans une moindre mesure que souhaitée ?

L'exercice ne peut pas se rapporter, une fois encore, pour la prochaine période, de sorte que nous attendrons volontiers les explications du Conseil communal sur les questions que nous avons posées par nos mails à la commission économique pour ne pas prolonger inutilement ici, mais nous accepterons ce rapport uniquement ensuite des discussions qui

auront lieu par rapport aux amendements déposés par le groupe UDC. Je vous remercie.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous remercie de l'accueil favorable, dans ce que je vois au niveau des groupes, en tous cas intéressé pour les autres groupes par les questions qui ont été posées, qui a été réservé au présent rapport.

Depuis 2008, la Ville de La Chaux-de-Fonds a tissé des liens particulièrement fructueux avec l'association des JMH. Et quand je dis particulièrement fructueux, c'est que nous avons vraiment un rapport entre chefs de services, donc notre chef de service faisait partie du comité de cette association et du comité restreint. Fruit de cette collaboration, l'association a pu développer de nombreuses activités, financées en plus dans notre participation par des apports du Canton et de la Confédération. Je reviendrais sur ces éléments, et des participations d'entreprises privées, je vous donnerai lecture des comptes de l'association. Ainsi, de 2008 à 2011, l'association a organisé, et ce n'est pas un mince mot que de le dire, des événements de relations publiques, qui étaient intéressants aussi pour la collectivité, puisque nous avons pu y participer. Diverses manifestations, je citerai ici Watch Gallery, qui a quand même eu un succès significatif, des conférences, colloques et ateliers d'initiation en lien avec les Journées du patrimoine. J'ai dit tout à l'heure effectivement que le lien entre l'association des JMH et l'association du patrimoine horloger doit être remis en place. Je parlerai plus tard de cet élément-là. De plus, on a eu Cinémontre, et une bourse au niveau du MIH.

Le constat peut donc être fait, à la lumière de ses activités, de l'importance des Journées de la Métropole Horlogère et d'un lien créé ou à créer avec d'autres organisations, comme par exemple les Journées du patrimoine. On voit ici effectivement qu'il faut qu'il y ait des liens, et l'association nous a donné les garanties qu'ils allaient travailler avec, j'en parlerai aussi plus tard. Il faut, et vous l'avez mentionné, qu'un chef de service de l'administration fasse partie du comité qui est appelé le comité restreint. Je salue par ailleurs les autres membres du comité, qui sont présents ici au fond de la salle. Mais aussi qu'il y ait d'autres membres de l'administration, notamment les gens qui s'occupent du patrimoine horloger pour créer cette synergie que nous attendons tous.

Vous avez parlé tout à l'heure de la présentation des comptes, que malheureusement je n'ai pas pu vous transmettre, M. Hainard, faute de vous avoir rencontré, pour vous signaler qu'effectivement, la totalité des charges des JMH pour la période allant de 2008 à 2011 se monte à CHF 1'900'000.-. Comment ces éléments-là ont-ils été financés, et c'est là qu'il faut s'entendre par rapport aux différentes prestations. Nous pouvons

constater qu'il y a à hauteur de CHF 971'000.-, soit du sponsoring, soit des gratuités attribuées par des entreprises de la collectivité chaud-de-fonnière ou des contributions qui auraient été données par les participants aux différentes journées prévues. C'est pourquoi le sponsoring est difficile à trouver. Donc CHF 971'000.- sur le montant total est du ressort des collectivités privées. A ce titre-là, on peut dire que bien que le sponsoring soit relativement faible en temps que tel, c'est-à-dire de l'argent qui aurait été donné de façon directe, cette situation est largement compensée par des gratuités ou des parties de gratuité que les entreprises auraient pu faire. A ce titre-là, le reste du financement pour cette même période a été de l'ordre de CHF 400'000.- pour la collectivité chaud-de-fonnière, et c'est le budget que vous aviez voté à l'époque. On se pose quelques questions par rapport à la subvention du Canton. Effectivement, la subvention cantonale a été attribuée sous la forme de LPR, et donc en fait, si par cet apport de contribution LPR, nous arrivons au même montant que la collectivité, il y a effectivement CHF 200'000.- qui viennent du Canton, puisque le Canton finance à raison de 50% ces projets LPR et CHF 200'000.- de la Confédération au travers du Canton directement par ce financement de 50/50. Voilà les quelques éléments qui nous permettent d'arriver, en chiffres approchés, aux éléments de ces comptes 2008-2011.

A la fin de la période 2008-2011, le comité a souhaité procéder à une analyse objective du travail réalisé, profitant ainsi de repositionner les manifestations. Le travail qui a été exécuté s'est fait en collaboration avec le Service économique, a été présenté au Conseil communal et le fruit de cette réflexion pour le futur, soit pour les subventionnements que j'espère que nous voterons ce soir, figure en page 8 du rapport qui vous a été soumis.

Le Conseil communal constate avec plaisir que l'activité annoncée par l'association doit amener à la création de labels tels que le Poinçon de Genève. Mme Blum a précisé que le Val-de-Travers a également un label existant. Evidemment, nous allons nous rapprocher du Val-de-Travers pour voir quels sont les éléments qui sont récurrents par rapport à cet élément-là. Ce qu'il faut noter par rapport au label c'est qu'en fait nous avons une problématique importante : un nombre significatif d'entreprises (en terme de grandeur) de notre collectivité nous quitte parce qu'elles voulaient rejoindre la région genevoise, notamment la zone industrielle de Meyrin parce qu'elles veulent bénéficier du Poinçon de Genève. Alors maintenant, qu'on ait un poinçon cantonal ou chaud-de-fonnier, c'est un élément qui doit être vu. De toute évidence, et en tout état de cause, le Conseil communal appelle de ses vœux la création d'un tel label. Pour rappel, un tel projet a été proposé au niveau cantonal par des députés de notre région. Il y avait une motion déposée au niveau cantonal par rapport à cela. Indirectement, le projet que nous vous présentons ce soir est également envisagé dans les lignes directrices 2030, qui seront présentées sous peu

à votre autorité. De l'expérience 2008-2011, il ressort que les manifestations organisées par les JMH doivent être réparties non plus sur l'ensemble de l'année tel que cela a été fait précédemment mais on doit arriver maintenant non pas à cette concentration mais justement, à faire à ce que les JMH aient des actions tout au long de l'année et c'est dans ce sens que les JMH vont travailler.

Afin de garantir, et là j'insiste lourdement, la pérennité des manifestations qui doivent être organisées et de permettre à l'association de travailler sur le moyen terme, parce que vous imaginez bien que l'organisation de conférences, d'expositions doit être prise sur plus d'une année, le Conseil communal vous propose un subventionnement sur trois ans, étant entendu que celui-ci ne sera valable que si l'association respecte le programme annoncé. Il est évident que si une année, il n'y a aucune manifestation organisée, il va falloir revoir le subventionnement en l'état. Deuxième condition, qui est ressortie de vos différentes propositions de ce soir, charge à l'association de trouver le financement du double de celui que, nous espérons, vous octroierez ce soir à cette association. Dans le cas contraire, évidemment et en accord avec l'association, nous devons analyser le budget et procéder éventuellement à des baisses de subventionnement si les conditions ne sont pas remplies.

La question d'une représentation annuelle des activités et des comptes de l'association à votre autorité a été posée. Le Conseil communal est d'avis que cette présentation se fasse à la commission économique, décriée par certains d'entre vous, mais je préciserais quand même qu'effectivement, c'est aussi le rôle de la commission économique d'analyser ce genre d'éléments. L'association s'est dite prête à venir présenter ses comptes, à plus d'une personne nous l'espérons, pas comme cela a malheureusement été le cas la dernière fois. L'association est ouverte, en toute transparence, à cette façon de faire.

Convaincu que cette démarche valorise l'image de notre cité et que le financement partagé mis en place nous est favorable, le Conseil communal vous remercie une fois encore de l'accueil positif que vous réservez à notre projet, et j'espère avoir pu vous convaincre et j'aurais à répondre aux questions pour vous convaincre plus encore, si tel est le cas, et se réjouit de l'économie d'y participer de façon pleine.

Par rapport à la question qui a été posée, M. Can, concernant les CHF 400'000.- Canton-Confédération. Evidemment, le mode de financement du Canton étant ce qu'il est, ce sont CHF 200'000.- chacun qui a été mis dans la période de 2008 à 2011. Dans ce contexte-là, on est arrivé exactement aux éléments prévus à l'époque.

Vous parlez du financement de la Ville du Locle. Nous avons discuté longuement avec les membres de l'association. Il est évident que l'effort que nous avons fait va profiter non seulement à la collectivité chaud-fonnière, mais plus largement à l'économie régionale. Dans ce contexte,

les gens de l'association ont déjà prévu de prendre langue avec nos amis cloclois pour obtenir si possible quelque chose de leur part. Evidemment, à ce stade, il est important que la Commune de La Chaux-de-Fonds se positionne pour pouvoir aller discuter de façon plus approfondie au niveau de la commune voisine.

Vous parliez du prix qui serait octroyé à une personne de sexe féminin. C'est une idée de l'association de pratiquer de la sorte. L'idée personnelle que j'en ai est que ce genre de prix doit être mis en corrélation avec le Prix Gaïa. Ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que nous avons là un certain nombre d'éléments qui sont mis en phase et à ce titre, on pourrait très bien, mais là les discussions devraient être entamées, pourquoi pas envisager que ces deux prix spécifiques (un prix des inventeurs et un prix plutôt pour la gent féminine) soient octroyés dans le sillage du Prix Gaïa et cela pourrait être une bonne idée.

Prévision de l'enveloppe des privés, j'en ai parlé, pour nous c'est relativement clair, le deux tiers un tiers est important. Dans ce sens, le problème ne se pose pas.

Vous avez parlé du chiffre des privés pour les années précédentes, cela répondra à plusieurs sujets dans la salle : très clairement, le chiffre sponsoring a été difficile à obtenir. Ceci étant, les entreprises, et le privé en général a été plus prompt à offrir des gratuités que d'offrir de l'argent en tant que tel. Ceci étant, pour l'organisation en tant que telle, que les sponsors soient sous une forme de financement en monnaie sonnante ou débouchante ou sous forme de gratuité, on arrive quand même aux mêmes conclusions.

M. Arlettaz, vous avez parlé du sponsoring, donc je reviens sur cet élément. Evidemment, dans les CHF 900'000.-, la partie sponsoring effective n'a pas répondu aux attentes qui étaient prévues au départ, et je crois que l'association en est parfaitement consciente. Mais avec les CHF 900'000.- de gratuité, on arrive dans un montant qui est supérieur à ce que l'on pouvait attendre dans ce cadre. Charge ensuite à l'association d'aller chercher un maximum de gratuité. On a vu que l'aspect sponsoring était visiblement problématique.

J'ai parlé du label. Très clairement, on se doit dans ce canton de créer quelque chose qui soit une contrepartie au Poinçon de Genève. Est-ce que c'est quelque chose de cantonal ou de régional ? A ce stade, je n'en sais rien. Il est en tous cas dans la vision des JMH d'essayer d'avancer dans ce dossier et de trouver des solutions qui sont prévues.

Ensuite, vous m'avez parlé d'éléments plus restreints qui auraient été faits dans le futur. Comme je le disais tout à l'heure, la grande problématique au niveau des JMH c'est que dans le passé, toutes les opérations étaient faites dans un temps restreint. La réflexion qui a été faite était de dire que ça n'allait pas de travailler sous cette forme, et donc il nous faut des activités tout au long de l'année pour relayer un intérêt qui

soit significatif. C'est dans ce contexte-là que les propositions des années futures ont été faites.

En ce qui concerne l'amendement deux tiers un tiers, on peut voir l'amendement, cela pourrait être envisagé, et en tous cas vous avez mon engagement personnel que ce concept devra exister. Est-ce qu'on le met sous une forme d'amendement, je proposerais que simplement par inscription sur le PV de ce soir, on admette que cet élément soit pris en considération.

Concernant une année ou deux ans, j'ai noté 2015-2016, très clairement je vous engagerais à ne pas accepter cet amendement dans la mesure où effectivement, les projets sont de nature relativement longs à envisager, je crois donc qu'une période de trois ans pour un élément de ce type-là paraît significatif.

Quant au bilan intermédiaire, je vous en ai parlé. La proposition que vous fait le Conseil communal, c'est de traiter plutôt au travers de la promotion économique du Conseil général, parce qu'autrement on va se retrouver avec plein de rapports.

En ce qui concerne Mme Blum, j'ai noté "*autres lignes directrices*", je ne vois plus pourquoi mais je pense que c'était en rapport avec les labels. Vous confirmerez si vous avez d'autres questions auxquelles je n'aurais pas répondu. J'ai aussi noté le Poinçon, je crois avec répondu à toutes vos questions, mais c'est volontiers que je répondrai aux questions que vous pourriez encore avoir.

En ce qui concerne M. Ummel, je n'ai pas noté de questions.

Pour les Verts, M. Fatton. Bilan, nombres de personnes sur la journée. Je suis incapable de vous dire, parce que ça dépend évidemment du genre de manifestation. Très clairement, des manifestations comme par exemple des initiations, sont des événements où les gens circulent quelque part. Je demanderais aux Journées de vous donner cette information.

Vous avez demandé quel était le critère pour rentrer dans cette association. De fait, le critère est d'être une société de type commercial, de rechercher ce genre d'événement. Cela vous fait sourire, M. Fatton, mais vous comprenez bien que de ce genre d'éléments, c'est le comité qui est significatif, comité élargi dans ce contexte-là. Le nombre de membres, je n'ai pas cette information, malheureusement. Cela dépend de comment vous considérez une entreprise de type horlogère qui met de l'argent dans cette affaire. C'est extrêmement difficile de vous répondre sous cette forme-là.

Vous avez parlé de la visibilité et du site Internet. C'est un site qui, maintenant, et vous l'avez lu dans le rapport, est en train d'être revu et je crois qu'il y a des éléments à reprendre.

Pour le PLR, en ce qui concerne le PV de la commission économique, nous en avons discuté lors de cette fameuse séance de la commission économique avec un seul membre. Nous avons convenu, effectivement,

que compte tenu du fait qu'il n'y avait qu'un seul membre, le PV ne se justifiait pas.

Les comptes, j'en ai parlé pour vous donner les informations, mais c'est volontiers que je me tiens à votre disposition, M. Hainard, en vous expliquant encore les comptes de l'association, comptes pour lesquels on m'a autorisé à vous faire une distribution.

En ce qui concerne la promesse publique qui devrait être faite, on revient dans la notion de deux tiers un tiers. C'est la promesse que je vous ai donnée tout à l'heure.

Je ne sais pas si j'ai répondu parfaitement Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'ensemble des questions. Je reste évidemment volontiers à disposition pour des informations complémentaires, tout en vous enjoignant, comme c'est la volonté de tout le monde, à travailler pour l'image de cette ville et je pense que les JMH nous permettent de le faire.

Amendement n° 1 du groupe UDC

Article premier - al. 2 nouveau

Le montant du soutien visé à l'al. 1 ne pourra excéder, pour chaque année concernée, le tiers du budget annuel des Journées de la Métropole Horlogère.

Amendement n°2 du groupe UDC

Article premier - Modification du texte proposé

Un crédit de CHF 160000.- TTC est accordé au Conseil communal pour soutenir les Journées de la Métropole Horlogère durant la période 2014-2015.

Article 3- Modification du texte proposé

*L'investissement sera amorti au taux de **100%**.*

Marc Arlettaz, Marc Schafroth, Daniel Nussbaumer

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois qu'en ce qui concerne l'amendement n° 1, le Conseil communal semble plutôt favorable, donc nous le maintenons évidemment.

En ce qui concerne l'amendement n° 2, il a été développé tout à l'heure, nous le maintenons suite à la discussion.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans un second débat, je souhaite intervenir de manière personnelle.

Qui dans cette assemblée ne partagerait pas l'enthousiasme que l'on a à faire rayonner notre ville par tous les moyens possibles ? Qui contesterait que l'association des JMH n'a pas l'intention ni l'envie de faire rayonner cette ville ? Mais je ne partage pas l'enthousiasme de la plupart des gens ici par rapport à ce que j'appelle la proportionnalité entre l'effort qui est demandé à nous, la collectivité publique, pour subventionner cette

association, et les subventions que d'innombrables autres associations qui font rayonner la ville reçoivent.

Certes, la ville doit rayonner sur le plan horloger. Mais elle rayonne aussi par d'autres manières. Elle rayonne par exemple par le Club 44, qui, lorsqu'il organise des conférences avec les CHF 70'000.- de budget annuel de la Ville, doit calculer au plus près pour payer ses conférenciers. M'a-t-on dit dans le comité du Club 44 que parfois, on essaye, pour des conférenciers régionaux, de se limiter à CHF 300.- de cachet. On constate ici, à la lecture du budget d'activité de l'association, qu'on veut faire une ou deux conférences par année au Club 44, avec un budget de CHF 84'200.-, Mesdames et Messieurs. A-t-on l'intention d'inviter dans une même séance Bill Clinton et Nicolas Sarkozy nous parler de leurs grandes montres de luxe ? Pour nous faire des théories sur l'image de marque de Breitling ou de Rolex ? C'est tout à fait disproportionné par rapport à la subvention que reçoit le Club 44. Sait-on que la société de Musique, qui est subventionnée à la hauteur de CHF 70'000.- par an invite des artistes au rayonnement mondial pour faire parler véritablement dans l'Europe entière par des pochettes de disques, par des radios européennes qui disent que les enregistrements sont fait à La Chaux-de-Fonds, sait-on que c'est aussi un rayonnement très important ? Sait-on que le festival Amplitude, qui invite des compositeurs contemporains et qui est subventionné pour une somme misérable de CHF 10'000.-, fait aussi rayonner cette ville en particulier en organisant des concerts au Temple-Allemand, où il n'y a même pas de WC pour accueillir les artistes ? Donc, vous voyez.

Oui aux subventionnements de cette association, disons-le, M. le conseiller communal, un peu fantôme, on ne sait toujours pas exactement combien il y a de membres. Oui, mais dans une proportion qui soit un tout petit peu plus décente que ces budgets famineux pour ceux qui, comme moi, depuis 40 ans, vivent et participent à la vie culturelle dans des associations qui doivent se battre chaque année pour aller devant le Conseil communal recevoir des augmentations minimales de subventions. Il y a quelque chose là non pas d'indécent, mais de disproportionné, qui fait que dans tous les cas, je ne pourrais soutenir ce subventionnement, et je ne parle pas seulement ici en mon nom mais au nom de beaucoup d'autres acteurs de la vie associative et culturelle de La Chaux-de-Fonds qui ont lu ce rapport. En ce sens-là, je me différencie de la majorité de mon groupe.

En espérant que cri du cœur par rapport à cet argument de la proportionnalité, soit non pas suivi, mais au moins entendu et verbalisé. En espérant que cela le sera, je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Oui, pour répondre à M. Musy. J'ai entendu votre message. Ce que je peux vous dire par rapport aux conférences au Club 44, pour reprendre cet exemple, c'est que

CHF 84'000.-, c'est certes beaucoup d'argent. La constatation, à ce stade, c'est qu'effectivement, nous n'avons aucune manifestation quant au réseautage dans le cadre de cette collectivité du monde industriel. L'objectif de ces manifestations au Club 44, qui se doivent d'être d'un bon niveau, non seulement d'avoir la conférence, mais aussi pour la ville d'organiser le réseautage, qui est à mon sens très important.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais faire juste une petite réflexion au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler le poinçon horloger.

Ce n'est pas inintéressant que nous ayons parlé du poinçon qualité Fleurier. Les montres qui le détiennent ont passé tous les tests du COSC, ont passé le test de chrono fiable, et elles ont passé le Fleurier test. Fleurier, ce n'est pas dans le canton de Genève ! C'est dans le canton de Neuchâtel. A partir du moment où ce test-là existe, qu'il a dix ans d'existence, pourquoi n'essaye-t-on pas de faire en sorte d'amener des gens à participer à cet outil-là qui est aussi un outil de proportion et à l'enrichir ? Parce qu'un poinçon, en fait, n'est attribué qu'à des produits de super haute gamme, et donc des produits de super qualité. On ne peut pas imaginer, disons, des produits de bas de gamme qui auraient quoi que ce soit comme poinçon parce que c'est de la poudre aux yeux. On a un outil, il faut essayer de le faire vivre, parce qu'autrement, je vais vous dire, il ne faudrait pas être étonné qu'une entreprise comme par exemple International Watch Compagny, à Schaffhouse, fasse un jour un Poinçon de Schaffhouse. Voilà.

L'amendement n° 1 est refusé par 8 voix contre 11.

L'amendement n° 2 est accepté par 25 voix contre 1.

L'arrêté amendé est accepté par 16 voix contre 6.

Résolution urgente

Suppression de la filière PCO

Les enseignants de l'ESTER ont appris le 3 octobre dernier que la filière CFC de commerce à plein temps, la PCO, allait être supprimée suite à une décision du Conseil d'État. La proposition de la remplacer par une filière 2+1, c'est-à-dire deux années d'école et une de stage a également été rejetée par le Conseil d'État, malgré le feu vert du SEFRI et des chefs de services. Il faut encore préciser, qu'une à trois classes de PCO sont ouvertes annuellement et que des élèves de l'ensemble du canton suivent cette formation.

Nous nous rendons bien compte qu'il s'agit là d'un problème relevant plutôt du canton et que notre marge de manoeuvre est malheureusement réduite, mais les répercussions d'une telle décision retomberont inmanquablement sur notre commune, du moins en partie. En effet, que vont devenir les élèves de ces classes

alors que l'on sait qu'il n'y a actuellement pas assez de places d'apprentissage dans le domaine du commerce dans notre canton ? Devra-t-on ouvrir de nouvelles classes de préapprentissage pour des élèves qui ne devraient de se trouver là ? Auront-ils seulement la chance de pouvoir se former ? Nous savons pertinemment aujourd'hui qu'une formation post-obligatoire réduit les risques de se retrouver tributaire de l'action sociale.

Ces inquiétudes nous amènent à demander au Conseil communal d'intervenir énergiquement auprès du Conseil d'État pour éviter cette suppression de filière ou pour qu'il propose une solution alternative satisfaisante pour ces élèves, en bonne partie chauds-de-fonniers.

Charles-André Favre, Sarah Blum, Maria Belo, Inan Vurucu, Lucie Marchon, Karim Boukhris, Katia Babey, Pascal Buhler, Daniel Musy, Anne Monard, Pierre-Yves Blanc, Marc Fatton, Monique Erard, Frédéric Hainard, Marc Schafroth, Marc Arlettaz

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence est extrêmement vite développée. Il s'agit simplement de ne pas être en retard par rapport au vote du budget cantonal, autrement ce sera vide de sens.

L'urgence est acceptée par 26 voix sans opposition.

M. Charles-André Favre, POP : Vous avez tous le texte sous les yeux, donc je n'y reviens pas. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le texte de cette résolution nous paraît ne pas nécessiter de longs développements, cependant quelques remarques s'imposent.

S'il est vrai que l'apprentissage dual tend à se généraliser, aussi bien sur les pressions de la Confédération qu'avec les volontés cantonales, son degré de pertinence n'est pas partout identique. Peut-être serait-il utile de se rappeler que la volonté de créer des écoles de métier à plein temps n'est pas née du hasard, mais bien d'une offre insuffisante de places d'apprentissage dans plusieurs branches d'activités économiques. Or, il se trouve que dans le domaine qui nous occupe ici, on a à la fois une population scolaire sans doute mieux à même d'effectuer un parcours réussi dans une structure à plein temps et un environnement professionnel où les places d'apprentissage, en quantité insuffisantes, sont trustées par les meilleurs.

Il faut aussi maintenant rappeler que cette filière cantonale concerne, à La Chaux-de-Fonds, plusieurs dizaines de personnes, apprentis et enseignants dans une formation dispensée sur trois ans. Si elle disparaît, ce sera un grignotage de plus sans véritable solution de remplacement.

Il faut enfin constater que les menaces contre lesquelles nous nous insurgons ce soir sont aussi dues à un fonctionnement inadéquat sur le

plan institutionnel. Pourquoi ? Au moment de la cantonalisation des écoles subséquentes, comprenant donc l'enseignement professionnel, il était prévu qu'une commission cantonale soit constituée et qu'elle remplace dans ses attributions les commissions du CPLN et du CIFOM, devenues caduques. Cet organe démocratique n'a jamais vu le jour, Thierry Béguin n'en voulant pas. Depuis lors règne l'opacité. Pour combien de temps encore, nul ne le sait.

Pour l'heure, nous vous invitons à appuyer cette résolution urgente, de manière à permettre au Conseil communal de réagir comme il convient vis-à-vis du Conseil d'Etat. Je vous remercie.

M. Yves Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les signataires sont nombreux, et l'on pourrait se demander à quoi bon dire quelque chose face à cette apparente belle harmonie. La décision est jouée d'avance. Le groupe PLR aimerait quand même vous soumettre sa lecture.

Vous le savez, nous soutenons les PME, la création d'emplois et le maintien du savoir-faire de notre région. Ce sont nos engagements et nos préoccupations quotidiennes. Mais en parallèle, nous ne sommes pas favorables à l'arrosage et la distribution à tous vents de la formation, qui pourrait devenir alibi plutôt que ciblée sur les compétences requises dans nos entreprises. Le pire, en effet, c'est de former des jeunes qui partent confiants dans la vie professionnelle, et ensuite se retrouvent face à la dure réalité de l'inadéquation entre leurs acquis et les besoins, ainsi que leur retard et leur décalage dans la qualité de ces acquis par rapport à ceux qui ont fait une formation commerciale en dual.

Car c'est de cela qu'il s'agit, et l'orientation du Conseil d'Etat est correcte et juste. Soutenir, développer, encourager les formations duales et motiver les jeunes à se lancer dans des formations techniques, hélas trop souvent décriées et peu mises en avant par les autorités. Les actuels élèves des classes à plein temps dont il est question dans cette résolution, osons le dire, n'ont pas le niveau suffisant pour le parcours choisi. Mais nous savons qu'ils ont d'autres compétences, notamment manuelles, dont ils doivent être fiers. Nous devons les encourager à miser sur elles et à les mettre en valeur par des formations duales techniques. C'est le meilleur moyen de lutter contre les risques non seulement de tomber à l'aide sociale, mais aussi et avant tout de tomber au chômage. Nous n'avons pas peur de ce risque, contrairement aux signataires, avec une bonne formation technique duale.

Soutenir l'objectif de la résolution, c'est continuer de maintenir des voies sans issues, c'est pourquoi le PLR ne la votera pas, et nous vous encourageons à revoir votre position en retirant la résolution. Je vous remercie de votre attention.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour le Conseil communal, c'est vrai que c'est une question qu'on devrait se poser et approfondir par rapport à l'intervention du PLR. Il va de soi qu'en tous cas jusqu'à cette intervention, nous partageons les inquiétudes, ayant moi-même enseigné le CFC de commerce, je sais que c'est une section extrêmement importante. Je ne crois pas que ça péjorerait la formation duale, je pense que si on maintient les deux, ça pourrait être tout à fait constructif.

Bien sûr que nous allons étudier cette résolution et nous allons, le cas échéant, essayer d'intervenir énergiquement, comme c'est demandé, devant le Conseil d'Etat, tout en vous indiquant quand même que le Secondaire 2 n'est absolument pas de notre compétence. Il va de soi que nous allons étudier la situation. Je vous remercie.

La résolution est acceptée par 26 voix contre 6.

Sylvia Morel, Présidente : Je vous remercie. Nous avons débordé sur l'heure prévue. Je clos la séance et vous souhaite un bon retour chez vous.

Séance levée à 22h30

La présidente :
Sylvia Morel

La secrétaire :
Anne Monard

La secrétaire-rédactrice
ad interim :
Anaïs Brand